

PLAN D'URBANISME DIRECTEUR



I. RAPPORT DE PRESENTATION

Approuvé le 20/04/2018 par la délibération n°1-2018/APS



SOMMAIRE

I. PREAMBULE	4
I.1 Pourquoi réviser le PUD de la Foa ?	4
I.2 Le contexte règlementaire	6
I.2.1 L'aménagement du territoire et l'urbanisme en Nouvelle Calédonie	6
I.2.2 Le contenu légal du Plan d'Urbanisme Directeur.....	6
I.2.3 L'historique des documents d'urbanisme sur la commune de La foa	6
I.3 La méthodologie mise en oeuvre.....	7
II. PRESENTATION DU TERRITOIRE	9
II.1 Retour sur l'histoire de La Foa	9
II.2 Une commune au cœur de la diversité	11
II.3 La situation géographique.....	12
III. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	19
III.1 Un milieu naturel riche supposant des enjeux de préservation importants	19
III.1.1 Un climat chaud et aride...	21
III.1.2 ...qui conditionne des milieux terrestres très riches a préserver.....	24
III.1.3 Une richesse naturelle à préserver	25
III.1.4 ...et des milieux marins à fort potentiel	35
III.1.5 La rivière La Foa.....	37
III.2 Les éléments urbains remarquables : un patrimoine à valoriser	38
III.2.1 Le centre urbain	38
III.2.2 La périphérie du village : des hameaux caractérisés.....	42
III.2.3 Lebris, un hameau éloigné	46
III.2.4 Des tribus dispersées.....	47
III.2.5 Un patrimoine de bâtiments classés ou inscrits de qualité	48
III.3 Les risques naturels bien présents, aggravés par l'activité humaine.....	50
III.3.1 Les risques naturels	50
III.3.2 Les installations classées pour la protection de l'environnement	58
III.4 Analyse foncière et parcellaire: un potentiel foncier conséquent	59
III.4.1 La Foa entre régime de droit commun et régime de droit coutumier:.....	59
III.4.2 Une répartition foncière majoritairement de droit commun, présentant un équilibre entre terrains publics et terrains privés.....	59
III.4.3 Un parcellaire varié	69

IV. DIAGNOSTIC.....	72
IV.1 La Foa : une commune démographiquement mixte et en évolution.....	72
IV.1.1 La Foa une commune en croissance	72
IV.1.2 Une population essentiellement en zones agglomérées	74
IV.1.3 Une population jeune.....	76
IV.1.4 L'évolution des ménages.....	76
IV.2 L'habitat : un domaine bien structuré.....	77
IV.2.1 Des résidences de plus en plus nombreuses.....	77
IV.2.2 ...devenant de plus en plus des résidences secondaires.....	80
IV.2.3 Le logement proposé par les organismes sociaux publics	81
IV.2.4 Projection de l'évolution du nombre de logements nécessaires.....	82
IV.3 Les emplois.....	83
IV.3.1 La répartition de la population selon leurs catégories socio professionnelles	83
IV.3.2 Une population travaillant essentiellement sur la commune.....	83
IV.3.3 Les statuts professionnels : une majorité d'ouvriers	84
IV.3.4 Le taux de chômage	86
IV.4 Les activités économiques.....	87
IV.4.1 Des secteurs d'activités diversifiés.....	87
IV.4.2 Un nombre d'établissements professionnels en augmentation	89
IV.4.3 Le secteur industriel et artisanal : entre métallurgie et agroalimentaire	90
IV.4.4 Le secteur primaire : activité phare de la Foa	92
IV.4.5 des services dynamiques.....	99
IV.4.6 Des établissements touristiques variés.....	100
IV.5 Les équipements.....	101
IV.5.1 L'administration et les services publics.....	102
IV.5.2 Les différents établissements scolaires.....	104
IV.5.3 les équipements sanitaires.....	107
IV.5.4 les équipements sportifs et de loisirs.....	108
IV.5.5 Les équipements socioculturels et communautaires.....	109
IV.6 Des réseaux présents	111
IV.6.1 L'adduction en eau potable : un enjeu primordial pour la commune	111
IV.6.2 Un transport et une distribution de l'énergie électrique fonctionnels:.....	116
IV.6.3 Un réseau viaire de bonne qualité et un positionnement stratégique.....	118
IV.6.4 Un transport public permettant une connexion aux principaux centres urbains de Nouvelle Calédonie	120
IV.6.5 Un réseau de télécommunications de qualité :	120
IV.6.6 L'assainissement : une problématique traitée dans le cadre d'un schéma directeur pour une gestion qualitative des eaux	120

IV.6.7	Les déchets communaux	124
V.	SYNTHESE ET ENJEUX.....	127
VI.	LE PROJET DE TERRITOIRE	129
VI.1	Préambule – rappel du diagnostic et des enjeux de La Foa.	129
VI.1.1	Situation de la commune	129
VI.1.2	Les éléments à prendre en compte.....	129
VI.1.3	carte visualisation des enjeux	131
VI.2	Projet de territoire.....	132
VI.2.1	Finalité	132
VI.2.2	Les objectifs communaux.....	132
VI.2.3	Les moyens d'actions envisagés.....	133
VII.	LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE	136
VII.1	Le zonage et le règlement	136
VII.1.1	La division du territoire communal en zones.....	136
VII.1.2	Les 14 articles applicables aux différentes zones.....	141
VIII.	TABLE DES ILLUSTRATIONS	142
VIII.1	Cartes :	142
VIII.2	Images :	143
VIII.3	Graphiques et figures:	144
VIII.4	Tableaux :	144
IX.	LEXIQUE	146

I. PREAMBULE

I.1 POURQUOI REVISER LE PUD DE LA FOA ?

■ METTRE EN VALEUR ET PREPARER L'AVENIR DE LA COMMUNE

Douze ans après l'approbation du dernier PUD en date, la commune de la Foa a décidé de réviser son PUD avec deux grandes motivations à l'esprit : d'une part, prendre en compte les nouvelles réglementations, notamment le code de l'urbanisme, et d'autre part, tenir compte des dernières évolutions démographiques, économiques et sociales dans la vision de son développement communal et la planification de celui-ci.

Ainsi, le PUD révisé se met en adéquation avec les nouvelles réglementations en matière provinciale et calédonienne.

La Foa bénéficie de la dynamique générale de la côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie, depuis les années 2000. La révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) permet à la commune d'orienter sa stratégie d'action sur le territoire ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux qui y sont liés.

La commune tire parti de nombreux atouts sur son territoire, rendant la commune attractive et porteuse pour ses voisins. On ne parle pas de concurrence entre la commune et les collectivités voisines, puisqu'elles profitent de conditions similaires, notamment environnementales, résidentielles,...mais plutôt d'émulation collective au bénéfice de chacune d'entre elles.

Afin de conserver et d'affirmer le rôle moteur et porteur de La Foa, un Plan d'Urbanisme Directeur(PUD) prévoit les grandes orientations de développement de la commune. Ce dernier a été réalisé pour la première fois en 2003, et une procédure de révision a commencé en 2015.

C'est donc avec la volonté de maîtriser son développement futur, de mettre en valeur son potentiel, de renforcer son caractère de « ville-étape » et de garantir une meilleure qualité de vie à ses habitants, que la commune de La Foa a décidé de procéder à la révision de son PUD.

■ QU'EST CE QU'UN PUD ?

Le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) se veut être la traduction d'une urbanisation pensée pour la commune et pour ses habitants. Une étude préalable permet de dégager les enjeux du territoire afin d'émettre des propositions d'action pour l'avenir du territoire. Outil de planification et de réglementation de l'occupation du sol, le PUD est composé de nombreux documents.

Il présente un zonage de la commune. A chaque zone correspond un règlement spécifique qui donne les conditions d'utilisation et d'occupation du sol selon le zonage. Les documents graphiques y sont donc nombreux et accompagnés de commentaires et réflexions sur le développement de chaque secteur et de la commune en général. Les plans présentent un découpage de la commune en zones urbaines et naturelles selon que les terrains correspondants se prêtent au développement de l'urbanisation, aux activités agropastorales ou au contraire exigent une protection quasi intégrale en raison de leur topographie, leur couvert végétal, la qualité des sites ou l'existence de risques naturels. Les terres coutumières sont également cartographiées distinctement. Ce zonage prévoit des réservations foncières indispensables à la construction d'équipements d'infrastructures et de superstructures nécessaires à l'exercice des quatre grandes fonctions de la ville : habiter, travailler, se déplacer, se divertir.

Réalisé à partir d'études cartographiques, foncières, économiques et sociales, ce document est représentatif de l'identité actuelle de la commune, tout en intégrant ses volontés et possibilités de développement. Ainsi, la réalisation de ce document d'urbanisme est basée sur un état des lieux actuel de la commune et sur des prévisions d'évolutions démographique, économique et sociale. Le souci majeur est de concilier l'intérêt général et les intérêts particuliers au travers des objectifs techniques, administratifs, économiques et sociaux qui définissent le projet global de développement de la collectivité. Ce Plan d'Urbanisme Directeur est un des outils primordiaux pour un développement cohérent de la commune.

■ LES OBJECTIFS DU PUD

Le plan d'urbanisme directeur de La Foa vise à définir les orientations d'aménagement et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal qui doivent s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Ainsi, les objectifs visés concernent les thématiques suivantes :

- **L'habitat** : il s'agira dans ce domaine :
 - de prendre les moyens du maintien de l'évolution démographique et de la mixité sociale dans le contexte local provincial,
 - d'identifier des zones futures en harmonisation avec le bâti actuel, l'environnement, et les équipements.
- **L'aménagement et l'espace** : l'objectif est :
 - de réduire les effets de coupure des infrastructures routières,
 - de limiter l'étalement urbain,
 - de recadrer les zones d'habitat hors agglomération : identification et meilleure définition en fonction de l'évolution de la population projetée,
 - de renforcer la centralité du village,
 - de requalifier les entrées de ville.
- **L'environnement** : le PUD devra permettre :
 - d'identifier, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique,
 - d'aménager le centre urbain en optimisant les atouts naturels et l'organisation existante du périmètre urbain (zone centrale du village),
 - d'améliorer et de protéger l'environnement et le cadre de vie de la commune, en mettant en valeur les espaces verts et en les reliant mieux aux zones urbanisées,
 - d'identifier les constructions,
 - de traiter les espaces de transition entre le village et les espaces naturels,
 - de prendre en compte concrètement les différents aspects du développement durable.
- **Les déplacements** : Il s'agira d'améliorer la circulation automobile, le stationnement et les circulations douces.
- **Le développement économique** : pour qu'il soit assuré, il faudra :
 - prévoir l'accueil de nouvelles activités en utilisant les potentialités du site (structurer les activités économiques, développer les zones de services à la population et les équipements de proximité),
 - identifier des zones de chalandises et traiter ces secteurs en termes de constructibilité et d'incitation au développement,
 - développer l'activité touristique,
 - développer l'activité agricole.
- **La politique sociale, en matière d'équipements et de services publics**: Il s'agira essentiellement de l'étude des besoins et de l'implantation d'équipements publics.

■ LE PUD AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT DE LA NOUVELLE CALEDONIE

Le PUD est le document de planification utilisé à l'échelle communal. A l'échelle de la Nouvelle Calédonie, il existe également un document stratégique qui définit les grands principes de l'organisation du territoire : le schéma d'aménagement et de développement – NC 2025.

Les grands enjeux de ce schéma directeur en matière d'aménagement sont les suivants :

- Définir le secteur VKP (Voh, Koné, Pouembout) comme pôle de rééquilibrage par rapport à la capitale calédonienne.
- Se tourner vers une agriculture plus performante.
- Offrir des infrastructures et des services de transport répondant mieux aux besoins des populations.

- Améliorer la couverture du pays en matière de services, notamment ceux essentiels en milieu rural.
- Adopter une politique foncière et une planification de l'espace au service du développement économique et social ainsi que de la protection de l'environnement.
- Adopter une gestion durable des ressources naturelles renouvelables, adaptée à des milieux exceptionnels.

Il est donc important dans le cadre du PUD de prendre en compte ces enjeux généraux afin de se mettre en conformité avec les grands principes de développement de la Nouvelle Calédonie, pour un développement cohérent et harmonieux du pays à toutes les échelles d'action.

I.2 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

I.2.1 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME EN NOUVELLE CALEDONIE

Les Accords de Matignon (loi n°88-1028 du 9 novembre 1988) et ceux de Nouméa (loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999) ont eu pour objet de créer, par une nouvelle organisation des pouvoirs publics, les conditions dans lesquelles les populations de Nouvelle-Calédonie pourront librement choisir leur destin.

En Nouvelle-Calédonie, le droit de propriété, garanti par la constitution, s'exerce en matière foncière sous la forme de la propriété privée, de la propriété publique et des terres coutumières. Ces dernières "sont constituées des réserves, des terres attribuées aux Groupements de Droit Particulier Local (GDPL) et des terres qui ont été ou sont attribuées par les collectivités territoriales ou les établissements publics fonciers (...) Les terres coutumières sont inaliénables, inaccessibles, immutables et insaisissables, elles sont régies par la coutume."

Les compétences en matière d'urbanisme sont réparties entre les collectivités de la manière suivante :

- **La Nouvelle-Calédonie** : les principes directeurs du droit de l'urbanisme et du cadastre.
- **Les provinces** : les modalités d'application du droit de l'urbanisme.
- **Les communes** : s'il existe un PUD approuvé sur la commune, les autorisations de construire et de lotir et les certificats d'urbanisme, sauf délibération contraire du conseil municipal concerné.

I.2.2 LE CONTENU LEGAL DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

▪ LES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES:

- Le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie,

▪ LE CONTENU DU PUD DE LA FOA :

Le PUD est composé des documents suivants :

- Le présent rapport de présentation comprenant un diagnostic du territoire et un projet de territoire,
- Le règlement et ses documents graphiques,
- Les annexes (plans de servitudes).

I.2.3 L'HISTORIQUE DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE LA FOA

- Délibération n°43-2003 APS du 16 octobre 2003 approuvant le PUD,
- Délibération n° 2009/26 du 24 juin 2009 du conseil municipal de La Foa proposant la mise en révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de La Foa,
- Délibération n° 66-2009/APS du 26 novembre 2009 relative à la mise en révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de La Foa.

En 2003, le conseil municipal entendait rechercher une meilleure organisation des espaces urbanisés, en prenant en considération leurs diversités. Les objectifs d'aménagement étaient les suivants :

- Renforcer l'identité du centre urbain, avec la construction des principaux équipements publics.
- Réhabiliter les quartiers du village, en procédant à la réfection des chaussées et en installant des réseaux d'AEP ainsi que de traitement des eaux usées.
- Répondre aux besoins de logements sociaux, en favorisant la construction de ceux-ci, en partenariat avec les bailleurs sociaux et la province Sud.
- Améliorer les équipements en milieu rural, pour assurer la pérennisation de l'activité agricole et conserver les grands tènements de plus de 200 hectares.
- Favoriser l'essor touristique, en protégeant les espaces naturels et le littoral afin de développer les activités liées à l'éco tourisme.

I.3 LA METHODOLOGIE MISE EN OEUVRE

Le rapport de présentation est composé d'un état des lieux et d'un diagnostic thématique qui permettent de définir les enjeux sur la commune de La Foa. Ce document permettra de dégager les caractéristiques principales du territoire, ses forces, ses faiblesses et les enjeux principaux pour un développement optimisé de l'espace communal, ainsi que de connaître de façon la plus exhaustive possible, les facteurs présents et influents sur le devenir de la commune dans différentes thématiques qui touchent au développement territorial global.

Le diagnostic est réalisé à partir des données collectées auprès des institutions, des instituts de recherches, des divers acteurs concernés par la vie communale de La Foa, et s'appuie sur des visites de terrains de la commune.

Ainsi, sont regroupées et croisées des données concernant :

- **Les éléments humains et sociaux** : La population et ses caractéristiques sont des éléments indispensables pour la connaissance de la commune. En effet, la typographie de la population, son histoire, la mixité entre les diverses populations sont des données clés pour la connaissance d'une commune.
- **L'occupation actuelle du sol** : Une étude foncière basée sur les documents cadastraux, les données de l'ADRAF et des visites sur le terrain, permettent de mettre en valeur la capacité et les conditions d'aménagement des divers lieux.
- **Les éléments naturels** : La géologie, les aléas, les risques naturels ainsi que les données ayant trait à la caractérisation des milieux naturels et, au-delà, de l'environnement au sens large, sont autant de facteurs prédominants dans l'identité d'une commune.
- **Les éléments économiques** : Les activités économiques créent l'identité de la commune. Les connaître permet de contrebalancer les écarts de développement et/ou de renforcer les pôles prédominants. En effet, il s'agit d'assurer un développement économique durable en diversifiant les types d'activités.
- **Les équipements et les projets en cours** : Un recensement des équipements présents et absents sur la commune permet d'analyser les potentiels d'aménagements des différentes zones. De plus, il s'agit de savoir si la réponse donnée par la commune aux demandes des usagers est satisfaisante ou bien si elle doit, et peut être améliorée.

L'analyse de ces données fournit un état des lieux précis de la commune, mettant en évidence les atouts, les dysfonctionnements et les caractéristiques des territoires, ce qui permettra de pouvoir réaliser un zonage et une réglementation cohérents des territoires.

Ensuite, il faudra donner une vocation aux différents espaces et définir des orientations d'évolution pour la commune, cela en s'appuyant sur des prévisions de développement économiques, démographiques et sociales, en accord avec les évolutions passées et présentes.

De même, la prise en compte de l'ensemble des enjeux de développement durable sera intégrée, en lien avec les objectifs que s'est fixé en la matière l'exécutif communal.

Ainsi, après un rappel historique de la commune, nous réaliserons l'état des lieux de celle-ci, ainsi que des projections d'évolution sur la période 2010-2020, pour enfin présenter un zonage cohérent, viable et durable sur la totalité de son espace.

LE PUD PERMET DE :**PREAMBULES**

- **Renforcer l'identité de la commune** dans le cadre d'une démarche de **développement durable**.
- **Déterminer les zones futures d'habitat** en harmonisation avec le bâti actuel, l'environnement et les équipements.
- **Mettre en place les moyens d'intégration** dans le paysage et l'environnement **des zones d'extension du village** et notamment traiter les espaces de transition entre le village et les zones naturelles.
- **Améliorer et protéger l'environnement** et le cadre de vie de la commune.
- **Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine** naturel et historique.
- **Préserver et améliorer l'image de la commune** en particulier au niveau de la perception visuelle des portes d'entrée.
- **Faciliter les déplacements** dans la commune (véhicules et piétons).
- **Prévoir l'accueil de nouvelles activités** en utilisant les potentialités du territoire communal.
- **Structurer les activités économiques** et l'agriculture en particulier.

II. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

II.1 RETOUR SUR L'HISTOIRE DE LA FOA

Avant l'arrivée des européens les terres du bassin de La Foa-Fonwhary font partie du *terroir CIRI*. Ce vaste territoire est alors occupé par de nombreux clans qui regroupent une population estimée à 2000 âmes.

A partir de 1871, sur décision du gouverneur Gaultier de la Richerie, la région est ouverte à la colonisation pénale et prend le nom *d'arrondissement d'UARAÏ*. L'établissement pénitentiaire de Téremba, construit sur le littoral de Moindou, à quelques kilomètres de l'embouchure de la rivière La Foa accueille les condamnés chargés d'ouvrir des routes pour rejoindre deux autres pénitenciers : Bourail, au nord et Canala à l'Est. C'est au carrefour de la route menant à Canala, en passant à l'époque par Koindé et Ciu, que le bourg de La Foa prend naissance, en 1874. On y trouve un poste de gendarmerie, une auberge et un camp de la Transportation. Dès 1875, le pénitencier agricole de Fonwhary, situé à mi-chemin entre Téremba et La Foa, ouvre ses portes pour y prendre en charge les condamnés les plus méritants. Ils reçoivent là une formation de quelques mois avant d'obtenir une petite concession de 5 hectares pour s'y installer et y fonder une famille.

Le besoin grandissant de terre pousse l'administration à procéder, en 1877, à une délimitation des tribus de l'arrondissement. C'est l'une des principales causes du déclenchement de l'insurrection kanak qui commence en juin 1878 et s'achève par la reddition des derniers insurgés en avril 1879.

La colonisation pénale peut alors reprendre avec l'installation de nombreux condamnés et libérés le long de la rive droite de la rivière, puis sur Farino et Tendéa.

Le village s'ouvre également, dans sa partie est, à la colonisation libre et dans sa partie sud à l'installation d'une petite communauté d'indiens malabars. Le 3 septembre 1883, un arrêté crée la première commission municipale composée de trois membres.

Après la fermeture du bagne, La Foa conserve sa vocation agricole et devient un important centre de production maraîchère et d'élevage.

En 1942, comme dans de nombreuses communes de brousse, l'arrivée des américains bouleverse la vie des habitants qui voient la région de Pierrat se transformer en camp d'entraînement pour les PeepTroops (jeeps) du Colonel George et la plaine de Oua Tom devenir un immense aérodrome d'où décollent les chasseurs et les bombardiers.

La fin de la seconde guerre mondiale voit naître de profonds bouleversements dans les mentalités. En France, se met en place le droit de vote des femmes, le droit du travail, etc. Au sujet de ses territoires d'outremer, le gouvernement français déclare: « la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge, à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires... ».

C'est l'amorce d'une profonde métamorphose, qui sera parfois difficile à gérer, dans le paysage politique calédonien. Les femmes peuvent voter dès 1946 et en 1947, une première femme est élue à La Foa. Les mélanesiens se voient également accordés le droit de vote, et les instances municipales évolueront plusieurs fois afin d'intégrer la représentation de ceux-ci au sein du conseil municipal. Ainsi, La Foa connaît en 1954 ses premiers élus mélanesiens. La représentation reste cependant partielle, et ce n'est qu'en 1961 que les municipalités dans leur forme actuelle, avec le suffrage universel, seront créées.

La modernisation de la commune passe également par la mise en place de nouveaux équipements comme le nouveau barrage de Dogny, le début de l'électrification, l'inauguration du pont de Fowhary ou la mise en place de nouvelles centrales électriques. Un collège verra également le jour, bien que dans des conditions matérielles très sommaires.

L'autonomie politique accordée aux communes en 1990 permettra une nouvelle période de modernisation de la commune, avec un rayon d'action et une dynamique renforcée par cette nouvelle autonomie.

De nombreux projets voient le jour, particulièrement en termes d'équipements et de services dans la commune, avec également une volonté marquée de rééquilibrage par rapport aux tribus jusqu'alors relativement délaissées dans la modernisation et le développement de la commune.

Ainsi, entre 1995 et 2005, des projets en tout genre voient le jour :

- Développement des équipements sportifs et culturels : piscine municipale, rénovation de l'hippodrome.
- Modernisation des tribus : électrification, adduction en eau, création de salle de soins, de maisons communes, de blocs sanitaires, réouverture des écoles maternelles, création d'un service de navette.
- Mise en place d'une politique sociale : bureau d'assistance administrative et sociale, ouverture d'une maison de retraite, de maisons sociales, etc.
- Mise en place d'un système d'assainissement et rénovation des voiries.
- Action d'aide à l'investissement et à la relance économique.

Cette politique dynamique se poursuivra dans les années suivantes avec notamment la création d'un cinéma, de nouveaux lotissements sociaux, la création d'un centre de secours, l'aménagement des routes, mais également la rénovation de la passerelle Marguerite, parallèlement à la valorisation du fort Téremba sur Moindou.

La Foa regroupe également de nombreuses associations et évènements qui participent à faire vivre la commune, comme l'association Sainte-Marguerite, le festival du cinéma, la fête de la pomme de terre, etc. Depuis 1998, existe également l'association « La Foa tourisme », en collaboration avec Les communes de Farino, Saraméa, et Moindou.

II.2 UNE COMMUNE AU CŒUR DE LA DIVERSITÉ

L'histoire de la commune permet d'expliquer la diversité des populations et le brassage ethnique actuel de la Foa.

Le tableau et la figure ci-dessous présentent la répartition de la population de La Foa et de l'ensemble de la province Sud selon l'appartenance à une communauté au recensement de la population de 2014.

Tableau 1 : La répartition ethnique des populations de LA FOA en 2014

Catégorie	La Foa	province Sud
Européenne	883	66 678
Kanak	994	52 189
Wallisienne	416	21 443
Autre* et non déclaré	806	40 187
Plusieurs communautés*	443	19 486
Total	3 542	199 983

Wallisienne : Wallisienne et Futunienne

Autre : y compris « Calédonien »

Plusieurs communautés : y compris métis sans autre indication

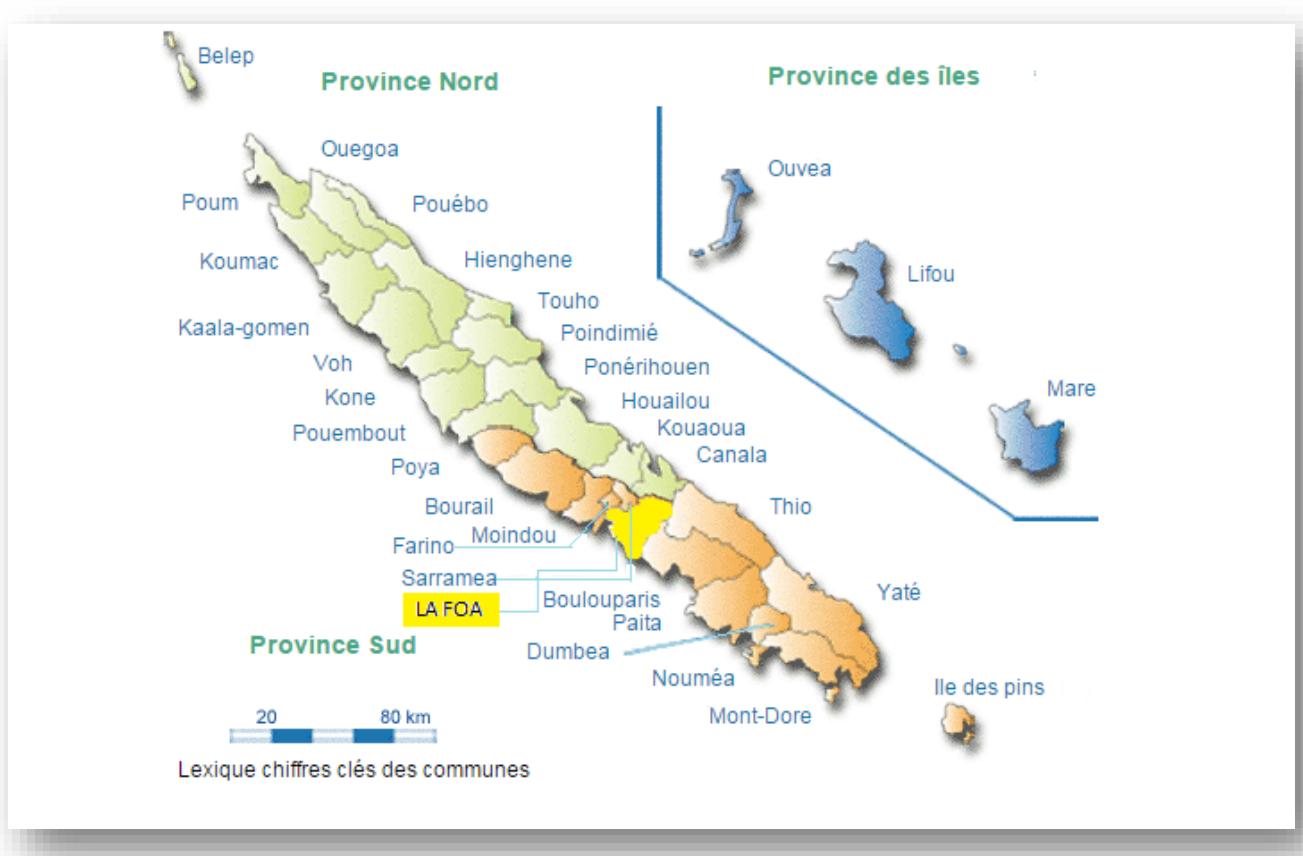
Source : INSEE-ISEE, 2014.

On constate que les principales communautés d'appartenance de la commune sont les kanaks pour 28%, les européens pour 25% ainsi que les « autres et non déclarés » pour 23%.

Les personnes faisant partie de « plusieurs communautés » ou de la communauté wallisienne représentent respectivement 12,5% et 11,7% de la population communale. A La Foa de nombreuses communautés sont représentées, et notamment celles concernant les indonésiens, les tahitiens ou les vietnamiens. Le métissage est une donnée de la composition ethnique de la commune.

II.3 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Carte 1 : La situation de La Foa en Nouvelle-Calédonie



Source : ISEE

Située sur la côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie à environ 120 Km de la capitale Nouméa, la commune de La Foa, localisée en province Sud, compte depuis le dernier recensement de 2014, 4035 habitants (double compte), correspondant à 3 542 habitants (simple compte).

D'une superficie de 464 km² et une densité de population de 8 habitants par km², elle est limitrophe des communes de Moindou au nord-ouest, Sarraméa au nord-est et Boulouparis au sud-est et dispose d'une façade maritime de 215 km de long dont la majeure partie est classée patrimoine mondial de l'Humanité.

La commune est traversée dans sa longueur par la Route Territoriale N°1 (RT1) qui joue un rôle fondamental dans le développement de la commune et fait ainsi de La Foa un « passage obligatoire » au cœur des dynamiques territoriales (Nord/Sud-Est/Ouest). A la sortie du village se trouve la route provinciale N°5 (RPN5) qui relie La Foa (côte Ouest) à Canala (côte Est).

La mairie se trouve distante de 120 kilomètres de Nouméa, le chef-lieu de la Province Sud et de 155 kilomètres de Koné, celui de la Province Nord.

Capitale régionale de l'intérieur de la province Sud, la commune est fortement attachée à ses liens historiques et culturels et est considérée comme étant une commune rurale où l'activité agricole est très représentée. Cette identité rurale, la présence de terres fertiles, de sites historiques et de réserves naturelles renforcent le riche patrimoine naturel de la commune. Ce cadre de vie participe ainsi à la bonne qualité de vie sur la commune de La Foa et à son attractivité touristique.

Carte 2 : Présentation générale de la commune



Source : GEOREP, 2016

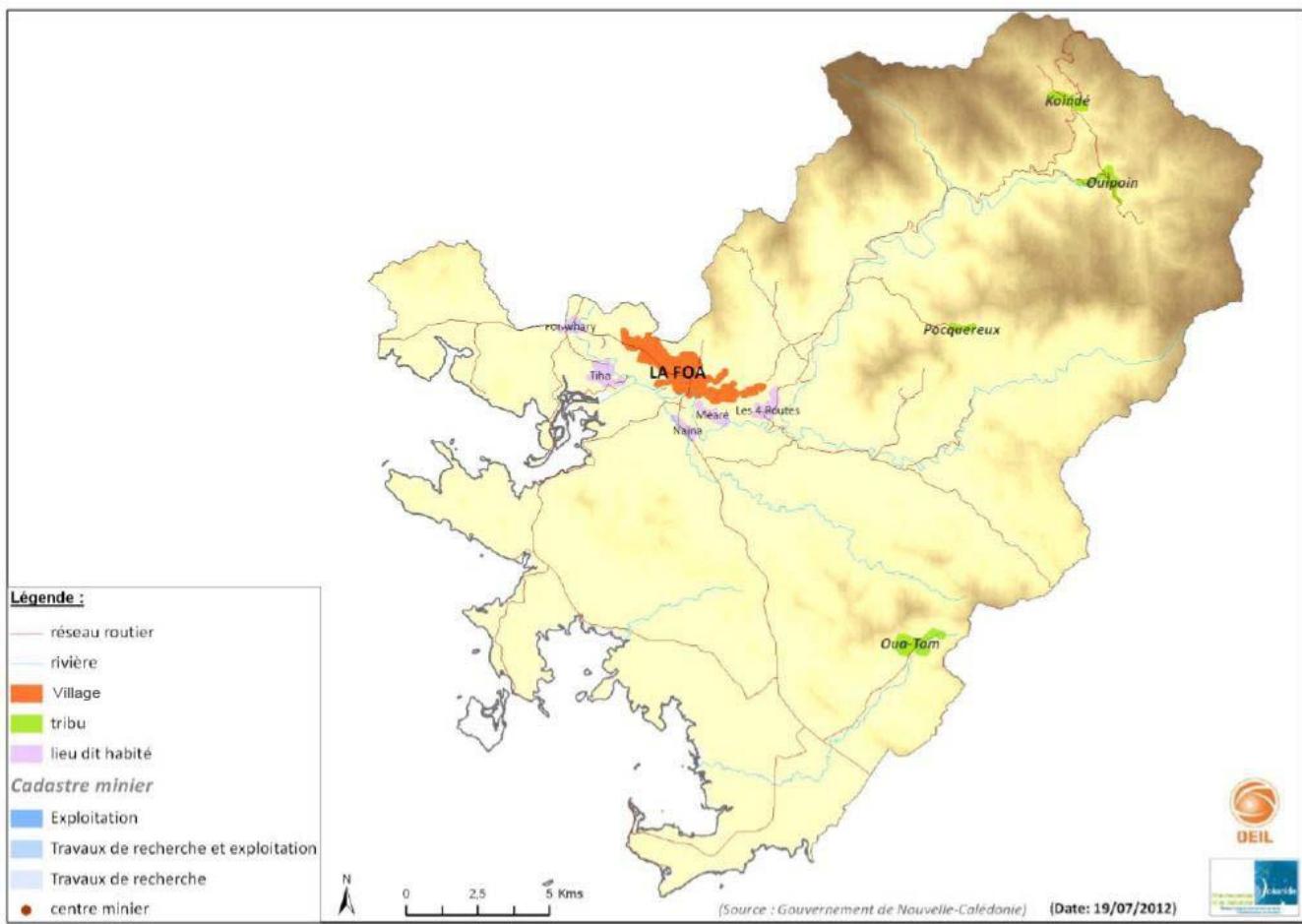
La Foa est aujourd’hui une commune moderne. C'est en fait un cœur de ville pour un bassin de vie recoupant plus de 10 000 habitants, de Moindou à Canala, en passant par Farino, Saraméa et Kouaoua.

Le centre du village est ainsi bien développé et équipé. Il regroupe plus de la moitié de la population de la commune.

Le reste de la population se répartit d'une part sous forme de hameaux à proximité du village : Tiha, Forêt Noire, Ouano, Méaré.

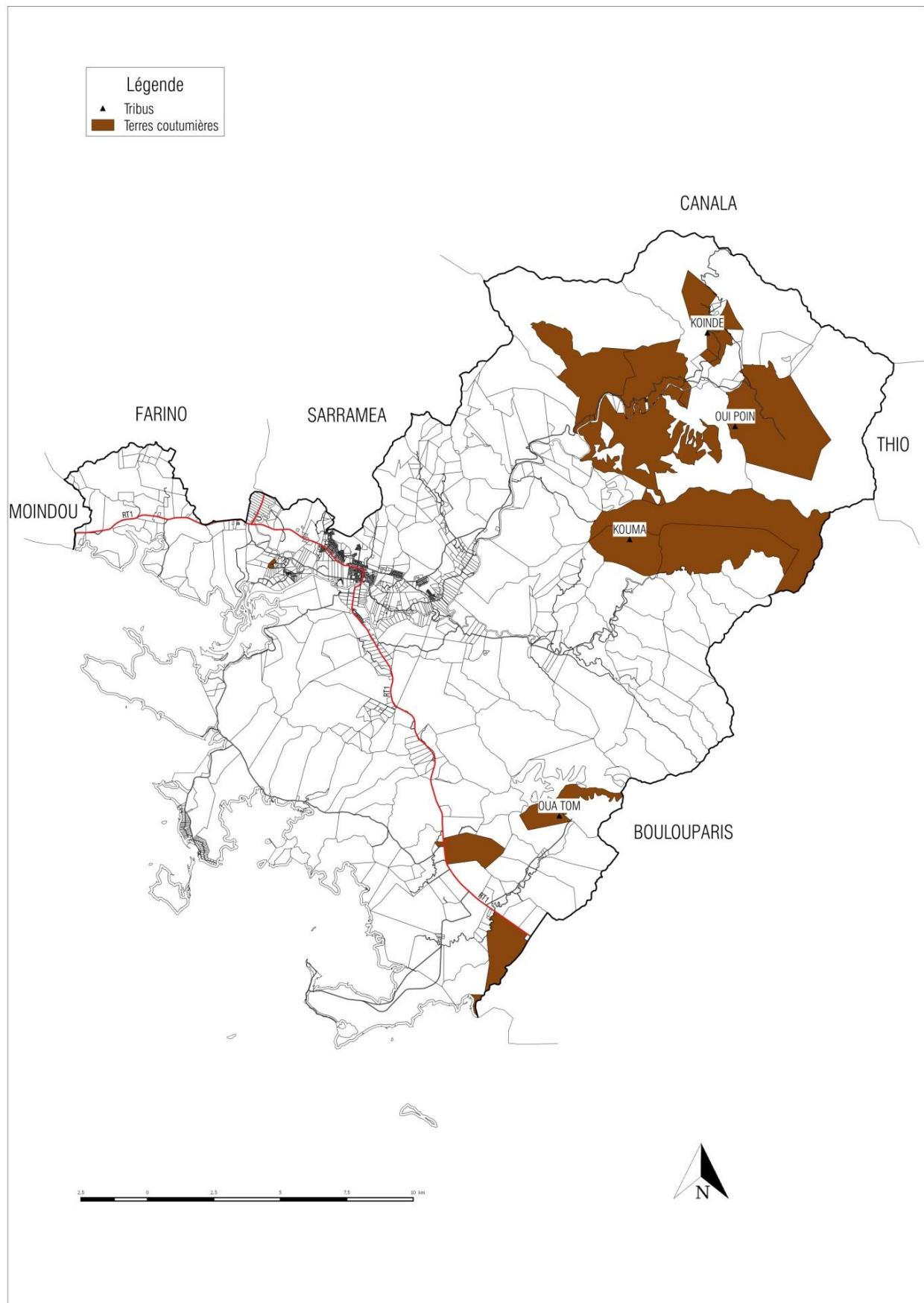
D'autre part, la commune comporte également 4 tribus : Koindé, OuiPoin, Oua-tom et Kouma, qui sont situées dans la chaînes et plus éloignées du village. Toutes appartiennent à l'aire Xârâcùù dont le siège se situe à Bouloparis.

Carte 3 : Présentation générale de la commune



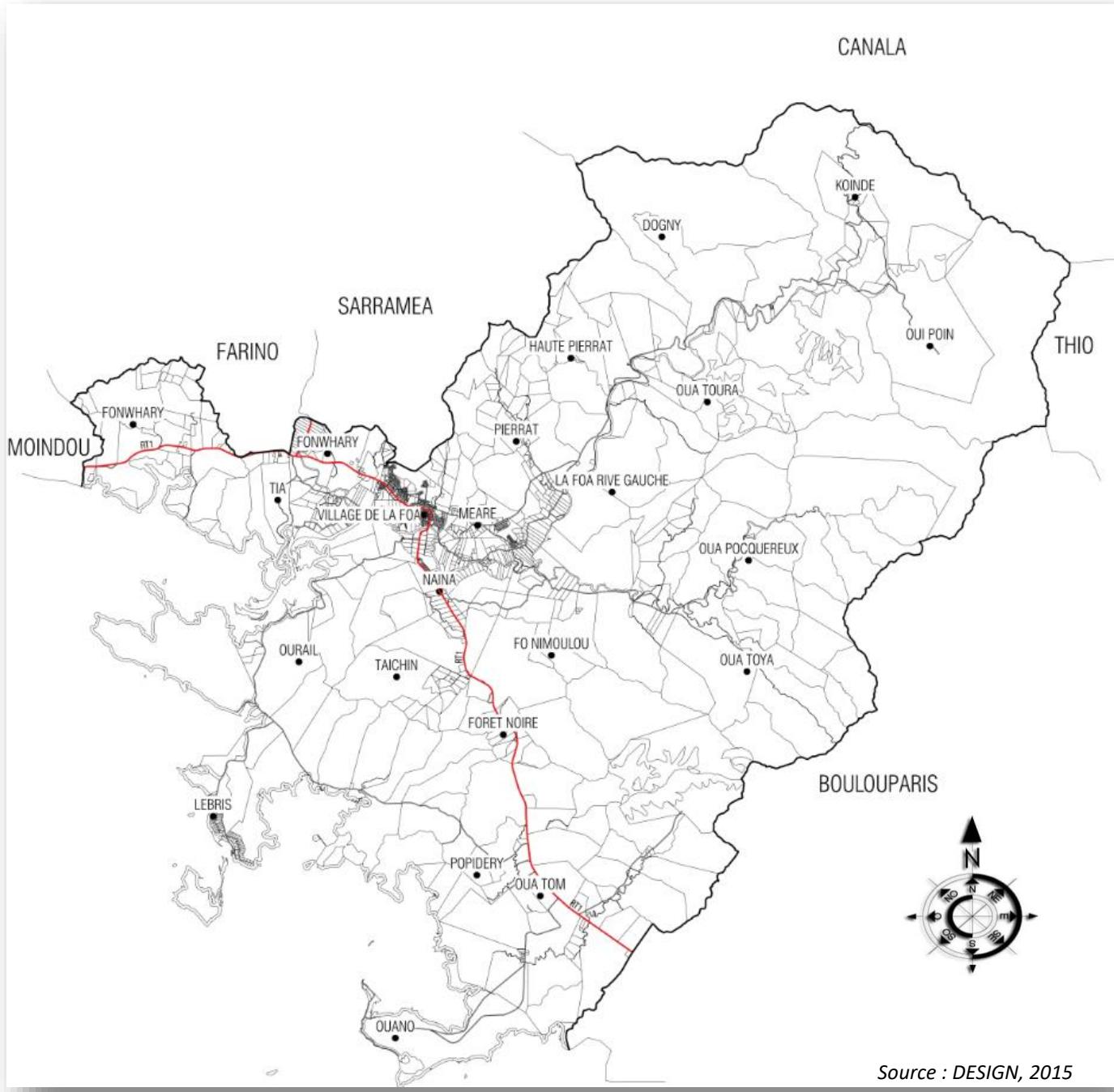
Source : gouvernement de Nouvelle-Calédonie, étude « Evolution des paysages en Province Sud », 2012

Carte 4 : Les tribus de la commune



Source : ADRAF, mise à jour DESIGN 2016

Carte 5 : Les lieux dits de la commune

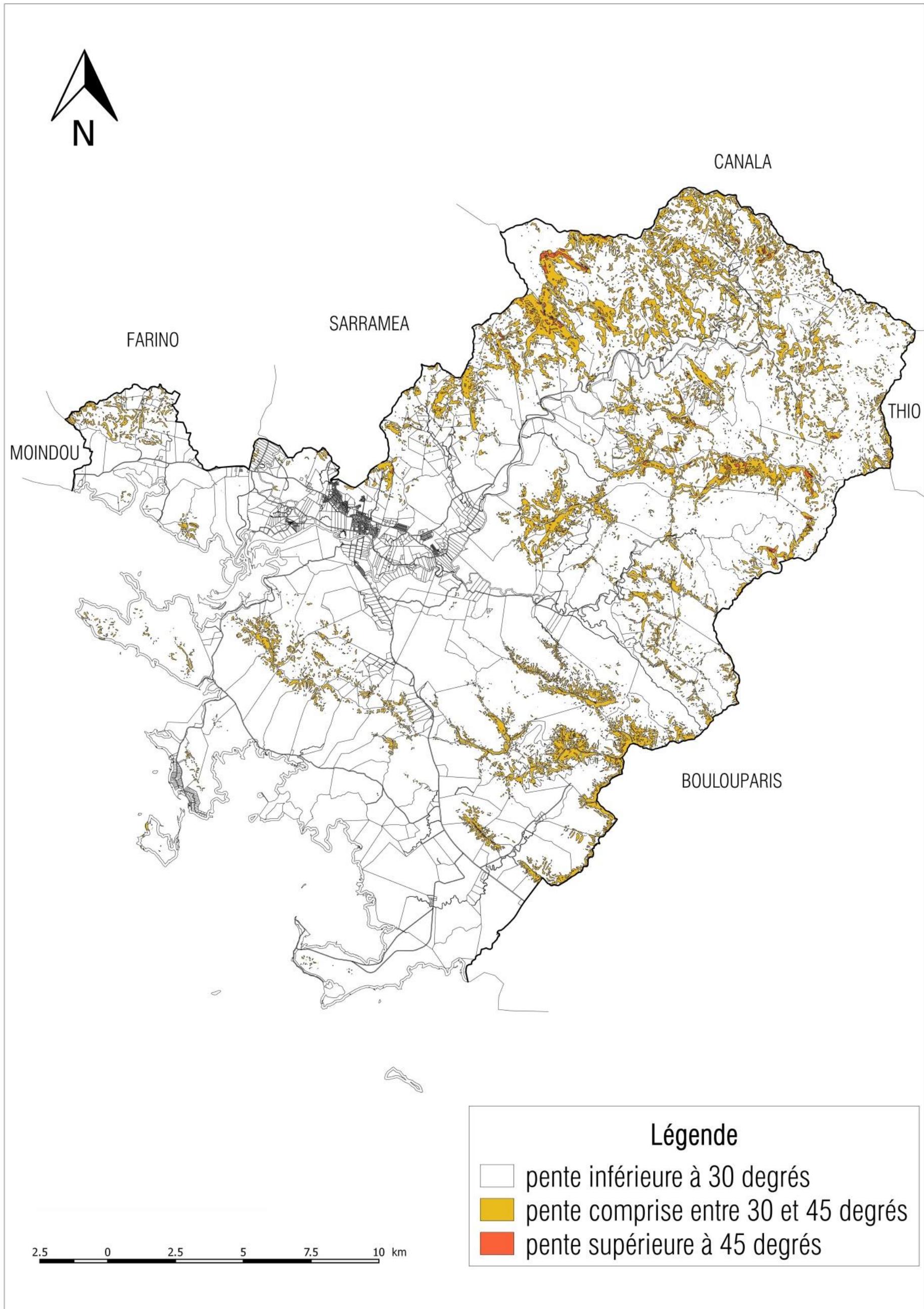


Source : DESIGN, 2015

Source : DESIGN 2015

La carte des pentes de La Foa (ci-dessous) met en évidence une forte majorité de pentes inférieures à 30 degrés, correspondant à une vaste plaine et des pieds de reliefs en pente douce. Sur les reliefs, la majorité des pentes sont comprises entre 30 et 45 degrés et une faible minorité de terrains dans les massifs ont une pente forte supérieure à 45 degrés.

Carte 6 : Répartition des pentes



Source : DENV PS, mise à jour DESIGN 2016

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA COMMUNE :**PRESENTATION DU TERRITOIRE**

- Une commune ayant statut de « **ville étape** », au cœur des dynamiques territoriales (Nord/Sud-Est/Ouest).
- Une façade **littorale riche** de 215 Km de long et reprise dans la zone **classée au patrimoine mondial de l'Humanité**.
- **Le village central** qui regroupe la majorité des activités et des services, complété par une urbanisation en forme de **hameaux autour du village** et des **tribus dans les massifs**.
- **Une population pluriethnique.** Une densité de population d'un peu moins de 8 habitants par km².
- Des conditions propices aux **activités touristiques et agricoles**.

III. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

III.1 UN MILIEU NATUREL RICHE SUPPOSANT DES ENJEUX DE PRESERVATION IMPORTANTS

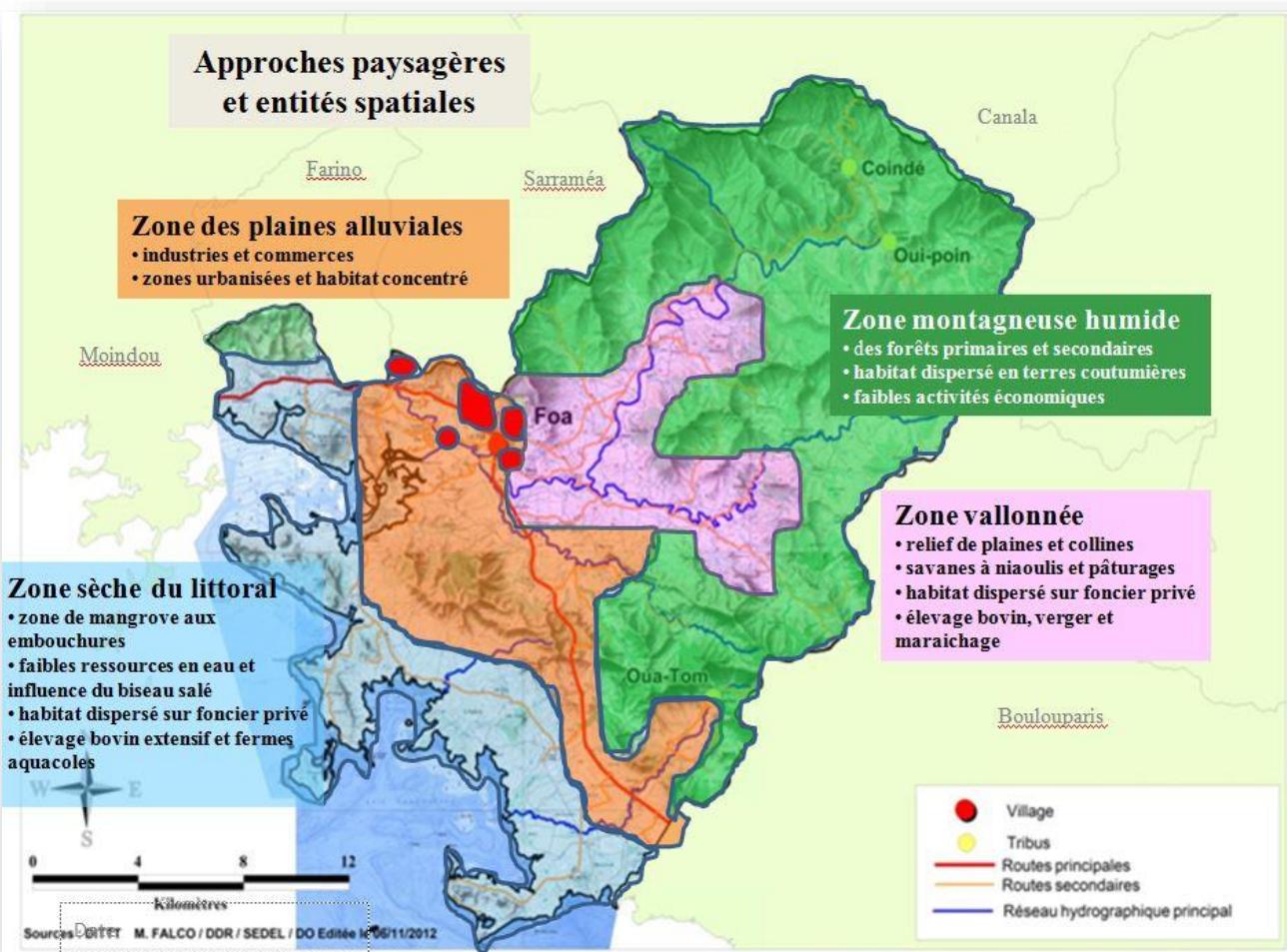
Comme le montre la carte page suivante, le territoire communal est composé de deux grandes zones de reliefs :

- Une structure montagneuse en arc de cercle, orienté Nord-Ouest, Sud-Est
- Une plaine alluviale au centre de ce relief, vers le littoral

La mise en relation avec la carte ci-dessous permet de mettre en évidence une réelle corrélation entre le relief de la commune, la répartition de l'habitat et les différentes activités économiques. Les espaces sont réellement démarqués suivant le relief. On constate ainsi les zones suivantes :

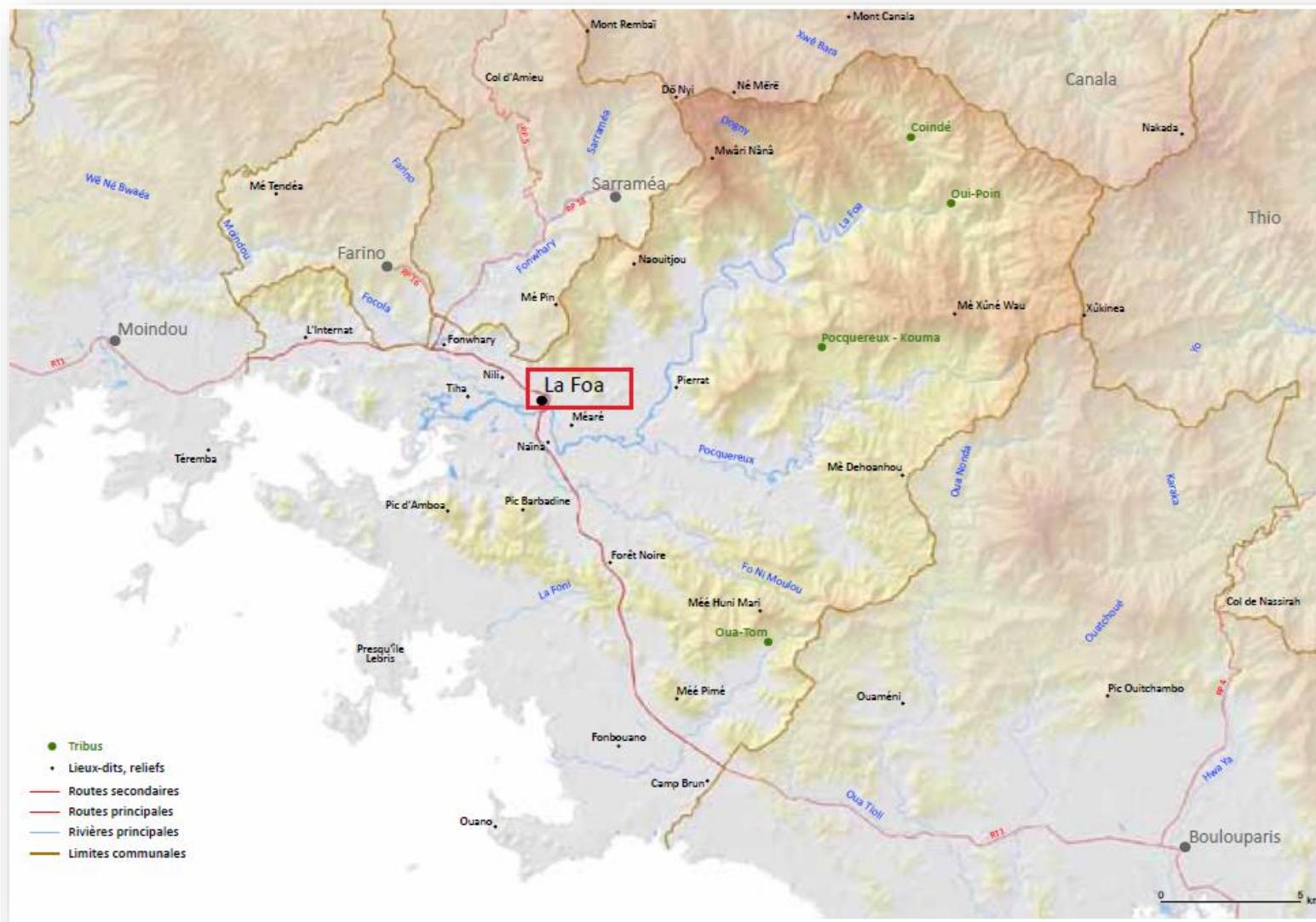
- Dans les massifs montagneux, l'activité économique y est faible, avec un habitat très dispersé,
- Dans les plaines, l'agriculture est importante, avec des sous-zones caractérisées également par leur relief :
 - o Dans la zone vallonnée, l'agriculture est présente au travers de l'élevage bovin, la culture de verger et de maraîchage,
 - o Dans la zone de plaines alluviales, l'activité économique est essentiellement basée sur l'industrie et le commerce,
 - o L'élevage bovin est extensif sur la zone sèche du littoral, et l'installation de fermes aquacoles diversifie l'activité sur le territoire,

Carte 7 : Approches paysagères et entités spatiales



Source : État des lieux de la commune de La Foa, DDR-SEDEL-DDL, 2015

Carte 8 : Le relief de la Foa



Source : GEOREP 2016

III.1.1 UN CLIMAT CHAUD ET ARIDE...

La côte Ouest de la Grande Terre est marquée par un régime de précipitations annuelles plus faibles que celui de la côte Est. En effet la majorité des vents dominants sont bloqués par la chaîne centrale sur le versant Est de la Grande Terre (Effet Foëhn).

Le bassin versant de la rivière La Foa reçoit des précipitations annuelles moyennes comprises entre 1 100 et 1 600 mm. L'effet orogénique permet la présence dans le bassin versant de microclimats plus humides notamment à Saraméa, Koindé et Oui Poin.

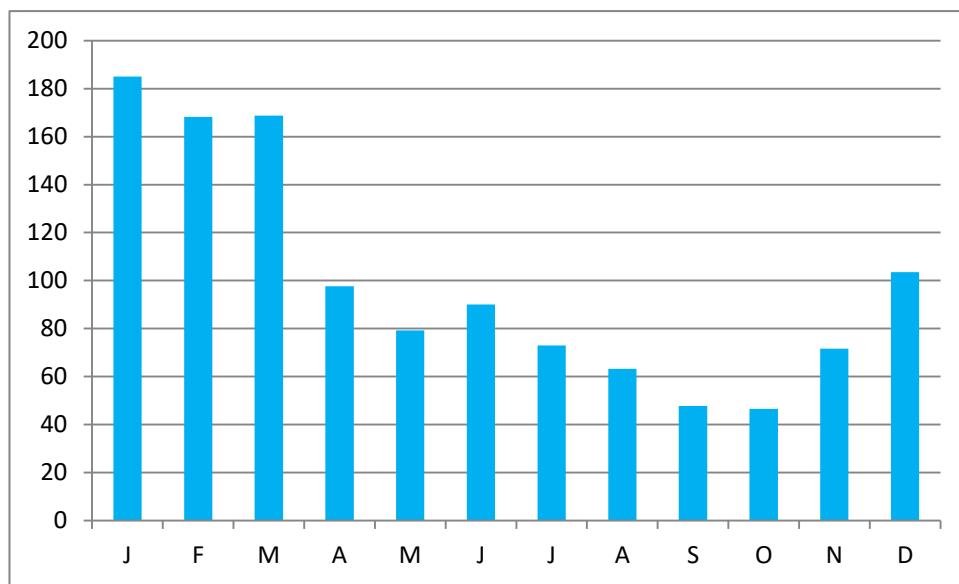
Le village de La Foa reçoit une moyenne de 1 200 mm de précipitations par an. Ce régime est représentatif de la basse plaine alluviale.

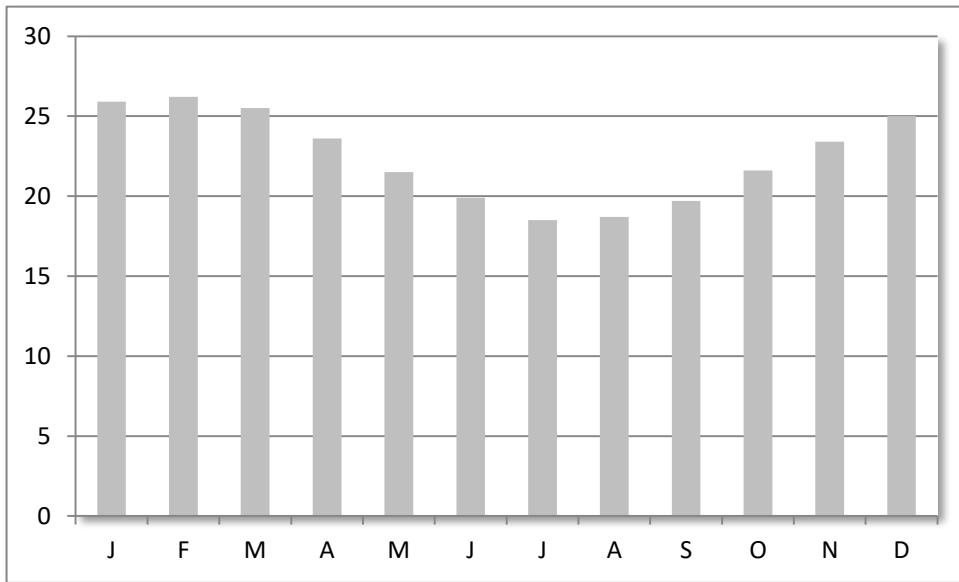
Il existe deux stations météorologiques réparties sur la commune. Leurs noms usuels sont La Foa et Pocquereux. Aucune servitude n'y est rattachée.

Image 1 : Station de Nily (village)



Source : METEO France, 2012

Image 2 : Station de Pocquereux (Institut Agronomique Néo-Calédonien - IAC)*Source : METEO France, 2012.***Graphique 1 : La moyenne des précipitations mensuelles entre 1955 et 2014 à LA FOA***Source : METEO France, 2015*

Graphique 2 : La moyenne des températures quotidiennes entre 1955 et 2014 à LA FOA*Source : METEO France, 2015*

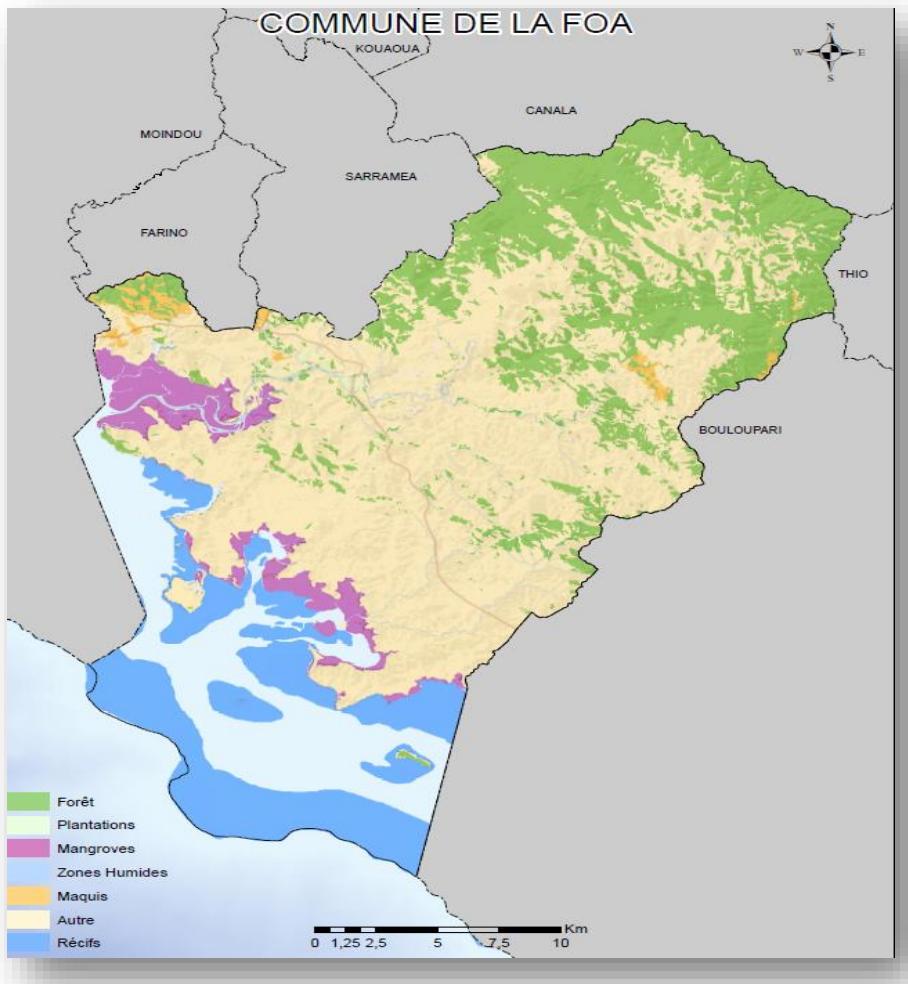
La saison « été » est comprise entre décembre et juin et la saison « hiver » entre juin et décembre. Les précipitations mensuelles dépassant les 100 mm de hauteur sont relevées entre les mois de décembre et mars. Par contre, entre septembre et novembre, la hauteur des précipitations ne dépasse pas les 80 mm.

Les périodes où la hauteur de précipitation dépasse les 100 mm correspondent aux périodes où la température atteint plus de 25°C.

III.1.2 ...QUI CONDITIONNE DES MILIEUX TERRESTRES TRES RICHES A PRESERVER...

III.1.2.1 FOCUS GENERAL SUR LA COMMUNE

Carte 9 : Les milieux naturels sur la commune



Source : province Sud, Direction de l'environnement, 2015

Tableau 2 : L'occupation des sols par le milieu naturel

Milieu naturel	Surface (Ha)	Pourcentage (%)
Maquis minier	282	0.6 %
Maquis	682	1.5 %
Réserve naturelles	3 508	7.7 %
Récifs	8 554	18.8 %
Plantations	108	0.2 %
Mangroves	2 750	6.0 %
Forêt	13 827	30.4 %
Autre	15 843	34.8 %

Source : DENV, 2015.

La forêt occupe un vaste espace, soit 30% du territoire communal. Le milieu naturel autre occupe 34% de la commune de La Foa, et enfin les récifs coralliens 18,8%.



Source : Design, 2016

La commune de La Foa est située sur la côte Ouest de la Grande Terre. Cette côte est protégée des vents dominants par la chaîne centrale, elle est donc plus sèche et tempérée que la côte Est. Elle offre ainsi un paysage de larges et longues plaines herbeuses et de savane (dont l'arbre emblématique est le niaouli), montant progressivement par une série de collines et de plateaux, recouverts de forêts, vers les montagnes.



Source : Design, 2016

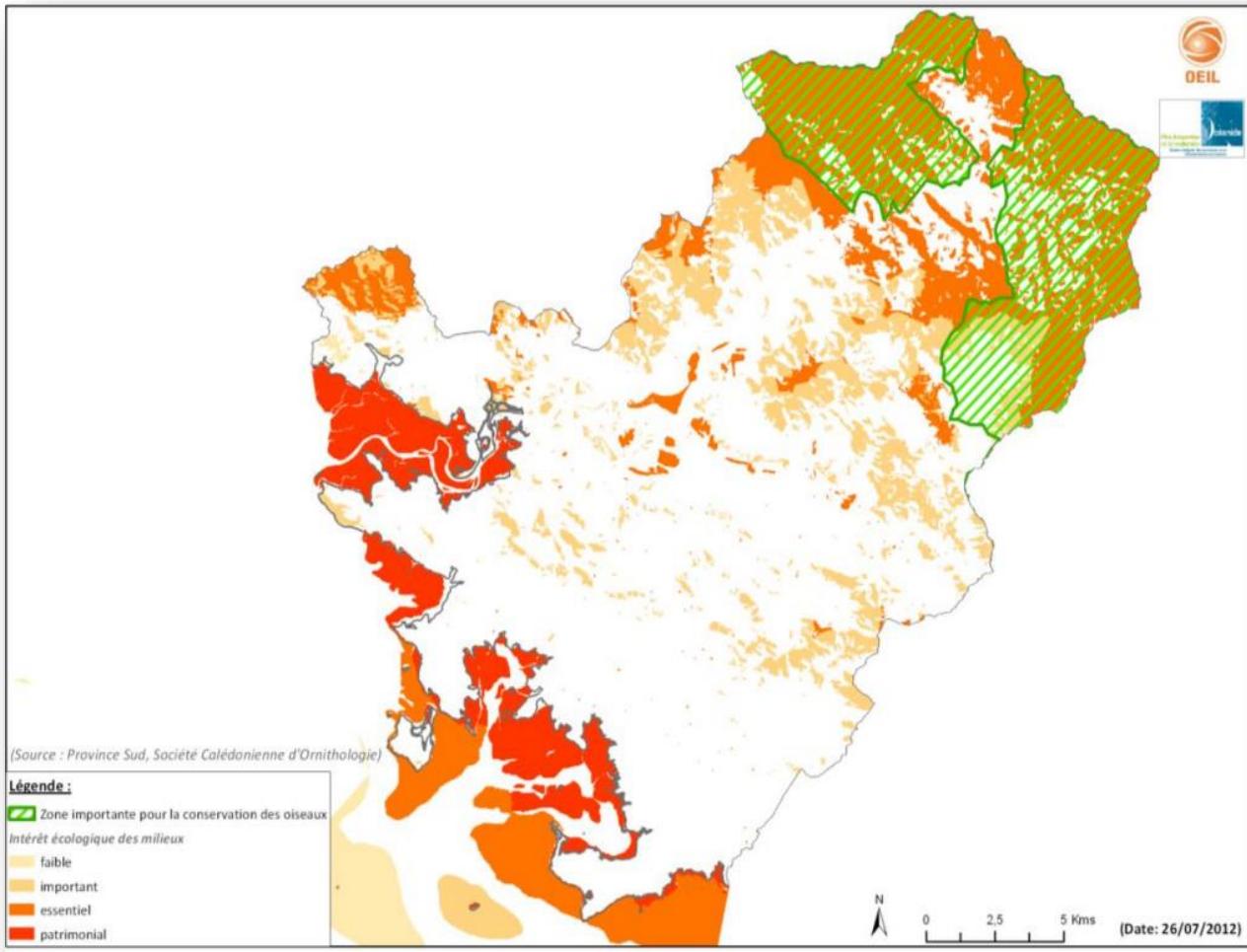
Sur son littoral, on note une présence de récifs coralliens importants ainsi que la présence de mangroves. Ces dernières sont localisées au niveau des baies de Téremba et de Chambeyron, et de la presqu'île de Ouano.

III.1.3 UNE RICHESSE NATURELLE A PRESERVER

La carte ci-dessous est là à titre informatif. Elle représente les milieux d'intérêt écologique présents sur la commune, ainsi qu'une zone d'un intérêt particulier pour la conservation des oiseaux. La majeure partie du territoire est classé en faible intérêt écologique. D'autres milieux sont identifiés par l'ŒIL comme d'intérêt essentiel et important. Ces écosystèmes sont essentiellement situés au bord du littoral et au centre du territoire. Si on fait le parallèle avec la première carte du point III, on constate que cela correspond aux zones de forêts et aux récifs. Enfin, on retrouve des écosystèmes d'intérêt patrimonial qui sont eux protégés par une réglementation.

Les milieux à fort potentiel sont donc inégalement répartis sur la commune de La Foa, essentiellement le long du littoral et dans les massifs. Ces zones sont des atouts majeurs pour le territoire dans une optique de développement des activités liées à l'écotourisme.

Carte 10 : Intérêt écologique des milieux sur la commune



Source : Province Sud, Société Calédonienne d'Ornithologie, 2012

III.1.3.1 LES ECOSYSTEMES D'INTERET PATRIMONIAL

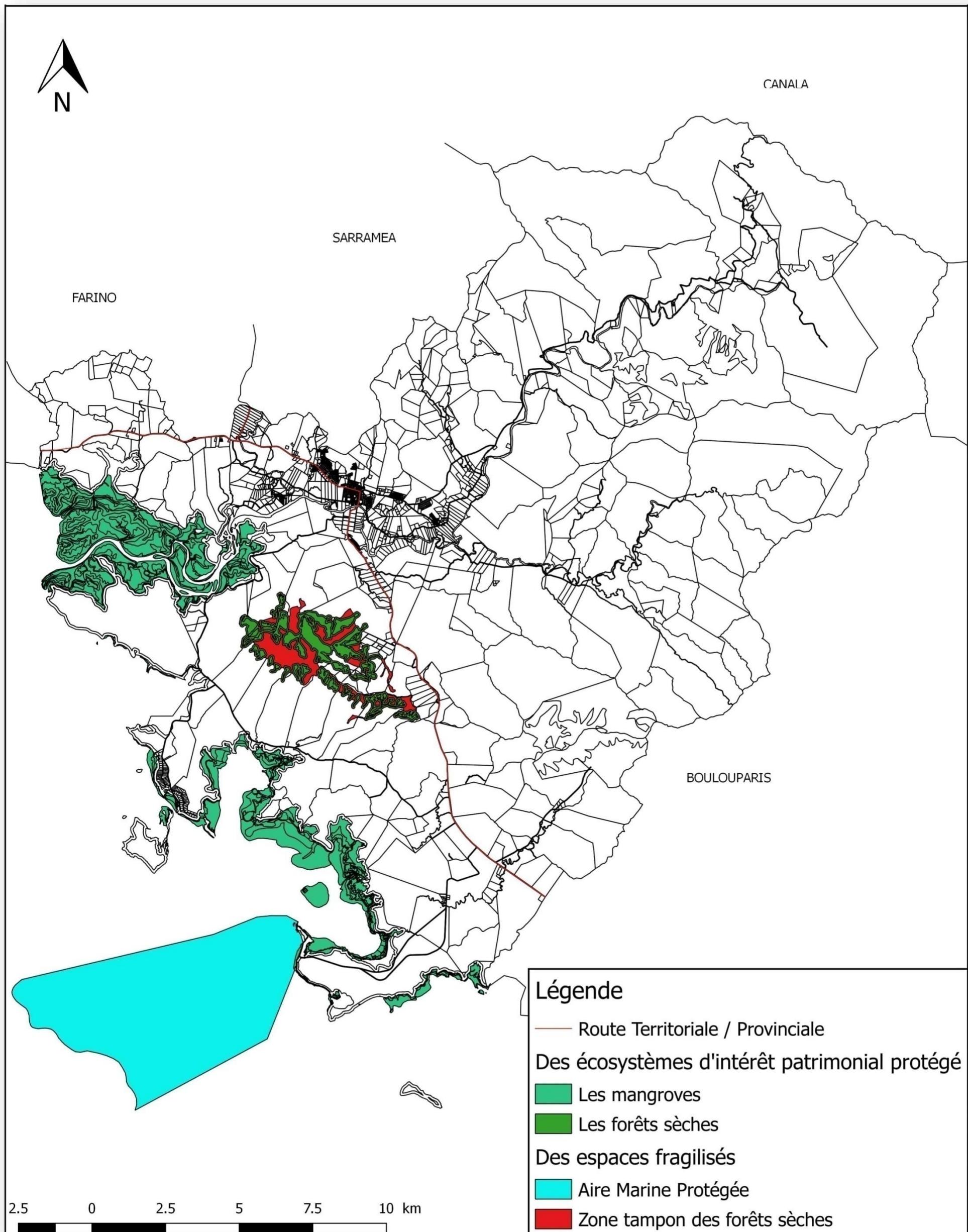
Le code de l'environnement de la Province Sud, adopté en 2009, règle et répertorie les écosystèmes d'intérêt patrimonial de la manière suivante :

- Les forêts denses humides sempervirentes,
- Les forêts sclérophylles ou forêts sèches,
- Les mangroves,
- Les herbiers dont la surface est supérieure à cent mètres carrés,
- Les récifs coralliens dont la surface est supérieure à cent mètres carrés.

Les écosystèmes d'intérêt patrimonial protégés présents sur le territoire communal (cf. carte ci-dessous) se trouvent essentiellement sur la partie littorale du territoire. Il s'agit de forêt sèche et de mangrove.

On notera également la présence d'une réserve spéciale marine protégée par une réglementation.

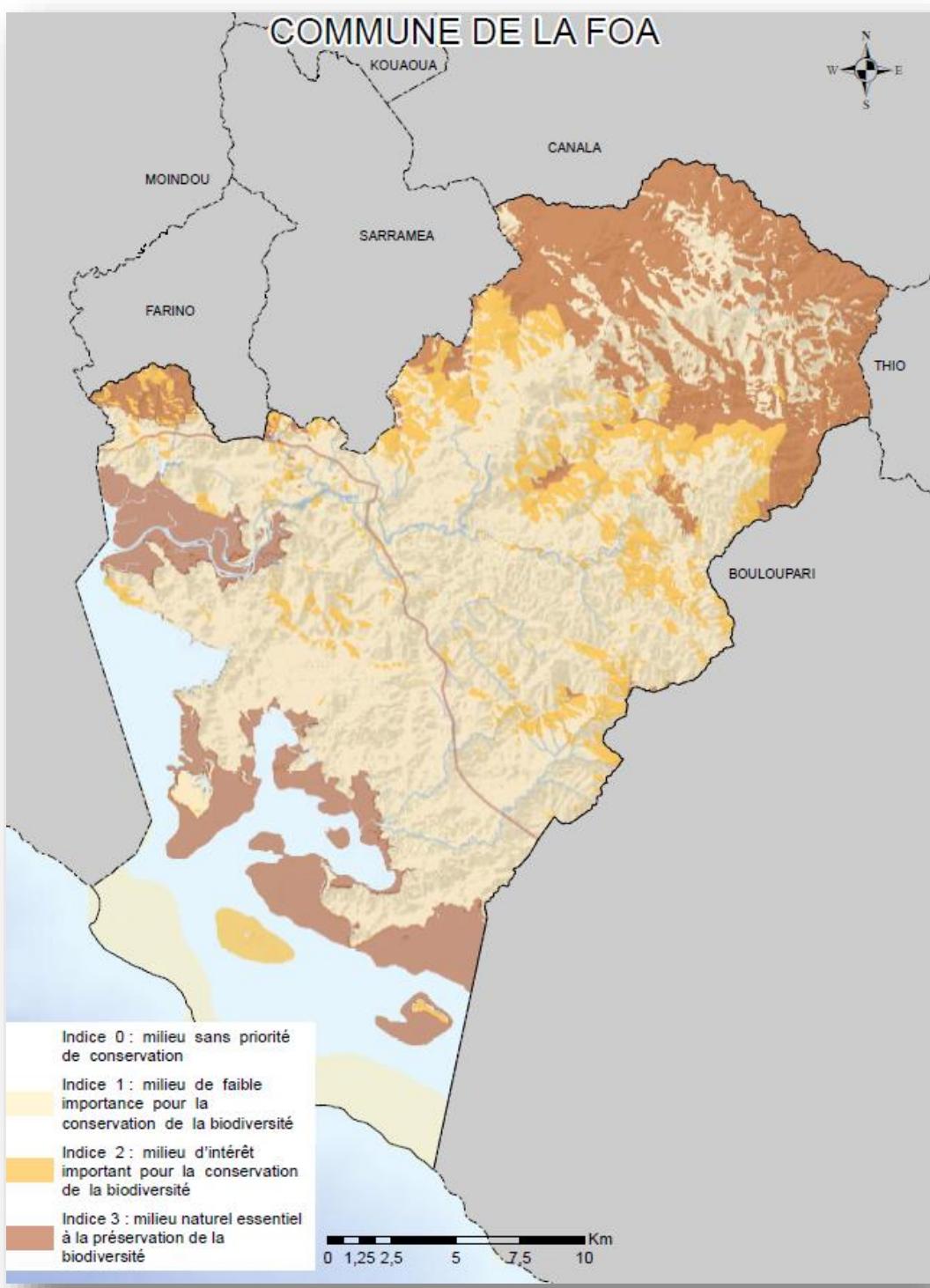
Carte 11 : Les écosystèmes d'intérêt patrimonial



Source : DENV, réalisée par DESIGN, 2016

III.1.3.2 LA BIODIVERSITÉ SUR LA FOA

Carte 12 : Indice de conservation de la biodiversité



Source : province Sud, Direction de l'environnement, 2015

L'attention est attirée sur le fait que, les cartes de définition des milieux naturels et de priorisation de conservation de la biodiversité sont établies à différentes échelles de temps et en recourant à des sources multiples (données de terrain, photographies aériennes, imagerie satellitaire).

Il en résulte que les éléments issus de ces cartes sont à prendre en considération à titre indicatif, en tant qu'élément d'alerte et de vigilance, sur les impacts éventuels des projets sur les périmètres concernés.

La connaissance de la nature, de la qualité et de la sensibilité des milieux naturels susceptibles d'être affectés par un projet, nécessite ainsi une visite de terrain, afin de pouvoir confirmer/infirmer les données issues de ces cartes.

Avec la légende de la carte :

- **Indice 0 : milieu sans priorité de conservation.** Exemple : plantation ou vergers, savane.
- **Indice 1 : milieu de faible importance pour la conservation de la biodiversité.** Il abrite des espèces introduites ou communes. Il peut également représenter des milieux naturels fortement dégradés ; exemple : maquis minier ouvert.
- **Indice 2 : milieu d'intérêt important pour la conservation de la biodiversité.** Il abrite en majorité des espèces endémiques, dont certaines peuvent être rares. Ce milieu naturel peut être partiellement dégradé mais conserve un potentiel d'évolution positive.
- **Indice 3 : milieu naturel essentiel à la préservation de la biodiversité.** Il représente souvent des milieux peu dégradés ou anthropisés, des milieux rares ou originaux, abritant un grand nombre d'espèces, des espèces rares, vulnérables ou emblématiques, dont certaines peuvent être en danger critique d'extinction.

III.1.3.3 DU MAQUIS MINIER DE GRANDE VALEUR ECOLOGIQUE

La commune possède également un autre type de végétation intéressante, le maquis miniers.

Ce type de végétation rase est typique des sols périclites, d'où son nom. Elle se caractérise par une formation végétale buissonnante, composée principalement d'arbustes et d'herbes. On le retrouve surtout sur les terres rouges dues aux périclites. Cette végétation recouvre actuellement 4 500 km² de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire 30% du territoire et 80% des sols périclites.

La végétation qui s'y développe est adaptée à la présence de minéraux toxiques, comme le nickel, mais surtout au manque de nutriments (azote, phosphore, potassium...), à la chaleur et à la sécheresse. Ainsi les feuilles des plantes souvent vernies et enroulées pour limiter la perdition en eau, mais elles dépendent aussi d'autres êtres vivants.

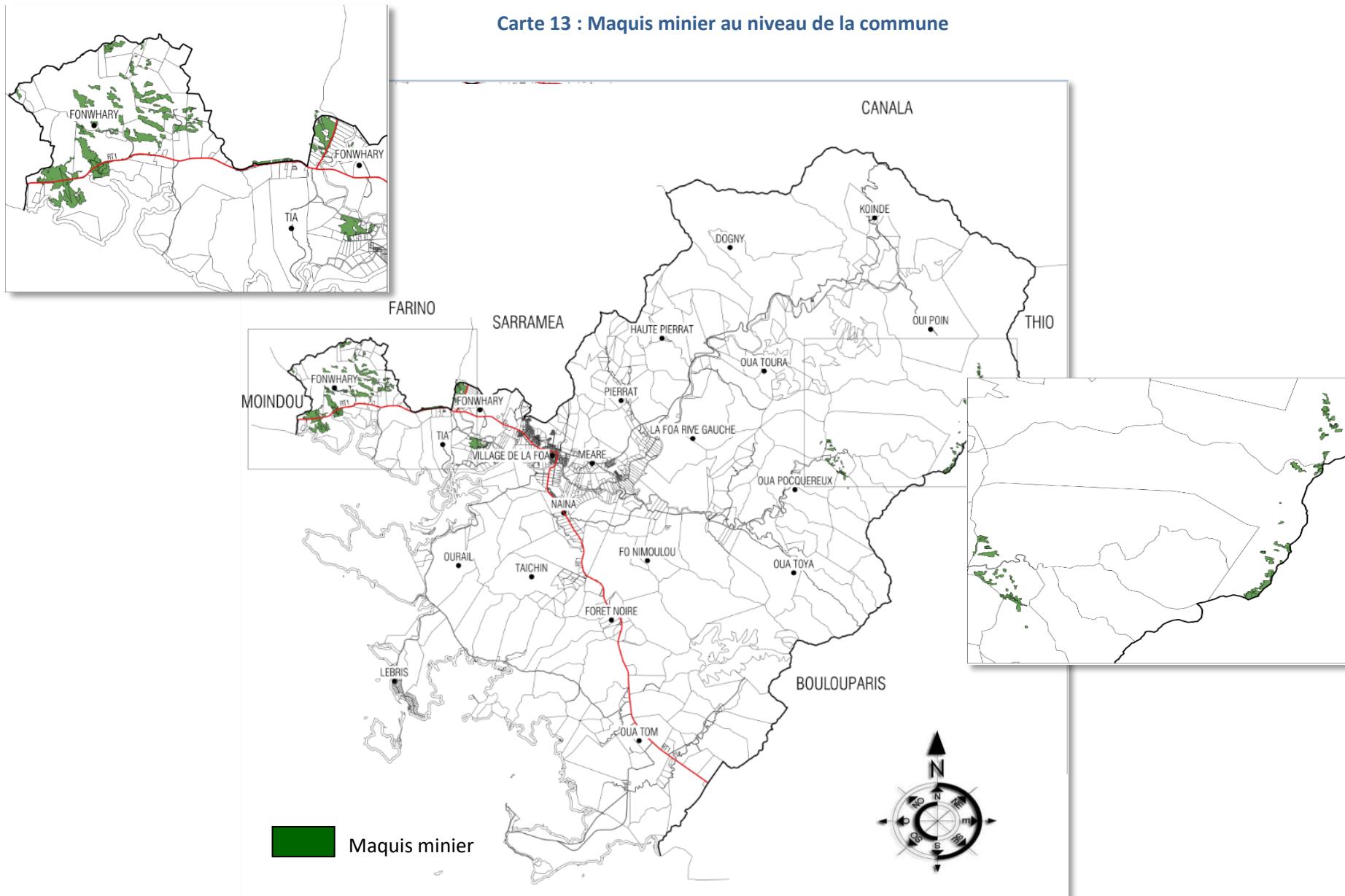
Le maquis minier est composé des 1 140 espèces végétales dont 90% sont endémiques. Selon le type de massif, on rencontre une densité d'arbustes variable, et il est même possible qu'y pousse le kaori des montagnes et certaines espèces forestières.

La faune aussi s'est adaptée à ces conditions difficiles. On y retrouve des insectes, des arachnides, des lézards et des scorpions, mais aussi des oiseaux comme le méliphage ou la perruche à front rouge.

Ce milieu naturel est très important à protéger car il a un très fort taux d'endémisme et son développement est lent, alors qu'il subit les attaques des feux de brousse, de l'activité minière et des espèces envahissantes, dont notamment le cerf et le cochon sauvage.

La commune est préservée des activités minières puisqu'aucune concession minière n'existe sur son territoire.

Le maquis minier occupe une faible proportion du territoire communal (0,6%).



Source : DITTT, réalisée par DESIGN, 2015.

III.1.3.4 LA ZONE COTIERE OUEST (ZCO)

La commune de La Foa est située pour partie sur le parc provincial de la Zone Côtière Ouest (ZCO) qui a été classée au patrimoine de l'Humanité. Celui-ci s'étend sur les communes de La Foa et Bourail.

Ce parc est situé entre le littoral et le récif dans les communes de Bourail, Moindou et La Foa et englobe également plusieurs îlots coralliens. Il a une superficie de 482 km² et les zones tampons marines et terrestres représentent respectivement des surfaces de 325 km² et 1 713 km².

Cette zone présente un paysage et des sites uniques qui ont justifié son inscription au Patrimoine Mondial de l'humanité, et qui par ailleurs est classée en parc marin, depuis mars 2009. D'autre part, certaines parties de la ZCO ont également été classées en réserves spéciales marines, qui sont soumises à des strictes réglementations, dont la réserve de Ouano sur le territoire de La Foa.

Elle tient un rôle important en termes d'enjeu de conservation à l'échelle régionale et internationale, de par le fait qu'on y trouve une variété d'habitats pour des espèces marines (dugong, tortues, oiseaux marins,...) et une biodiversité importante (mangrove).

Par ailleurs, la zone tampon terrestre de la zone côtière Ouest, qui est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, couvre l'intégralité de la surface de la commune.

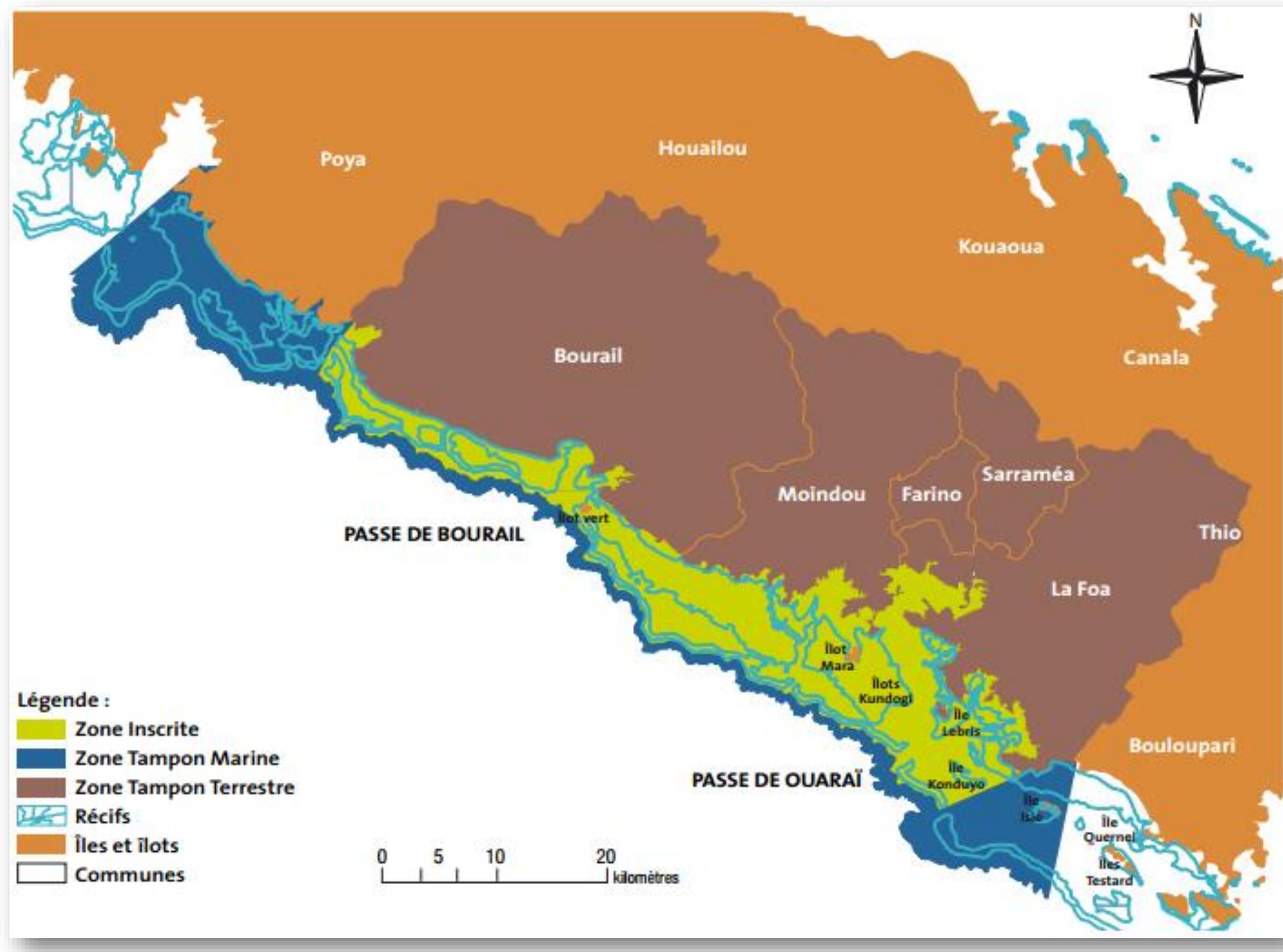
C'est la province Sud qui a en charge la gestion patrimoniale de cette zone et qui concentre les principales compétences en matière de protection de l'environnement, ainsi que différents services chargés d'appliquer la réglementation et la politique environnementale. Il existe ainsi déjà certaines réglementations à ce sujet, notamment liée à la pêche, ainsi que le code de l'environnement de la province sud.

Par ailleurs, l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité a entraîné la mise en place de certaines actions pour gérer et préserver ce patrimoine exceptionnel, comme d'un comité et d'un plan de gestion, établis selon un processus participatif de nombreux acteurs.

Le plan de gestion du patrimoine décline trois grands objectifs :

- Améliorer la connaissance,
- Protéger et préserver,
- Favoriser la gestion participative.

Carte 14 : La zone côtière Ouest



Source : « la zone côtière Ouest », province Sud

III.1.3.5 DES RESERVES NATURELLES AU ROLE ESSENTIEL

Le littoral fait partie de la Zone Côtière Ouest (ZCO) inscrite au Patrimoine mondiale de l'Humanité. La presqu'île de Ouano est quant à elle, en partie, classée réserve naturelle marine depuis mars 2004. D'une surface totale de 2 980 hectares, l'objectif de la réserve est de protéger cet espace marin et terrestre. Elle couvre la totalité du récif-barrière « N'Digoro » et appartient à la zone côtière Ouest.

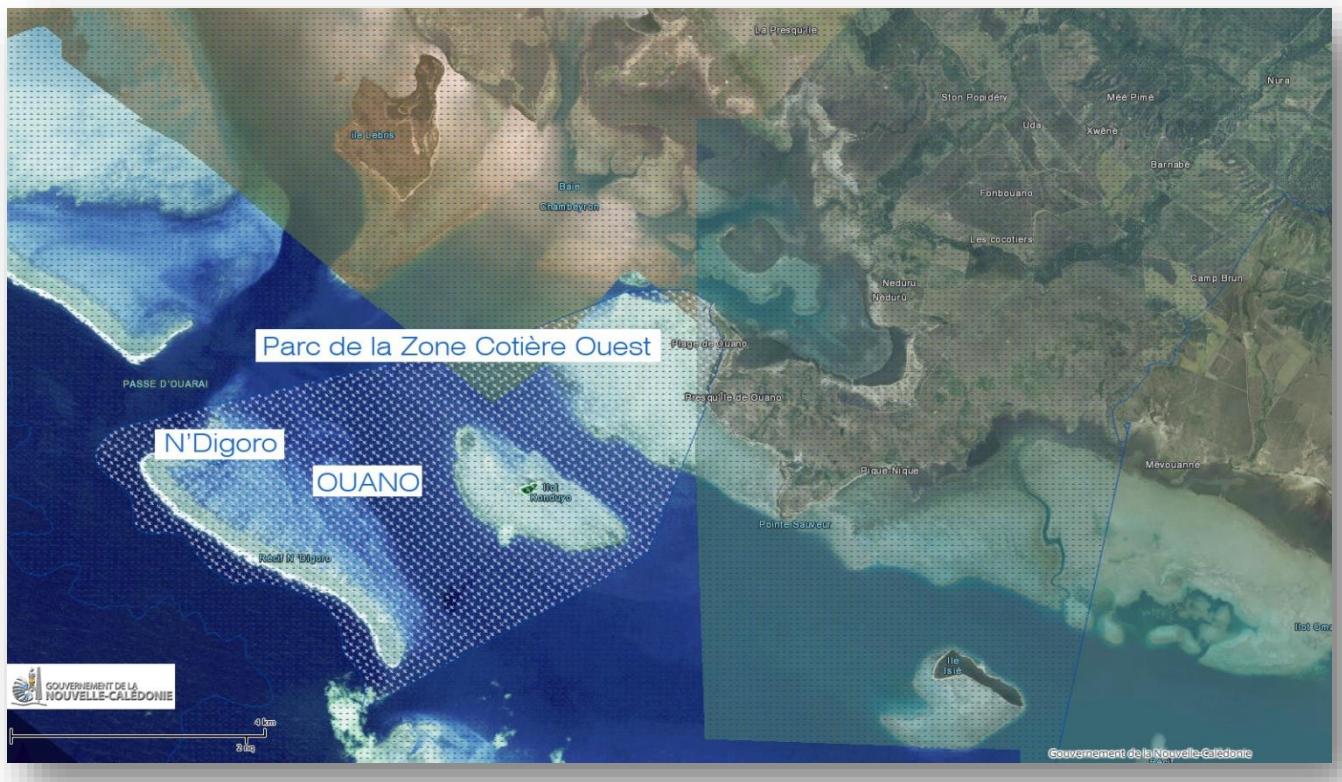
Selon le code de l'environnement de la province Sud, une réserve naturelle est une aire protégée instituée en vue de permettre le maintien, la conservation, la réhabilitation d'espèces menacées, endémiques ou emblématiques, et la restauration, voire la reconstitution d'habitats. Certaines activités humaines compatibles avec ces objectifs de gestion peuvent y être menées.

La commune de La Foa, qui dispose d'un littoral, avec des espaces naturels maritimes exceptionnels du point de vue des paysages, des écosystèmes et des espèces, est devenue une destination maritime de plus en plus appréciée par les plaisanciers de Nouméa. Ce phénomène d'attraction s'est traduit par des impacts de plus en plus conséquents et a conduit aujourd'hui à une protection par le biais du code de l'environnement.

Il est important de noter l'existence de la réserve naturelle intégrale qui concerne les parties émergées de l'îlot N'Digoro. Cette réserve intégrale est instituée en vue d'empêcher tout impact lié aux activités humaines, conformément aux réglementations en vigueur.

Cette réserve a été créée dans le but de protéger de la pression et des dommages liés aux activités humaines de plus en plus importantes, des espaces particulièrement importants du littoral de la commune, comme l'îlot de N'Digoro, qui abrite trois espèces nicheuses d'oiseaux marins ou les passes réputées pour abriter des populations de dugongs.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation de la ZCO de 2014 indique que l'état de la nature de la réserve est en amélioration constante, confirmant l'intérêt et la bonne marche de celle-ci.

Carte 15 : Réserves naturelles de OUANO et N'DIGORO

Source : GEOREP, réalisée par DESIGN, 2015.

Ces réserves ont pour objectif de préserver la nature tout en permettant le développement d'activités commerciales et touristiques. C'est pourquoi de telles aires doivent avoir un plan de gestion qui comporte des objectifs de développement économique et des objectifs de conservation. Ce plan agit tel un règlement. En absence de règlement, c'est le statut de réserve naturelle qui s'applique à l'aire.

III.1.4 ...ET DES MILIEUX MARINS A FORT POTENTIEL

III.1.4.1 LA MANGROVE

La mangrove est un écosystème incluant un groupement de végétaux principalement ligneux spécifiques, tels les palétuviers, ne se développant que dans la zone de balancement des marées. C'est un espace naturel qui a un rôle primordial pour l'environnement. En effet il agit tel un filtre naturel de l'eau de mer, et il abrite une faune importante (poissons, crabes, crustacés,...) en lui fournissant nourriture, abri et lieu de reproduction.



La dégradation rapide de certaines mangroves, dans le monde entier, est devenue préoccupante car elles constituent des stabilisateurs efficaces pour certaines zones côtières fragiles qui sont menacées. Elles contribuent également à la résilience écologique des écosystèmes après les cyclones et face aux effets du dérèglement climatique comme la montée des océans.

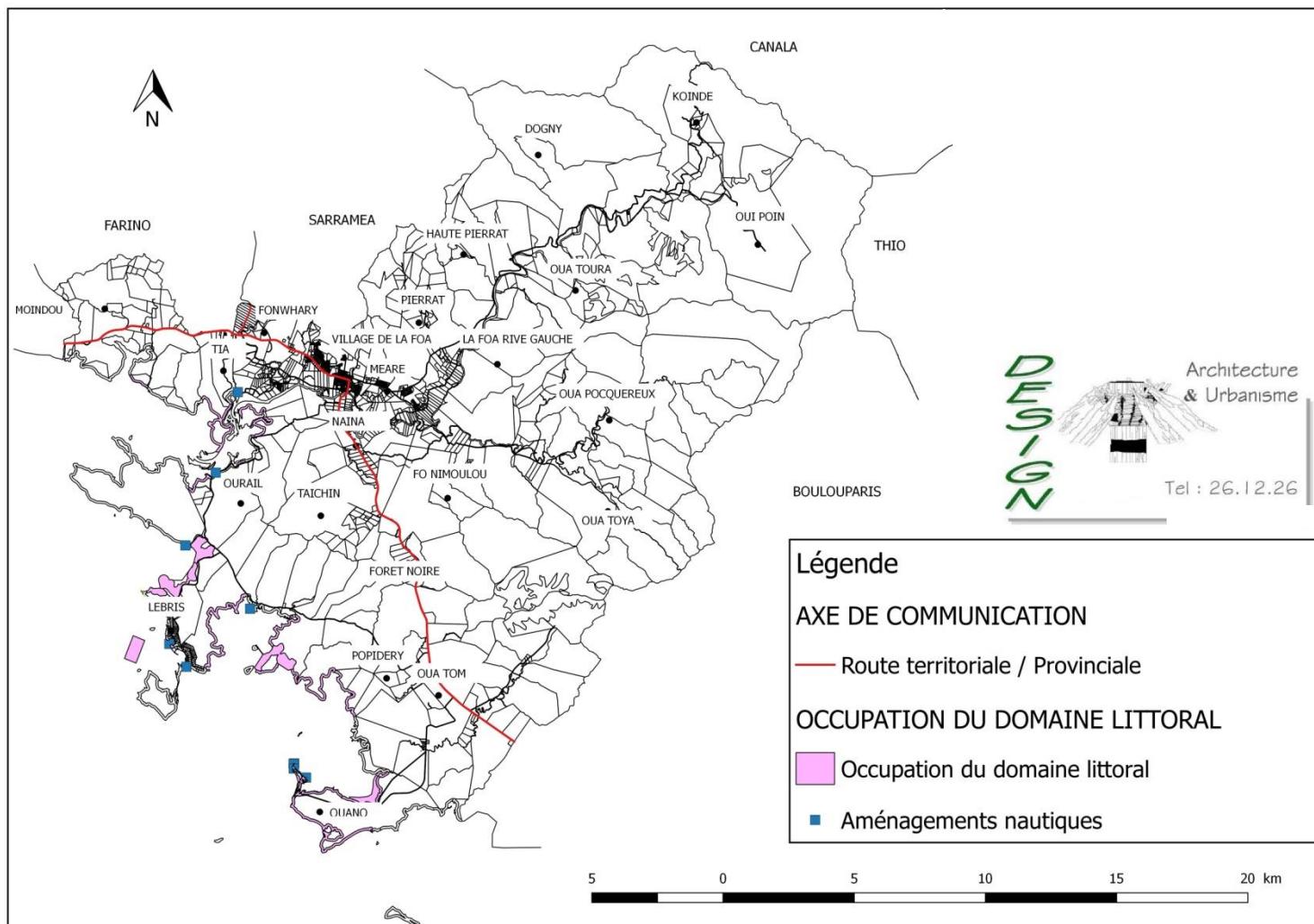
Source : DESIGN, 2016

A La Foa, la mangrove est présente sur tout le long de la zone côtière, notamment le long du littoral de Ouano (cf. carte ci-avant : Les écosystèmes d'intérêt patrimonial). Dans cette partie du paysage lafoyen, des aménagements sont déjà présents permettant aux passants et visiteurs de profiter du cadre naturel qu'offre le littoral de la commune. Trois sentiers pédagogiques sont présents au bord de la mangrove d'Ouano, variant entre 1 km et 4,6 km. L'un des sentiers permet également de réaliser une petite ascension.



Source : DESIGN ,2016

Carte 16 : L'occupation du littoral



Source : carte réalisée par DESIGN, 2016

Par ailleurs, la présence de nombreuses activités sur le littoral, visibles sur la carte ci-dessus, témoigne d'une réelle attractivité. Effectivement, cette partie du territoire est partagée entre activité économique, zone d'habitat et activité de loisirs.

La presqu'île Lebris concentre un nombre certain d'activités par rapport à l'ensemble du littoral. En revanche, les lieux-dits de Tiha – Fonwhary, de Naïna et de Ouano Pic d'Amboa sont peu voire pas impactés par l'activité humaine. Cela s'explique probablement par rapport à la mangrove qui borde le littoral et qu'il importe de préserver.

La presqu'île de Ouano est quant à elle partagée entre des zones reprenant diverses activités, et une partie de son littoral qui est soumise à une stricte restriction.

III.1.5 LA RIVIERE LA FOA

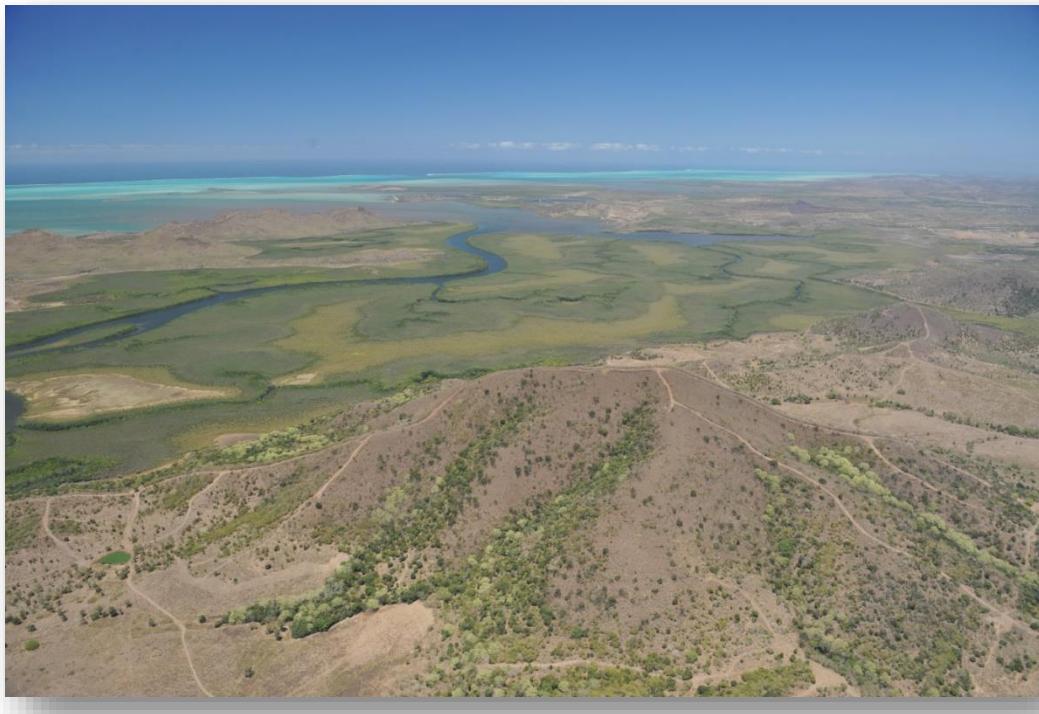
La commune est traversée par divers cours d'eau dont le plus important est la rivière la Foa dans laquelle plusieurs affluents viennent se jeter. Ceux-ci sont notamment présents au niveau du village et forment des thalwegs verts au sein de celui-ci. Elle est également le lieu d'habitat d'une faune et d'une flore dans les zones arborées qui la bordent. Des cultures et arbres fruitiers se retrouvent également le long de la rivière.

Cette rivière a une grande importance dans le développement de la commune puisqu'elle détermine l'occupation des sols à la fois par la plaine alluvionnaire au sein de laquelle elle s'écoule, composée de bonne terre agricoles et à la fois par les risques d'inondation qu'elle engendre et qui déterminent le développement des zones urbanisées.



Source : province Sud 2015

A l'embouchure de La Foa, se développe une grande zone de mangrove, écosystème protégé d'intérêt patrimonial.



Source : province Sud 2015

III.2 LES ELEMENTS URBAINS REMARQUABLES : UN PATRIMOINE A VALORISER

III.2.1 LE CENTRE URBAIN

Le centre du village de La Foa, est composé d'un espace mixte, mêlant habitat, commerces, services de proximité et équipements publics, et dont le développement est fortement influencé par les zones inondables qui bordent le village.

Le centre urbain apparaît comme une structure assez dense (majorité de parcelles de 10 ares ou comprises entre 10 et 50 ares) et organisée suivant une modèle en damier.

Le village est traversé par la RT1, de part et d'autre de laquelle il s'est développé. On notera qu'à l'entrée nord du village, l'urbanisation s'est faite au nord de la RT1, la partie sud étant située en zone inondable. Le développement urbain actuel se fait donc principalement vers les montagnes.

Au sein du village, la RT1 fait un coude vers l'Ouest et forme un carrefour en T avec une route secondaire qui part vers l'Est, et qui mène notamment à la ZIZA en dehors du village.

On constate que du fait de la contrainte « inondation » qui empêche l'urbanisation plus au sud du village, cette voie a le potentiel pour devenir un second axe important et structurant du village. Un nouveau lotissement (« les lilas ») a été réalisé en 2009 le long de cet axe, entre le village et la zone industrielle.

L'aménagement du centre urbain et notamment des espaces publics et des équipements culturels, témoignent de l'urbanité et de la qualité du cadre de vie qu'offre la commune de La Foa. En 2001 a l'embellissement de la traversée de La Foa été achevé avec le réaménagement de la voirie, la construction du pont à l'entrée Sud de la commune et la création de la place Georges Guillermet. Cet aménagement a ainsi métamorphosé le bourg et renforcé son caractère de commune dynamique et active.

La plupart des équipements de services sont situés au centre du village, le long de la RT1, alors que les équipements culturels, éducatifs et sportifs qui demandent davantage d'espace sont situés davantage sur le pourtour du village.

La majorité des commerces sont eux situés dans le centre du village et le long de la RT1 (visibilité et facilité d'accès), notamment à la sortie nord du village où des commerces continuent de s'implanter le long de la route (station-service, boucherie, etc.).

L'évolution du paysage montre une densification de plus en plus soutenue du tissu urbain de La Foa (lotissements avec des parcelles de petites tailles). Principalement autour du village mais également dans les « hameaux à proximités », comme le lotissement des 4 routes.

Le lotissement des 4 routes



Source : province Sud 2015

Il existe cependant encore des dents creuses au sein du village qui peuvent être exploitées afin d'éviter le mitage urbain et de renforcer l'identité et la cohésion du village.

En termes de typologie, les habitations existantes sont majoritairement des maisons quatre façades, ou un groupement de 3-4 habitations maximum dont beaucoup sont de plain-pied. Seuls quelques bâtiments de services ou de commerces ont des étages.

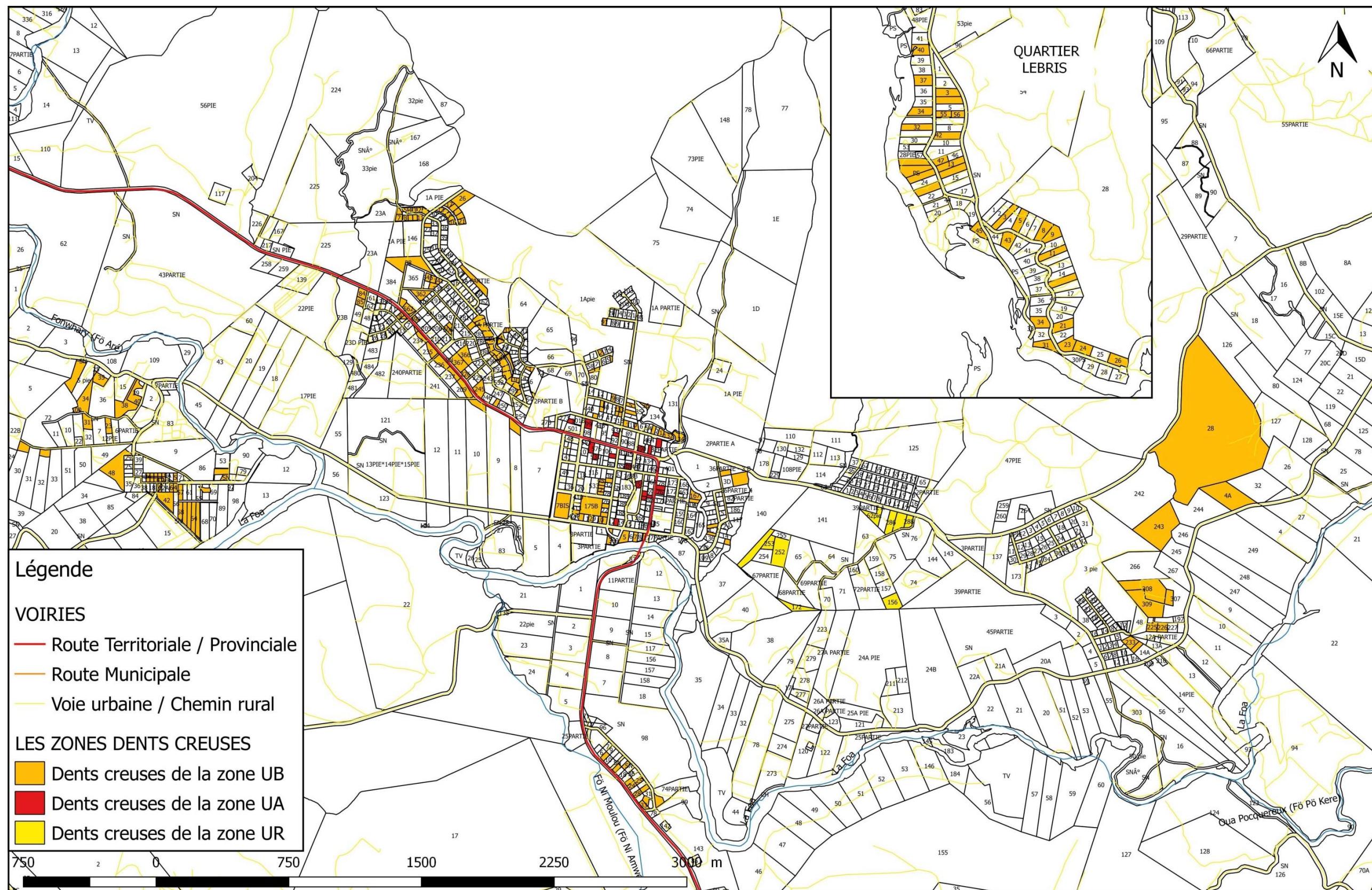
Une particularité du village de La Foa est que cette structure relativement dense et organisée est traversée par des « coulées vertes » qui correspondent aux Thalwegs et cours d'eau, qui sont également des zones inondables.

Carte 17 : Structure paysagère du village de la Foa



Source : géorep 2016

Carte 18 : Les dents creuses sur le village et la presqu'île Lebris



III.2.2 LA PERIPHERIE DU VILLAGE : DES HAMEAUX CARACTERISES

Autour de ce centre urbain relativement dense mais dont l'identité et la cohésion pourraient encore être renforcées (dents creuses), se situent plusieurs hameaux assez caractérisés : Naïna, Méaré, La colline aux oiseaux, les quatre routes et Tiha.

De façon générale, ces hameaux urbanisés sont peut denses, avec une majorité de parcelles de plus de 50 ares. Leurs structure paysagère est plus sinuueuse, suivant le relief (particulièrement visible sur la colline aux oiseaux.) et les habitations s'égrènent le long de la route principale qui les traverse.

Le caractère rural de ces zones est marqué : animaux, potagers, grandes parcelles, etc., caractère accentué par la zone intermédiaire entre le village et les hameaux constitués de moyennes parcelles (entre 50 ares et 50 hectares) souvent dédiées à des activités agricoles ou présentant un caractère bocager avec des haies délimitant les parcelles.

Passé cette première impression générale, on peut constater que chaque hameau a ses propres particularités :

La structure de Tiha se rapproche davantage d'une structure en étoile qu'une structure linéaire, avec trois routes principales qui forment le hameau. La zone est également très contrainte par la zone inondable qui limite son expansion.

Carte 19 : Le hameau de Tiha



Source : géorep 2016

Naïna est caractérisé par un parcellaire plus dense qui se rapproche de celui du village. Son expansion est également limitée à cause de la zone inondable et ne peut se faire que vers le sud, le long de la route.

Carte 20 : le hameau de Naïna



Source : géorep 2016

Méaré a la particularité d'être composé de deux parties séparées par des terres non urbanisées : la colline aux oiseaux en partie haute, très sinuose et dont les habitations sont isolées des unes des autres et des habitations en partie basse qui se situent à la limite de la zone inondable à proximité de la route.

Carte 21 : le hameau de Méaré



Source : géorep 2016

Enfin, les quatre routes sont une sorte de structure mixte, avec une zone urbanisée plus ancienne suivant un schéma plus rural et un nouveau lotissement qui s'est calqué sur le schéma du village : structure dense, modèle en damier. Autre particularité du hameau des quatre routes, sa proximité avec la ZIZA, notamment en ce qui concerne le nouveau lotissement et qui demande une réflexion pour la cohabitation entre habitations et activités industrielles et commerciales.

Carte 22 : Le hameau des quatre routes



Source : géorep 2016

Enfin, on notera la présence du nouveau lotissement « les lilas » à proximité du village mais sans continuité directe avec celui-ci également dense et sur une structure en damier.

Une fois passée cette ceinture d'urbanisation autour du village, les paysages sont ouverts, essentiellement agricoles dans la plaine et boisés sur les reliefs, avec des parcelles de grandes tailles.

III.2.3 LEBRIS, UN HAMEAU ELOIGNE

La presqu'île Lebris est une zone urbanisée à part sur le territoire du fait de son éloignement du village et de sa proximité du littoral. Les habitations y sont relativement peu nombreuses, implantées le long de deux routes qui longent le littoral et assez écartées les unes des autres (parcelles de 70 ares en moyenne).

Du fait de son éloignement et de son historique, cette zone n'est pas encore raccordée à tous les réseaux. En effet, cette zone comprend principalement des résidences secondaires, même si certains propriétaires y habitent maintenant à l'année et aucun raccordement n'y était initialement prévu. Aujourd'hui, du fait de son développement, la commune a le projet de raccorder la presqu'île au réseau AEP malgré le coût important

Carte 23 : Structure paysagère du hameau de Lebris



Source : géorep 2016

III.2.4 DES TRIBUS DISPERSEES

Les tribus sont éloignées du village, situées dans la chaîne et sur les reliefs. Elles sont généralement organisées à la manière d'un hameau avec un habitat souvent très éclaté du fait de la taille importante des terrains occupés (entre 50 ares et 1 hectare en moyenne par famille) et d'autres contraintes comme notamment le relief.



Source : province Sud 2015

III.2.5 UN PATRIMOINE DE BATIMENTS CLASSES OU INSCRITS DE QUALITE

La réglementation relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud stipule que « *lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit et dans la limite de 500 m à compter de celui-ci, il ne peut faire l'objet d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect sans une autorisation préalable du président de la province.* »

On note la présence de trois sites classés au titre des monuments historiques :

- Le bâtiment agricole de Méaré, *classés au titre des monuments historiques par arrêté n° 994-2011/arr/dc en date du 3 aout 2011* qui a été construit à la fin du XIXème siècle, se situe sur la propriété de la famille Bernut, où autrefois il y avait la culture de cafiers. L'ensemble comprend le matériel agricole relatif à la culture du cafier et un bâtiment mesurant 25 m x 6 m. La propriété fut d'abord la concession de Félix Lebret, arrivé en 1877 et affecté au pénitencier de La Foa en 1882. En 1897, c'est un agent des postes, Eugène Boissin, qui achète le lot et crée une cafrière qualifiée de véritable « ferme modèle » par la chambre de l'Agriculture. Au tournant de l'année 1919, la maladie l'oblige à vendre sa propriété à Théodore Cazeau. Lors de la succession de ce dernier, le bien passe aux mains de Rosa Kabar, épouse Bernut avant d'être transmise en héritage à ses enfants. Aujourd'hui autour de ce bâtiment, l'association « Il était une fois un jardin » développe un projet intitulé « le jardin de Méaré » qui présente les plantes alimentaires, médicinales et ornementales présentes en Nouvelle-Calédonie.



Source : Province. Sud, crédit Coll.
association
« Il était une fois un jardin »



Source : Province. Sud, crédit Coll. famille Bernut

- La passerelle Marguerite, classée au titre des monuments historiques par arrêté n° 3049 en date du 13 novembre 1984, fut édifiée en bois, en 1893 par les bagnards. Devenu obsolète elle fut remplacée en 1906 par un pont métallique suspendu et inauguré en 1909. Le pont prend le nom Marguerite, en l'honneur de l'épouse du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, Marguerite Richard, qui a coupé le ruban lors de l'inauguration. En 1927, des travaux pour la renforcer ont été entrepris mais les années n'auront pas su la protéger de l'usure du temps. C'est pourquoi, elle aurait été mise hors d'usage dans les années '60. Un pont, juste à côté sera construit pour la remplacer.

Après son classement au titre des monuments historiques, la commune de La Foa et l'association Marguerite se mobilisent pour la préserver. Un timbre à l'effigie de la passerelle est émis en 1985, peu après la création de l'association Marguerite, chargée de la protection du patrimoine de la commune et de ses environs. Devenue un véritable emblème du village, elle est accessible depuis 1997 aux piétons.

Le four à pain est classé au titre de monument historique par l'arrêté n° 598-2010/ARR/DC du 7 octobre 2010. Il fut installé à la fin des années 30 et est resté en activité jusqu'aux années 80.



Source : province Sud, crédit L.Talbi

Carte 24 : Les monuments historiques de La Foa.



Source : DESIGN 2016

III.3 LES RISQUES NATURELS BIEN PRÉSENTS, AGGRAVÉS PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE

III.3.1 LES RISQUES NATURELS

On parle de **risques** et plus particulièrement de risques naturels lorsque les phénomènes cycliques et d'intensité aléatoire peuvent, lors de leurs manifestations localisées, faire subir des dommages aux biens et aux personnes. En effet, des inondations catastrophiques auront peu d'incidence dans une région déserte, alors qu'une crue modeste représentera un risque élevé dans une zone fortement urbanisée.

Un aléa est la probabilité qu'un événement naturel violent se produise. L'évaluation de l'aléa ne préjuge en rien des dégâts éventuels ou des conséquences économiques possibles. C'est pourquoi, avant d'effectuer le zonage du PUD, il est indispensable d'évaluer les aléas qui pourraient se transformer en risques après anthropisation.

III.3.1.1 III.3.1.1 LES CYCLONES: UN RISQUE DIFFICILE A PRENDRE EN COMPTE EN TERMES D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Les cyclones ont une probabilité d'occurrence annuelle. Les risques potentiels encourus sont liés à la montée des eaux, aux glissements de terrain par saturation en eau des sols et à la force du vent. Les cyclones sont suffisamment fréquents en Nouvelle-Calédonie pour avoir un impact sur la morphologie des récifs coralliens. Outre l'impact direct de destruction dû à la force des houles cycloniques, les cyclones induisent une forte sédimentation en zone lagunaire au débouché des rivières, particulièrement dans les bassins versants touchés par l'exploitation minière.

Néanmoins le danger le plus immédiat est celui des vents violents qui accompagnent ces phénomènes et qui comportent des risques non négligeables sur les zones urbanisées et ses habitants, surtout lorsqu'il s'agit de constructions précaires.

III.3.1.2 LES INONDATIONS : UN RISQUE PRÉSENT EN ZONE URBAINE ET PERI URBAINE

Les inondations constituent avec la sécheresse, un fléau majeur qui frappe, d'une manière générale, la Nouvelle-Calédonie. En effet, s'y trouvent concentrés les causes climatiques, morphologiques et humaines qui déterminent ou aggravent ce phénomène. C'est ainsi que des épisodes pluvieux importants ou exceptionnels sur des bassins versants de grandes tailles provoquent régulièrement le débordement des cours d'eau dans les plaines qui les bordent (plaines qui reçoivent elles-mêmes d'abondantes précipitations). Les inondations sont donc un phénomène lié à des événements climatiques particuliers combinés à une configuration morphologique de plaines alluviales, ce qui est précisément le cas de La Foa.

Les inondations peuvent survenir lors du passage d'un cyclone, mais aussi lors de pluies d'orage, ou bien suite à une rupture brutale d'un embâcle sur une rivière. Il existe également des phénomènes de submersion des terres par la mer sous l'effet de la dépression atmosphérique.

L'inondation d'un secteur peut être sensiblement aggravée sous l'action humaine : aménagements en plaine inondable, terrassements incohérents, augmentation de la surface imperméable sous l'effet de l'urbanisation, drainage des terres agricoles, disparition de la couverture végétale sont autant de facteurs qui dévient et modifient le cours de l'eau et donc des inondations.

Ainsi, pour ne pas aggraver les conséquences liées aux inondations, l'aménagement des rivières, des bassins versants et plus globalement des zones inondables doit être réalisé dans un cadre cohérent et préventif. La réglementation doit être ferme et cohérente pour assurer des aménagements sécuritaires.

Plusieurs études, aux méthodologies différentes, ont été menées et sont en cours, sur les inondations des rivières de la commune. La réglementation en vigueur sera appliquée sur ces zones.

Ainsi, afin d'intégrer le risque "inondation" dans le zonage du PUD, les cartes des zones inondables sont annexées au PUD, permettant alors une mise à jour en fonction de la réalisation de nouvelles études.

En 1996, la délimitation de la zone inondable de la rivière de La Foa, avait été réalisée par le bureau d'études Hydrex.

A partir de 1998 la Nouvelle-Calédonie en partenariat avec la province Sud, a développé un programme de cartographie des zones inondables, en s'appuyant sur la méthode hydro géomorphologique. Il s'agit d'études réalisées sur la base du constat de la nature des terrains. Cette méthode ne permet que de définir l'enveloppe maximale des inondations sans qu'il soit possible d'en définir les principales caractéristiques (périodicité, hauteurs, vitesse...). Sur la commune, l'étude réalisée en 2007, reprend notamment l'analyse de la rivière La Foa et de certains de affluents.

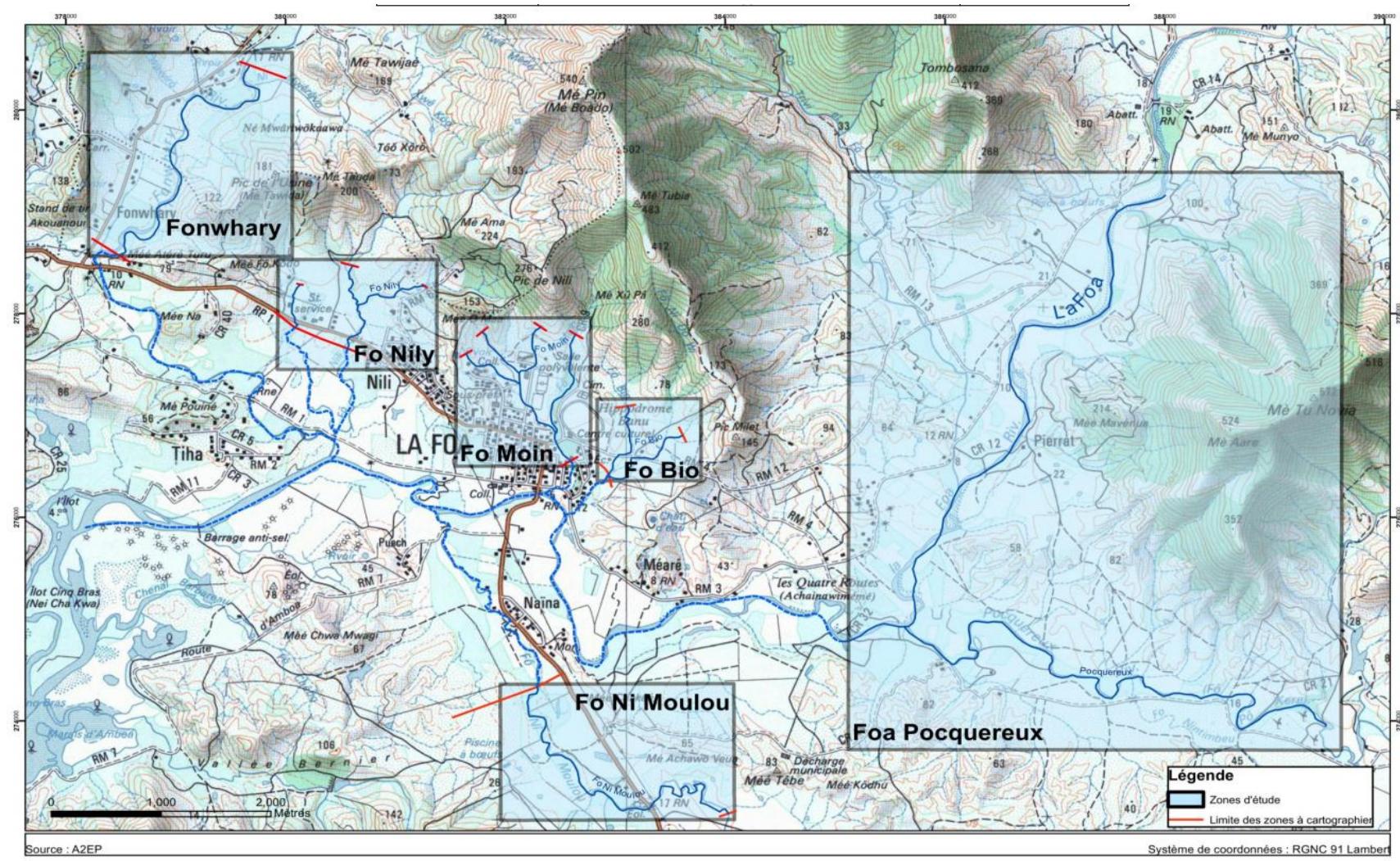
Depuis quelques années les services compétents ont cartographié des zones d'aléas de trois types, avec une réglementation provinciale en matière de constructibilité pour :

- **Aléa très fort,**
- **Aléa fort,**
- **Aléa faible ou moyen.**

Cinq cours d'eau ont fait l'objet d'une étude en novembre 2014 concernant le risque de crues. Cette étude a été pilotée par la Direction du Développement Rural (DDR, assistée de la DAF, la DAVAR et la Mairie). L'étude a concerné les secteurs de :

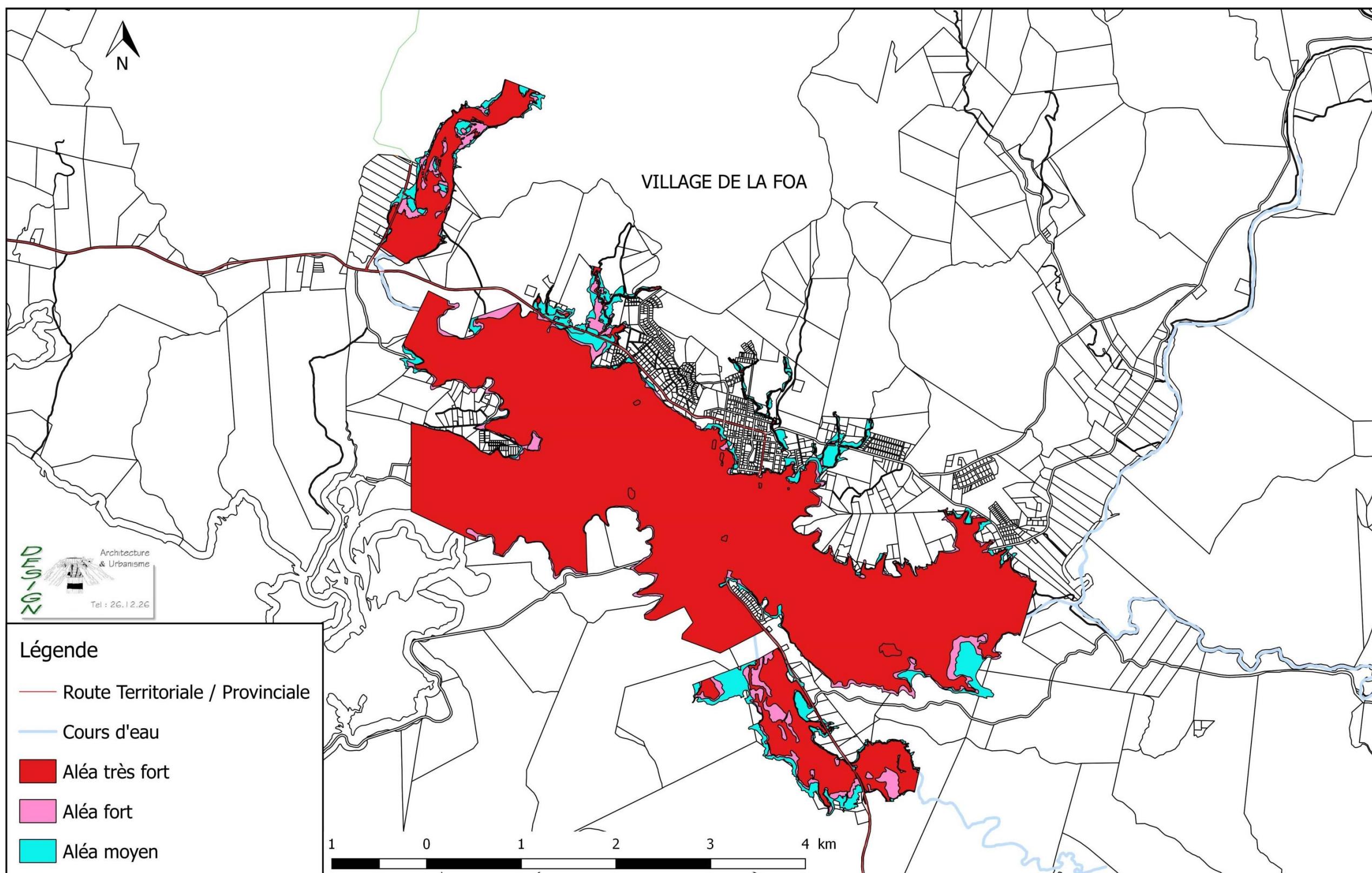
- La Foa (partie amont)/ Pocquereux,
- La Foa village, comprenant les cours d'eau Fo Moin et Fo Bio,
- Fo Nily,
- Fo Nimoulou,
- Fonwhary.

Carte 25 : Les cinq cours d'eau sur la commune



Source : Etude DDR, 2014

Carte 26 : Les zones d'aléas de la commune La Foa



Source : Données DAF, réalisation DESIGN 2016

On constate que ces cours d'eau, et particulièrement la rivière de La Foa entraîne des risques d'inondations majeurs à proximité directe des zones urbanisées, voir directement sur le parcellaire urbain pour le sud du village ou certaines parcelles à Tiha.

La zone d'aléas très forts est extrêmement importante, et limite l'extension du village vers le Sud. Les possibilités pour La Foa en termes d'extension se situent donc essentiellement au Nord du village, le long de la RT1 et vers les zones de Méaré et des 4 routes. On constate par ailleurs que la zone inondable en partie Nord du village vient pratiquement jusqu'à la RT1 (plaine de Nily) et que le village s'est de fait développé au nord de la route. Cette étude montre cependant une petite bande qui se situerait hors des aléas référencés.

En 2009, la SECAL¹ a réalisé une étude afin d'aménager la plaine de Nily, dont l'objectif est d'offrir un cadre de vie qui inclut la zone inondable et de permettre de répondre en partie à la problématique de gestion des eaux et de considérer cet espace comme un atout et non comme un handicap.

Comme dit plus haut, le facteur humain (notamment par la réalisation de remblai) a un impact non négligeable sur l'évolution des zones inondables et devra particulièrement être pris en compte pour éviter que celles-ci ne s'étendent davantage dans le village.

De même, on remarque que les implantations des hameaux de Tiha et Naïna sont bordées par la zone inondable et limitent leurs développements.

III.3.1.3 LES GLISSEMENTS DE TERRAINS : UN RISQUE NON CARTOGRAPHIÉ SUR LA COMMUNE

L'ensemble de la Nouvelle-Calédonie est soumise au risque des mouvements de terrain. En effet plusieurs facteurs sont propices à l'apparition de tels événements : une intense altération des roches en climat tropical, de fortes pentes, des événements pluvieux cycloniques qui préparent et déclenchent des phénomènes d'instabilité.

L'érosion et la sédimentation naturelles sont fortement accentuées par les feux de brousse. Ces problèmes représentent, en période de crues cycloniques, la plus importante source de dégradation pour le littoral, les récifs frangeants et le lagon.

Affectés par des glissements de terrains, des écroulements, des coulées de boue,... mais également par des ravinements, du ruissellement concentré, les reliefs et les sols évoluent. Il en résulte un certain nombre de nuisances qui, lorsqu'elles se superposent à des aménagements (urbains, agricoles, touristiques ou autres), peuvent ne plus être supportables économiquement, sans compter les éventuelles menaces qu'elles font peser sur la sécurité des personnes et des biens.

Aucune étude n'a été menée sur la commune concernant ce risque. Ainsi en l'absence de cartographie classant les degrés de cet aléa, il est impossible de le définir géographiquement.

¹Étude d'aménagement de la plaine de Nily à La Foa, mission d'urbanisme pré-opérationnel, SECAL 2009

III.3.1.5 LES FEUX DE BROUSSE : UN RISQUE REEL SUR LA COMMUNE

La problématique du feu est importante en Nouvelle Calédonie, en effet les risques encourus par les biens, les personnes et l'environnement sont nombreux.

Il existe trois origines possibles aux feux de brousses :

- Origine naturelle : ces déclenchements sont rares et souvent liés à la foudre.
- Origine anthropique liée à l'indifférence ou à l'inconscience : dans les deux cas, l'origine des feux est souvent issues de pratiques agricoles telles que le brûlis, des feux de campement mal éteints ou des mégots jetés en bord de route.
- Origine anthropique volontaire : elle est particulièrement difficile à reconnaître et peut engendrer des poursuites en justice. Il s'agit la plupart des cas de malveillance, de vengeance ou encore de pyromanie.

Les conséquences sont nombreuses :

- Destruction de la flore originelle qui sera remplacée par un écosystème moins riche et beaucoup plus pyrogène.
- Disparition de la faune endémique qui n'est pas adaptée aux feux.
- Augmentation de l'érosion et de l'imperméabilisation des sols.
- Développement des espèces envahissantes car elles possèdent une meilleure adaptabilité.
- Diminution de la disponibilité en eau.
- Perte des atouts touristiques, risque de banalisation des paysages lors de la repousse.

La Foa est potentiellement sujet à cet aléa ravageur à cause de son climat sec et chaud. Ainsi la commune avec celles de Farino, Saraméa, Moindou et Boulouparis se sont regroupées en un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM), qui est à l'origine de la construction d'une caserne de pompiers se situant à Fonwhary.

Sur les dernières années, les feux de brousses ont été responsables de la disparition de² :

- 25 hectares de végétation en 2012,
- 305 hectares de végétation en 2013,
- 560 hectares de végétation en 2014,
- 140 hectares de végétation en 2015.

III.3.1.6 L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL : UN RISQUE ESSENTIELLEMENT PRESENT SUR LES SITES DE FORMATION SERPENTINITE

L'amiante est une substance minérale présente sous forme de fibres microscopiques. Lorsque ces roches ne sont pas affleurantes ou manipulées les fibres restent contenues sans possibilité de libération. C'est lors de manipulations ou lorsque les roches sont à nu que le risque d'exposition aux fibres est avéré : en effet, lors de la réalisation de travaux (terrassements, extractions, etc.) ou lorsque les roches sont apparentes et soumises aux phénomènes naturels (vents, érosion, etc.), les fibres sont libérées et mises en suspension dans l'air. Ce sont ces fibres qui sont à l'origine de pathologies mortelles.

La Nouvelle-Calédonie a cette particularité d'avoir sur son territoire de l'amiante à l'état naturel. La répartition des zones à risques est liée à la constitution géologique du territoire qui possède des roches susceptibles de contenir des fibres d'amiante. Ainsi une carte des formations potentiellement amiantifères en Nouvelle-Calédonie réalisée conjointement par le BRGM, l'IRD, l'Institut Pasteur et la DIMENC, réalisée sur la base de la cartographie géologique indique les zones à risques d'amiante. Dans les zones à risques il s'avère donc indispensable de prendre

²Source : SCH S.OEDIN, chef de corps SIVM SUD – SIS, date : 27/05/2016

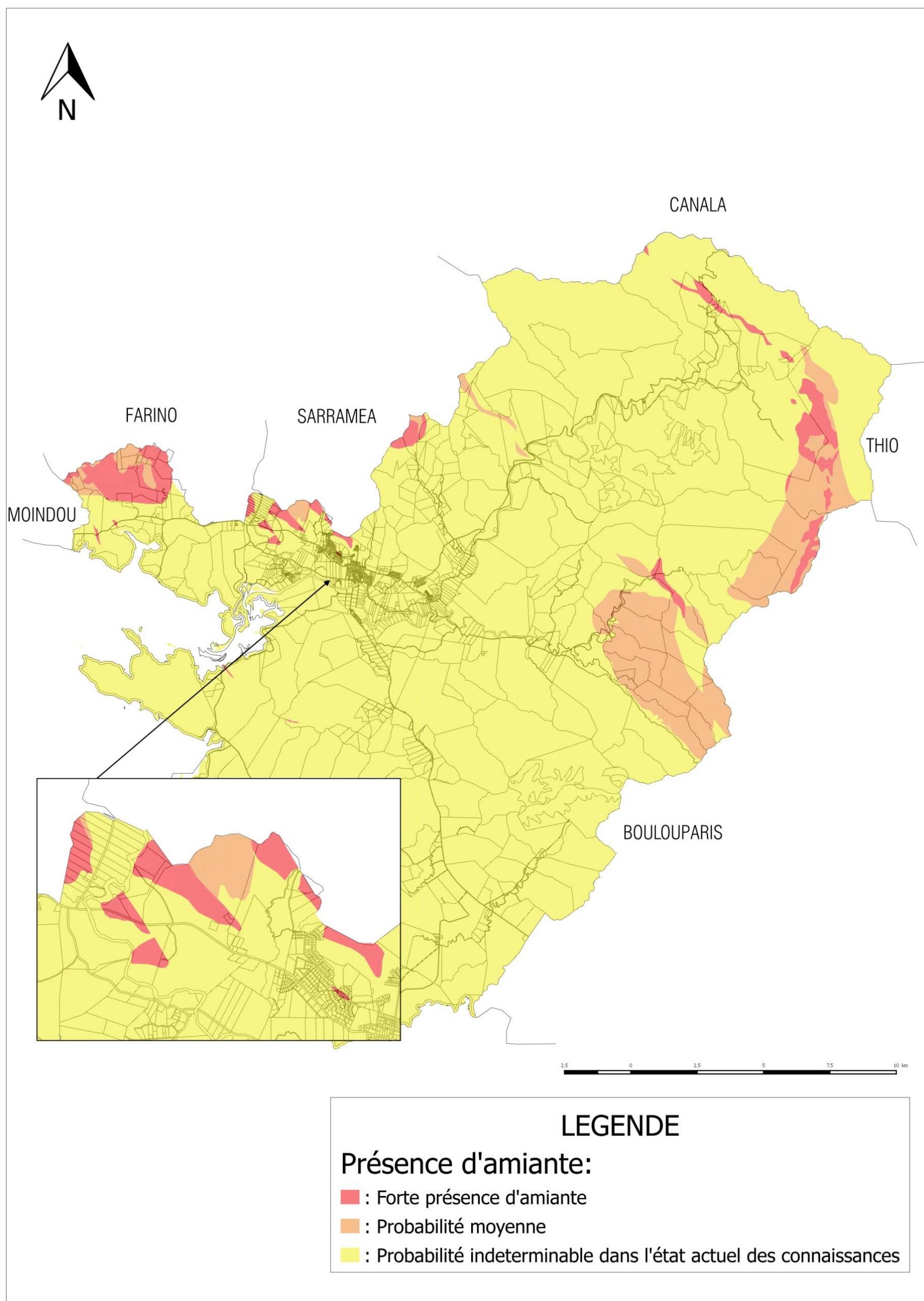
certaines précautions avant tous travaux (terrassement, construction, ...) ou toutes activités susceptibles de bouger de la terre et de mettre à nu ces roches (agriculture, etc.). Il est nécessaire de :

- Consulter le service géologique de la Nouvelle-Calédonie,
- Evaluer les risques et prévoir des mesures de protection le cas échéant, qui comprennent notamment :
 - Mettre en place des protections individuelles selon l'intensité du risque (masques),
 - humidifier préalablement le sol par arrosage avant de le travailler afin d'éviter l'envol de poussières,
 - Changer fréquemment de vêtements de travail,
 - Utiliser des techniques de déblais recouverts et confinés sur place ; une zone de stockage appropriée doit être identifiée et cartographiée,
 - Restreindre au minimum la surface de la zone terrassée et les volumes de matériaux excavés,
 - Revégétaliser (gazon, herbacées, plants...) la surface du site après travaux et pérenniser le bon état de la couverture mise en place.

Le plus important des filons aux abords du village est celui qui détermine le relief de Méé Ô Maa et forme un chainon qui borde le Nord Est du village de La Foa. C'est sur ce tracé que l'on trouve au Nord, les plateformes du lotissement Azalée et au centre le lotissement Poiwi. Il se termine au niveau du collège public de La Foa.

En dehors du village, les masses de serpentinite se développent surtout au Nord dans le secteur de l'embranchement RT1 –RP5 (route du col d'Amieu).

Carte 27 : La présence d'amiante sur la commune



LEGENDE

Présence d'amiante:

- : Forte présence d'amiante
- : Probabilité moyenne
- : Probabilité indéterminable dans l'état actuel des connaissances

Source : Données DIMENC, réalisation DESIGN 2016

III.3.1.7 DAVANTAGE DE RISQUES NATURELS

Le Dossier sur les Risques Majeurs (DRM) de 2016 précise également d'autres risques naturels sur la commune et l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, tels les fortes pluies et orages, les séismes, les tsunamis et les vents violents, bien qu'il n'existe pas d'étude spécifique concernant ces risques sur la commune.

En effet, concernant les risques de vents violents et de fortes pluies et orage, leurs principales conséquences sont liées à des risques qui ont été détaillés plus haut ; à savoir les risques d'inondation, ainsi que de glissement de terrain dus aux fortes pluies. Ces risques sont couverts par un système de vigilance mis en place par Météo France.

Les Tsunamis et les séismes sont des phénomènes plus rares. S'il est généralement possible d'en observer les signes avant-coureurs, il est cependant difficile d'en prévoir les répercussions au niveau du territoire, et d'ainsi élaborer des moyens d'actions efficaces via l'aménagement du territoire pour se prémunir contre ces risques. Cependant, on peut à nouveau noter que certains dommages sont également liés aux inondations ou aux glissements de terrains consécutifs à ses phénomènes. On notera également qu'il n'existe pour l'instant aucune réglementation parasismique en Nouvelle-Calédonie.

III.3.2 LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La commune de La Foa compte plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ainsi, on dénombre :

- 2 ICPE agricoles classées A, c'est-à-dire qu'elles sont soumises à autorisation parce qu'elles présentent de graves dangers ou inconvénients pour l'environnement,
- 9 ICPE agricoles de classe D, soumises à déclaration et devant respecter des prescriptions générales mais ne présentant pas de graves dangers ou inconvénients,
- 4 ICPE dont on ne connaît pas le classement,
- 1 ICPE en cessation d'activité.

Afin de prendre en compte leur potentiel danger ou inconvénient pour l'environnement mais aussi leurs nuisances, les ICPE doivent dans le cadre d'autorisation d'urbanisme consulter la personne compétente pour instruire le dossier qui évalue les ICPE, et le cas échéant, réaliser une étude spécifique. Suivant la catégorie d'ICPE et les études réalisées, le cas échéant, des prescriptions particulières peuvent être requises, comme des distances particulières avec des points sensibles à respecter.

III.4 ANALYSE FONCIÈRE ET PARCELLAIRE: UN POTENTIEL FONCIER CONSEQUENT

III.4.1 LA FOA ENTRE REGIME DE DROIT COMMUN ET REGIME DE DROIT COUTUMIER:

Comme toute commune de Nouvelle-Calédonie, deux types de propriétés coexistent sur la commune de La Foa : le régime de droit commun et le régime de droit coutumier.

Sous le régime de droit commun, les droits et obligations définis par le Code Civil français doivent être appliqués, tandis que sous le régime de droit coutumier, ce sont les droits et obligations définis par les autorités coutumières qui doivent être appliqués. Les terres placées sous le régime du droit coutumier sont reconnues par la loi organique du 19 mars 1999. L'article 18 stipule ainsi :

*« Sont régis par la coutume les terres coutumières et les biens qui y sont situés appartenant aux personnes ayant le statut civil coutumier. Les terres coutumières sont constituées des réserves, des terres attribuées aux groupements de droit particulier local et des terres qui ont été ou sont attribuées par les collectivités territoriales ou les établissements publics fonciers, pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre. Elles incluent les immeubles domaniaux cédés aux propriétaires coutumiers. ».*³

III.4.2 UNE REPARTITION FONCIÈRE MAJORITAirement DE DROIT COMMUN, PRÉSENTANT UN EQUILIBRE ENTRE TERRAINS PUBLICS ET TERRAINS PRIVES

Les tableaux et cartes suivantes présentent la situation foncière de la commune de La Foa.

Actuellement, le foncier est composé de :

- Terres privées relevant du droit commun,
- Terres domaniales (Etat, Nouvelle-Calédonie, province Sud, Commune) de droit commun,
- Terres coutumières incluant les réserves autochtones, les agrandissements de réserves, les terres de Groupement de Droit Particulier Local (G.D.P.L.) et de terres attribuées aux clans au titre de lien à la terre.

Les terres de la commune de La Foa se répartissent à 14% de terres de statut coutumier et à 86% de terres de droit commun : 23% sont des terres appartenant aux collectivités dont la Nouvelle-Calédonie et 63% sont des terres privées.

L'étendue des propriétés privées est notable sur la commune. Les terres s'étalent du littoral aux pieds des massifs (hormis les terres à proximité de Fonwhary, la zone maritime et du village, ainsi que quelques terres situées à proximité de la RT1). Elles représentent au total environ 29 200 hectares. Le foncier communal est essentiellement placé à proximité du village avec également un foncier important à proximité de Oua Tom. Les terres, détenues par l'ADRAF, sont réparties aux abords du village et à sa sortie. Le foncier issu du droit coutumier est réparti sur les massifs montagneux. Enfin, les terres appartenant à la Nouvelle-Calédonie se retrouvent majoritairement sur les reliefs tandis que la province sud dispose de foncier au sein du village, du foncier de l'aérodrome de Oua Tomainsi que de la zone maritime.

³ Article 18, extrait de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie

Tableau 3 : La situation foncière de la commune

Superficie totale (ha) : 46 000 ha			
	Droit du sol	Total surface (ha)	Pourcentage (%)
Collectivités	Commun	10 357	23,45
ADRAF	Commun	100	0,22
Privé	Commun	29 203	62,6
Réserve Autochtone + agrandissement de réserves	Coutumier	2 787	6
Le clan Doumaï	coutumier	364	0,8
GDPL	Coutumier	3 189	6,93
TOTAL	Droit commun	39 600	86
	Droit coutumier	6 400	14

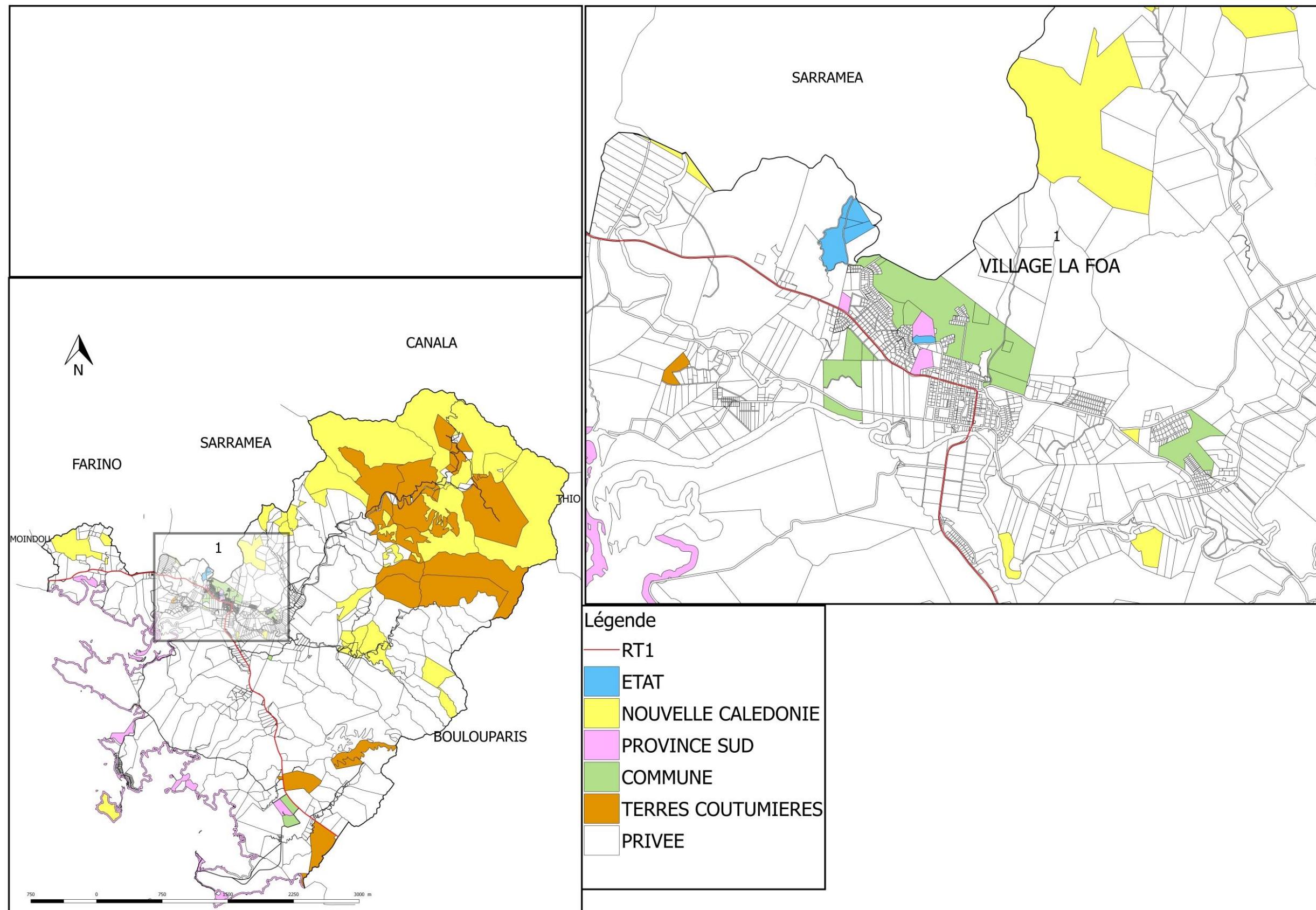
Source : DITTT 2016, ADRAF 2011

Tableau 4 : La répartition des terres domaniales sur la commune

Superficie totale (ha) : 46 000 ha		
	Total surface (ha)	Pourcentage (%)
Commune	333	3
Etat français	6	0,05
Nouvelle-Calédonie	8834	85
Province Sud	1184	11,5
TOTAL	10 357	100

Source : DITTT 2016,

Carte 28 : La répartition du foncier sur la commune de LA FOA

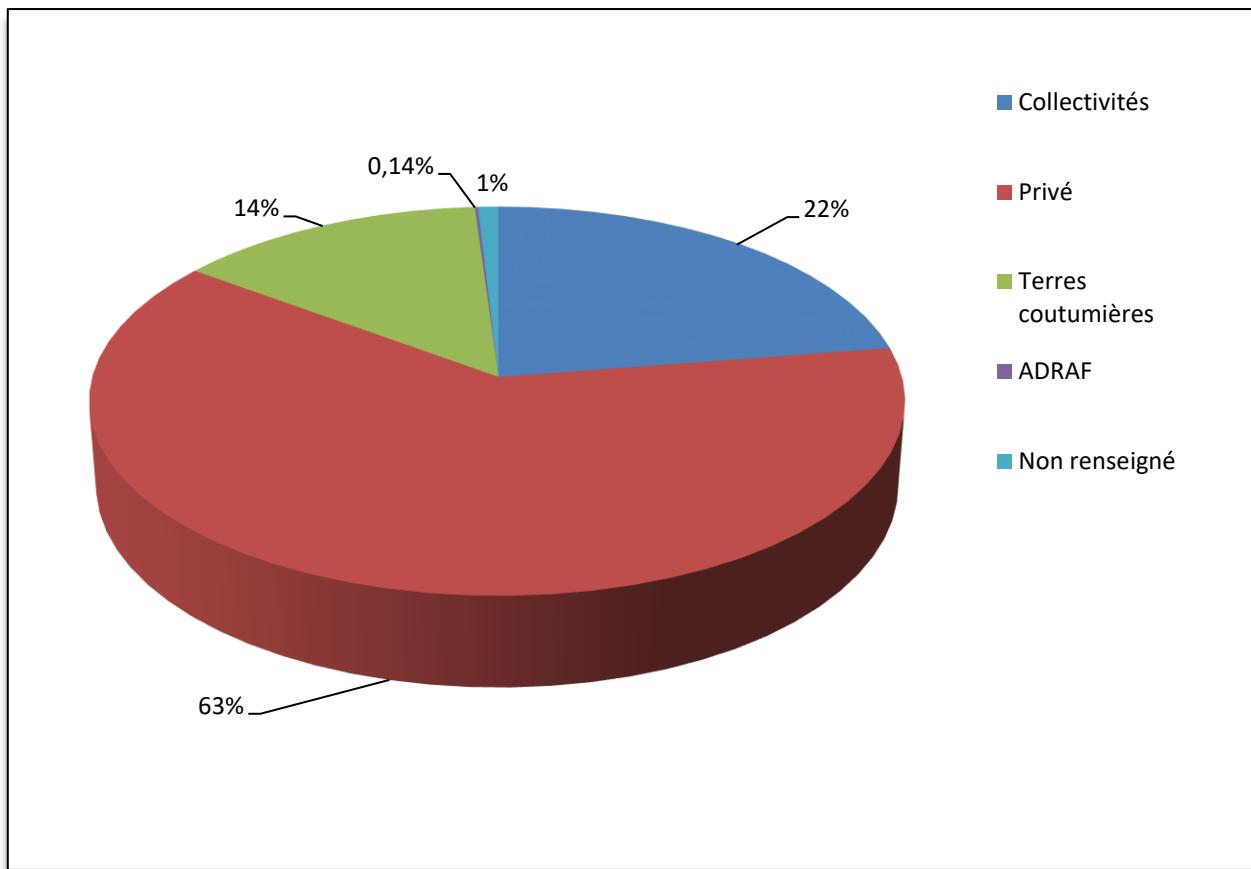


Source : DITTT, réalisée par DESIGN 2016

III.4.2.1 LES NOMBREUX TERRAINS PRIVÉES

La commune compte quatre tribus, mais le schéma suivant de la répartition foncière indique une forte proportion de terres de statut privé sur le territoire communal.

Graphique 3 : Répartition du foncier de la commune



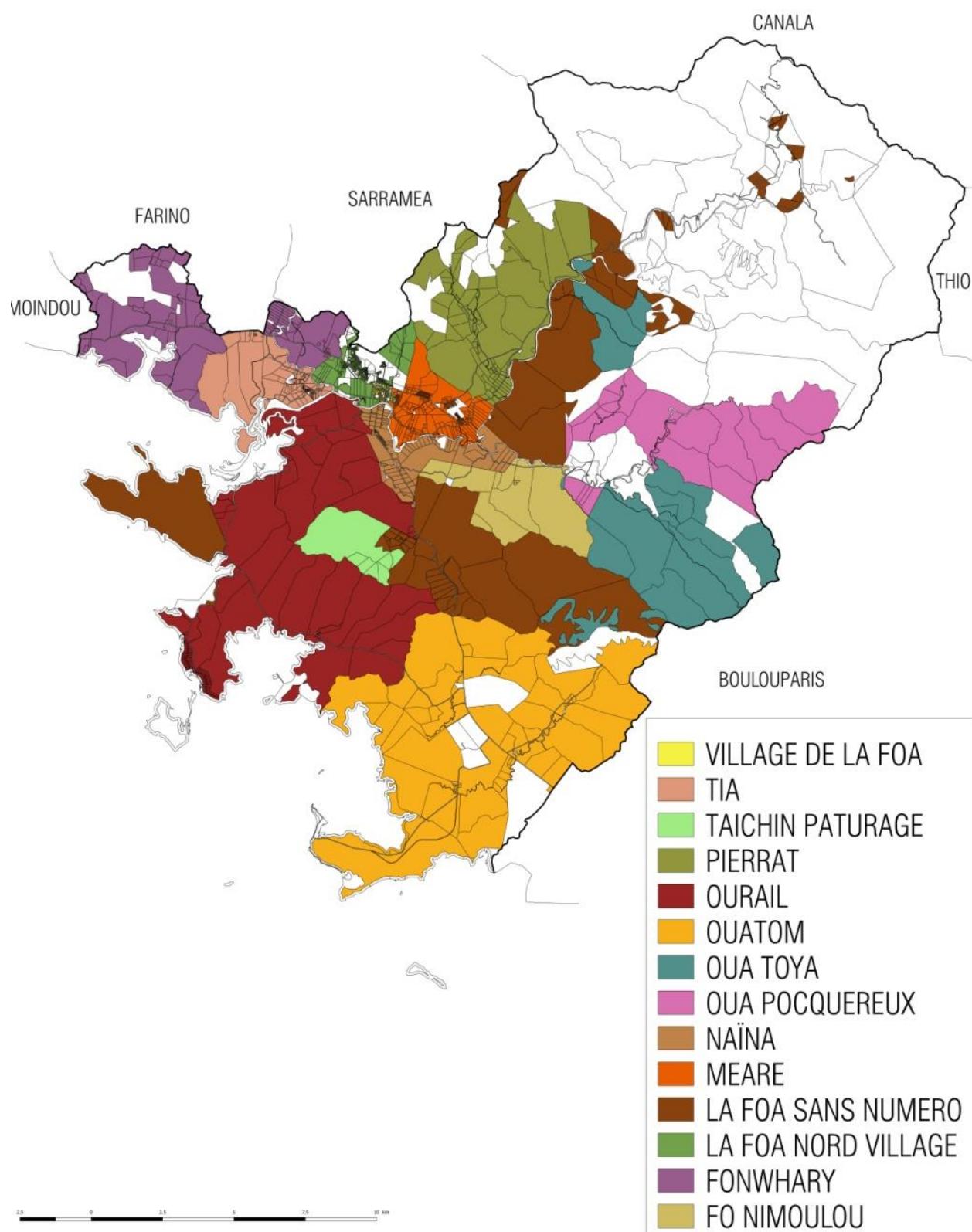
Source : DITTT, 2016

Les propriétés privées, qui relèvent du droit commun, couvrent environ 29 200 ha, soit 63% du territoire communal. La propriété privée représente une part importante du foncier de la commune de La Foa. Elles se répartissent principalement le long de la RT1 et en bordure du littoral.

Une grande partie de ces propriétés est située sur des zones affectées par les différents facteurs analysés plus tôt. Ainsi, les zones de mangroves, de forêts sèches sont principalement situées sur des terrains privés. Le risque de biseau salé sur les terrains à proximité du littoral concerne également essentiellement les terres privées, de même que le risque d'inondation, particulièrement au sud du village.

De par l'intérêt de ces zones ou à cause des risques encourus, elles doivent faire l'objet d'un zonage particulier, voire de réglementations spécifiques.

Carte 29: La répartition de terres privées sur la commune



Source : DITTT, réalisée par DESIGN, 2015

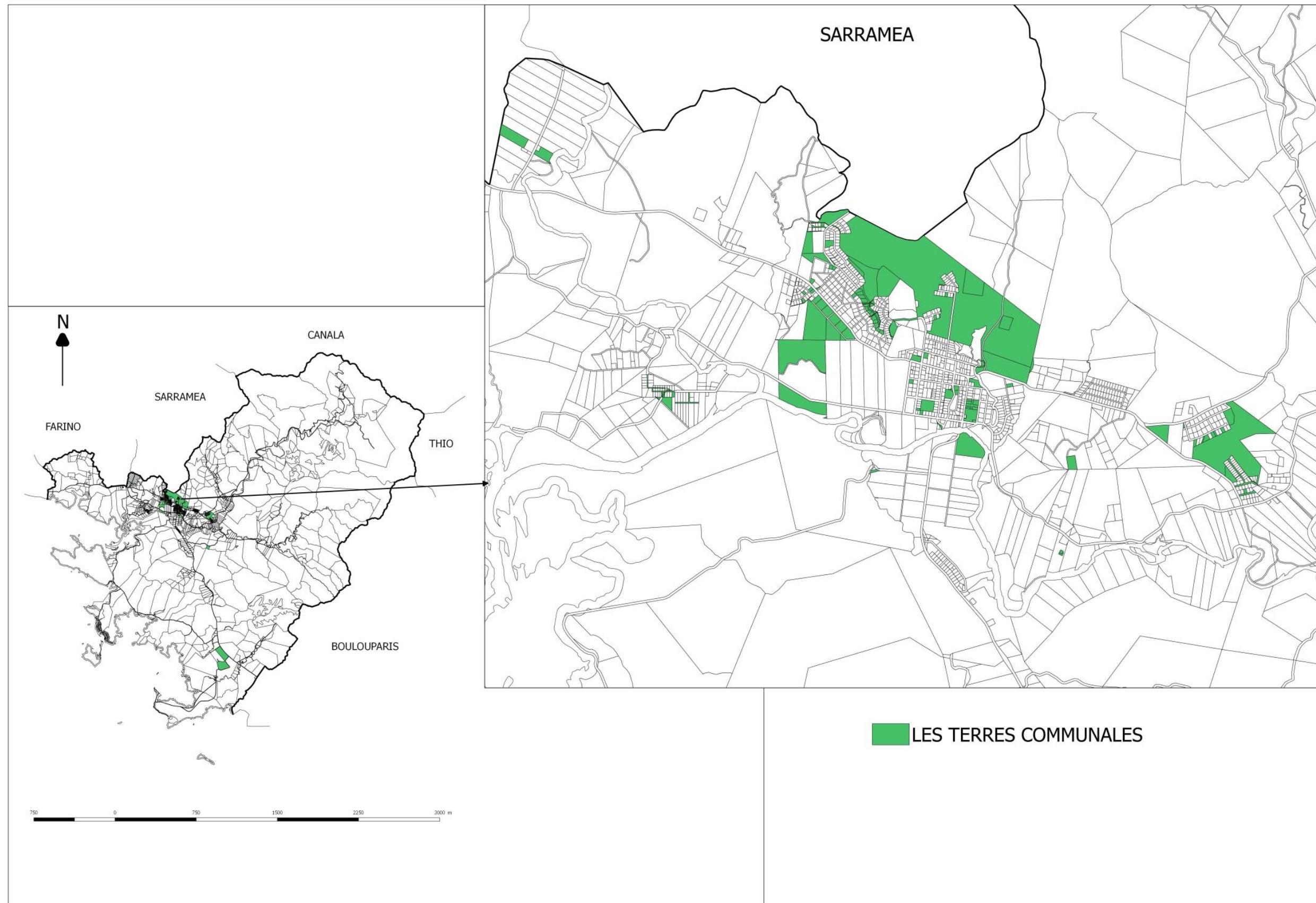
III.4.2.2 LE FONCIER COMMUNAL DISPONIBLE

Les terrains bâtis ou non bâtis appartenant à la commune de La Foa représentent une superficie d'environ 332 ha, soit **0,6% du territoire de la commune**. Cela représente l'équivalent du triple de la superficie du village. Ils sont situés :

- A la périphérie immédiate du village, et à ce titre représentent des atouts quant à son extension future. On sera toutefois attentifs aux risques d'amiante au nord, nord-ouest du village. Les risques d'inondations, excepté à proximité immédiate des cours d'eau, sont limités.
- Dans la plaine de Oua Tom, classée en zone agricole.
- A proximité de La forêt noire.

On notera enfin, que ces ensembles sont homogènes, ce qui peut être un avantage pour l'aménagement du territoire. Des projets sont d'ailleurs en cours d'étude ou de réalisation comme l'aménagement de la plaine de Nily ainsi que le lotissement Calixte et Alphonse.

Carte 30 : Localisation des terres communales



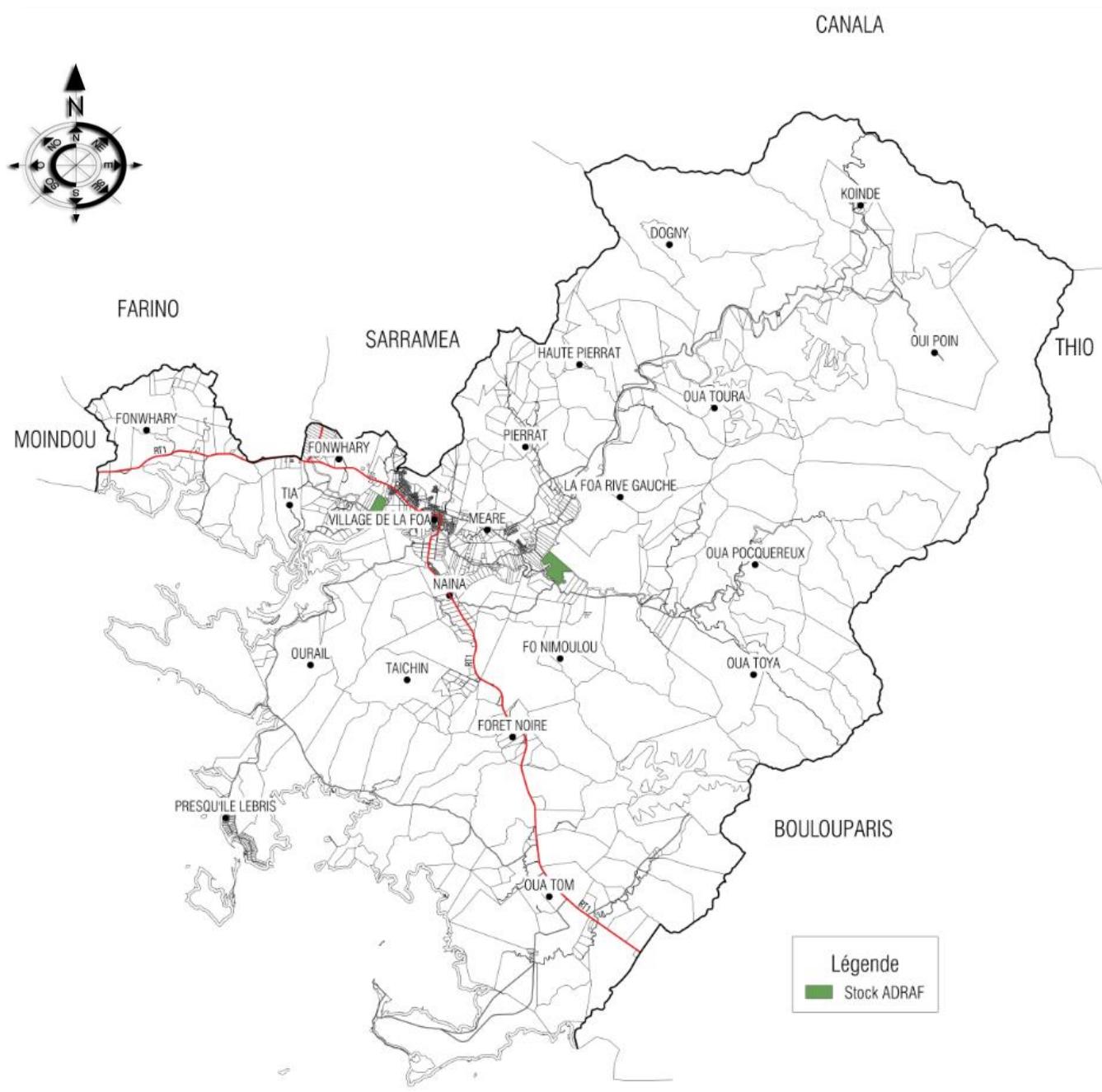
Source : DITTT, réalisée par DESIGN, 2016

III.4.2.3 LES TERRES DE L'ADRAF

Sur la commune de La Foa, le stock foncier appartenant à l'Agence du Développement Rural et de l'Aménagement Foncier représente environ 100ha, soit **0,22 % de la superficie communale**.

Les possessions actuelles de l'ADRAF sont donc relativement faibles. Il s'agit de petites parcelles qui sont localisées à Fonwhary et dans la partie Nord du village. Ces terrains sont donc répartis en périphérie du village.

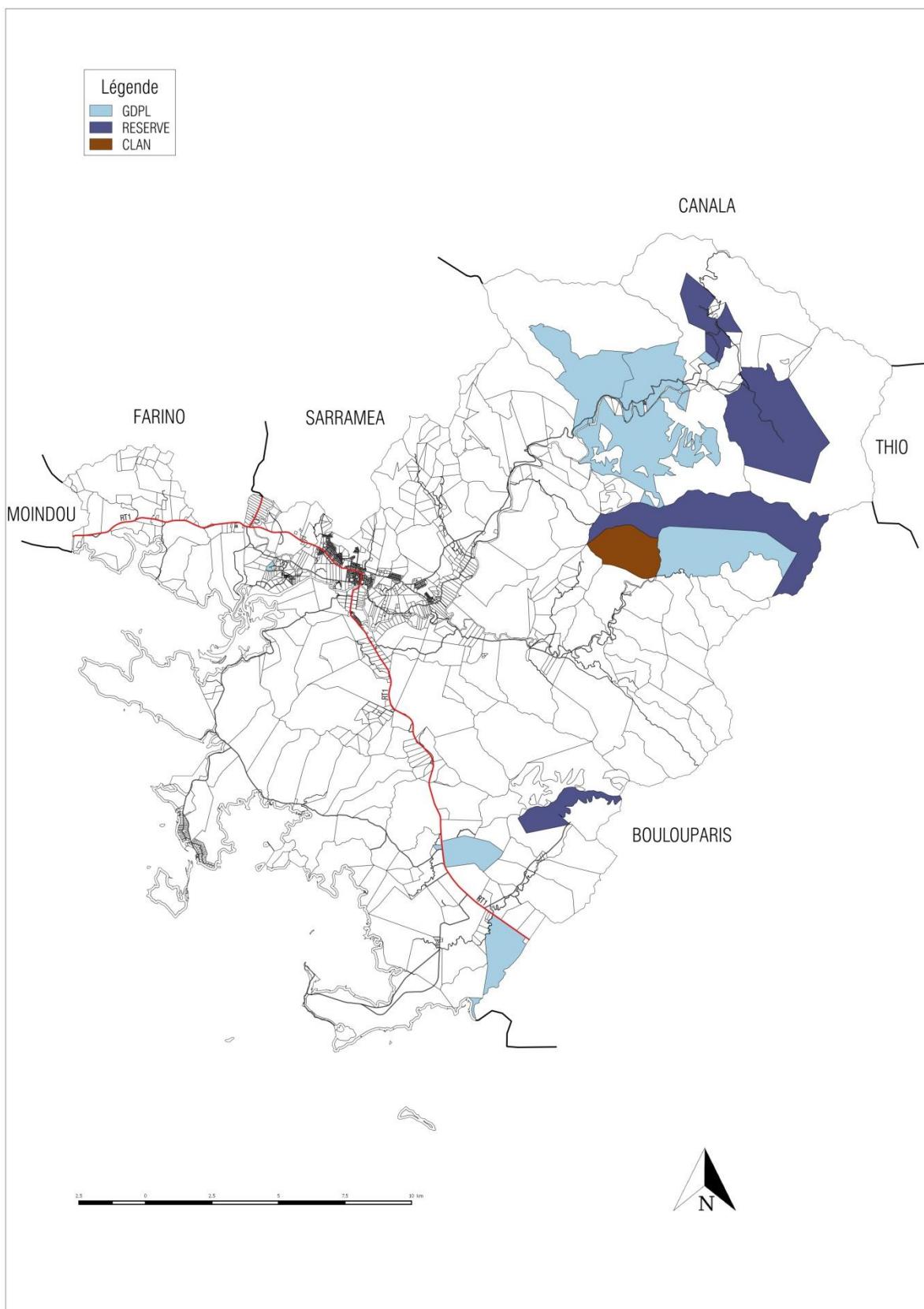
Carte 31 : Localisation des stocks de l'ADRAF



Source : DITTT, réalisée par DESIGN, 2015

III.4.2.4 LES TERRES COUTUMIERES

Carte 32 : La répartition des terres coutumières sur La Foa.



Source : DITTT-ADRAF, réalisée par DESIGN, 2016

Les terres coutumières de la commune de La Foa représentent environ 6 400 ha, soit 14% du territoire communal. Elles correspondent aux réserves coutumières des tribus et à leurs agrandissements, aux terres de G.D.P.L et aux terres attribuées aux clans au titre du lien à la terre.

Les terres coutumières sont propriétés inaliénables, incommutables, insaisissables et incessibles des tribus. Ces terres sont placées sous le régime du droit coutumier. Le PUD n'aura donc pas de valeur réglementaire sur les terres coutumières, il ne fait que les identifier.

- **Les réserves autochtones :**

Les réserves sont situées dans des tribus et regroupent la quasi-totalité des habitations tribales.

Les tribus sont généralement organisées à la manière d'un hameau. Toutefois, en fonction du relief, des contraintes d'aménagement, des liens à la terre et surtout de la culture, l'habitat est souvent très éclaté. En moyenne, une cellule familiale occupe entre 0,5 et 1 ha de terrain. Ces estimations ne tiennent cependant pas compte des jardins individuels ou collectifs disséminés sur le territoire.

- **Les terres des Groupements de Droit Particulier Local :**

Les GDPL ont été créés en 1982 (ordonnance n°82-880) et sont régis par un décret depuis 1989 (n°89-570). Mais c'est l'article 95 de la loi du 9 novembre 1988 relative aux Accords de Matignon qui leur a permis de devenir attributaire de foncier (via la reconnaissance de la personnalité morale aux GDPL). Ils sont depuis les principaux bénéficiaires de terres au titre de lien à la terre.

Les terres de GDPL sont valorisées sous différentes formes: location du terrain nu, location d'habititations, création de lotissements pour permettre le logement des jeunes ménages, exploitations agricoles.

Les terres de GDPL représentent environ 3 200 ha soit 7% de la superficie communale.

De grandes surfaces appartenant aux GDPL sont louées à des particuliers pour des durées qui s'échelonnent de 9 à 35 ans.

- **Les terres attribuées aux clans au titre du lien à la terre :**

En 1980⁴ la personnalité morale du clan a été reconnue lui permettant notamment sur le plan juridique d'acquérir des biens et de les gérer. Sur la Foa, cela concerne des terres ont été attribuées au clan Doumaï au titre de lien à la terre.

⁴ Délibération n°116 fixant les modalités d'attribution des terres au titre de la réforme foncière

III.4.3 UN PARCELLAIRE VARIE

Tableau 5 : La taille des parcelles en fonction de leur nombre sur LA FOA

Taille	Nombre	Surfaces	
		Ha	%
≤ 10a	395	26	0,06
10 a < p ≤ 50 a	783	142	0,31
50 a < p ≤ 5 ha	603	1162	2,50
5 ha < p ≤ 50 ha	360	5397	11,63
50 ha < p ≤ 200ha	102	11518	24,82
>200 ha	68	28155	60,68
Total	2311	46400	100

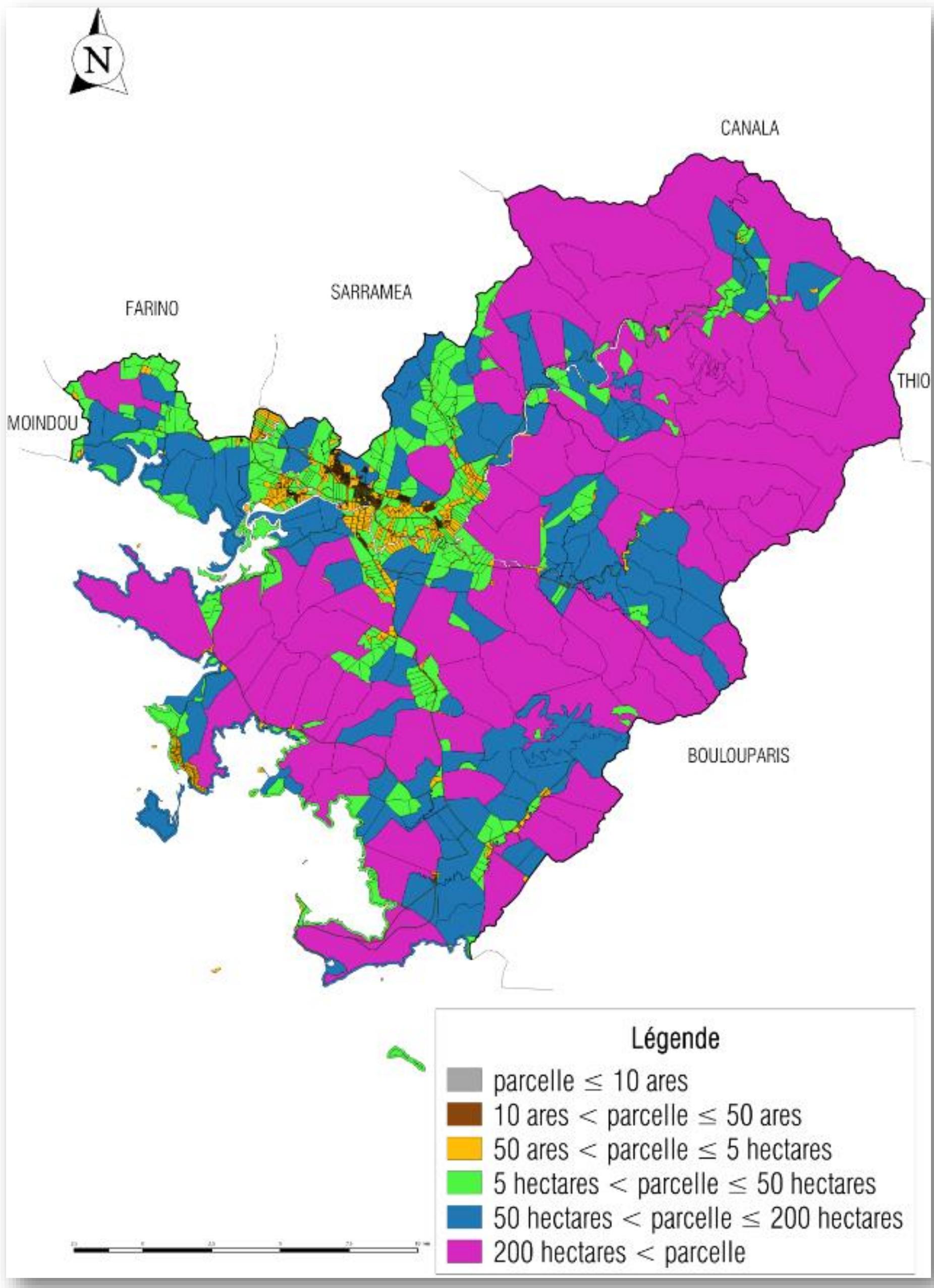
Source : DESIGN, 2016

Selon le tableau ci-dessus, les parcelles de plus de 200 hectares représentent la majorité du territoire. Ce sont souvent de très grandes parcelles et elles sont donc relativement peu nombreuses par rapport à la superficie qu'elles représentent.

Les parcelles comprises entre [50 ares – 5 hectares] ; [5 hectares – 50 hectares] ; [50 hectares – 200 hectares] représentent plus d'un quart de la commune. Elles sont généralement situées en périphérie du village.

Enfin, les parcelles comprises entre 10 à 50 ares ne représentent qu'une faible part de la superficie de la commune (0,31%) mais sont les plus nombreuses (783 comptabilisés). Ce sont également les parcelles les plus bâties car situées en centres urbains.

Carte 33 : La superficie des parcelles de la commune



Source : réalisée par DESIGN, 2016

LES CONSTATS ENVIRONNEMENTAUX :**L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

- Une **diversité** de végétations : récifs, forêts, mangroves et forêt sèche. Ces deux derniers sont des écosystèmes d'intérêt patrimonial protégés.
- Des **milieux naturels pour la conservation de la biodiversité**, ou essentiels à la préservation de celle-ci, représentant environ 8 % du territoire de la commune situés pour l'essentiel le long du littoral, en bordure de la rivière La Foa et en zones d'altitude.
- Des milieux naturels exceptionnels appartenant à la **Zone Côtière Ouest**, classée au **patrimoine mondial de l'Humanité**.
- La présence de la **réserve de Ouano avec l'îlot N'Digoro** pour préserver la nature tout en permettant le développement d'activités touristiques et commerciales.
- Un littoral classé partagé entre zone d'habitat (Lebris), de loisir (Ouano) et zones naturelles (dont mangrove).

LES CONSTATS EN TERMES DE PATRIMOINE URBAIN :

- Un **centre urbain structuré**, comprenant un grand nombre d'équipements publics, mais avec un risque d'étalement urbain.
- Existence d'un **patrimoine historique de valeur** (bâtiments classés et/ou inscrits à l'inventaire supplémentaire), participant à l'histoire du Pays.

LES CONSTATS EN TERMES DE RISQUES :

- Des **risques naturels bien présents** (inondations, cyclones, feux de brousse, amiante environnemental) pour les biens, les personnes et l'environnement.
- La présence des cours d'eau entraîne un **risque d'inondation** sur le village de La Foa et sur les zones urbaines (Fonwhary, le quartier de Tiha, Naïna, le quartier résidentiel « Les 4 Routes », et enfin la plaine de Nily) et donc une marge de manœuvre limitée pour l'implantation de nouvelles zones résidentielles ou de nouveaux équipements.
- Un climat sec et chaud **propice aux feux de brousse**, ce qui menace les habitats à proximité de ces milieux.

LES CONSTATS FONCIERS :

- Une **part très importante des terres privées** dans la commune (29 203 Ha, soit 62,6%), dont beaucoup sont concernées notamment par les **risques d'inondations et de biseau salé**, et sur lesquelles se situent des zones d'écosystèmes d'intérêt patrimonial de **mangroves et de forêts sèches**.
- Une **faible proportion de terres coutumières** (6 400 Ha, soit 14%).
- Un **foncier communal** (264 ha) relativement groupé, situé en **zones agricoles** et en bordure du **centre urbain**.

IV. DIAGNOSTIC

IV.1 LA FOA : UNE COMMUNE DEMOGRAPHIQUEMENT MIXTE ET EN EVOLUTION

IV.1.1 LA FOA UNE COMMUNE EN CROISSANCE

Avec un effectif de 3 542 habitants simple compte et 4 035 habitants double compte au dernier recensement général de la population de 2014, La Foa est la 13^e commune de Nouvelle-Calédonie au regard du nombre d'habitants. Sa population est en constante augmentation. Pour la suite des analyses, nous nous réfèrerons toujours au simple compte.

Tableau 6 : La population de la commune de LA FOA, des communes voisines, de la province Sud et de la Nouvelle Calédonie entre 1969 et 2014

	1969	1976	1983	1989	1996	2004	2009	2014
La Foa	1 333	1 993	2 094	2 155	2 502	2 903	3 323	3 542
Canala	- ⁽¹⁾	- ⁽¹⁾	- ⁽¹⁾	2 907 ⁽¹⁾	3 374	3 512	3 341	3 687
Thio	3 176	2 894	3 019	2 368	2 614	2 743	2 629	2 643
Farino	161	194	253	237	279	459	598	612
Sarraméa	331	357	483	400	486	610	636	584
Moindou	291	387	378	461	568	602	704	709
Boulouparis	846	925	1 139	1 456	1 591	2 089	2 418	3 005
province Sud	61 150	86 694	98 548	111 735	134 546	164 235	183 007	199 983
Nouvelle-Calédonie	100 579	133 233	145 368	164 173	196 836	230 789	245 580	268 767

Source : ISEE 2014.

(1) Canala + Kouaoua étaient réunies jusqu'en 1995, les chiffres de 1989 ont donc été recalculés et les données avant 1989 ne sont pas connues.

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la population de la commune de La Foa, des communes limitrophes, de la province Sud et de la Nouvelle Calédonie sur la période 1969-2014. Les effectifs de population sont issus des recensements de la population effectués par l'ISEE.

Au dernier recensement, 3542 personnes vivaient sur la commune. Depuis 1969, la population de La Foa a augmentée de 165%, ce qui est bien supérieur aux communes de Canala, Thio, Sarraméa et Moindou, mais inférieur à celles de Farino et de Boulouparis. Ce pourcentage d'augmentation de la population est pratiquement le même que celui de la Nouvelle Calédonie mais il est nettement inférieur à celui de la province Sud (227%).

Sur l'ensemble des périodes de recensement, seule la commune de Thio a perdu de la population (-17%), passant de 3176 habitants en 1969 à 2643 en 2014.

Le tableau suivant, présente l'évolution de la croissance démographique annuelle pour la commune de La Foa, les communes voisines, ainsi que pour la province Sud, calculée pour chaque période inter censitaire.

Tableau 7 : Le taux annuel de l'évolution de la croissance démographique entre 1969 et 2014

	1969 1976	1976 1983	1983 1989	1989 1996	1996 2004	2004 2009	2009 2014	1969 2014
La Foa	5,8%	0,7%	0,5%	2,1%	1,8%	2,8%	1,3%	2,2%
Boulouparis	1,3%	3,0%	4,2%	1,3%	3,5%	3,0%	4,4%	2,9%
Thio	-1,3%	0,6%	-4,0%	1,4%	0,6%	-0,8%	-0,1%	-0,4%
Farino	2,6%	3,9%	-11%	2,4%	6,4%	5,4%	0,5%	3,0%
Saraméa	1,1%	4,4%	-3,1%	2,8%	2,9%	0,8%	-1,7%	1,3%
Moindou	4,2%	-0,3%	3,4%	3,0%	0,7%	3,2%	0,1%	2,0%
Canala	1,8%	-0,4%	-1,8%	2,2%	0,5%	-1,0%	2,0%	0,5%
province Sud	5,1%	18%	2,1%	2,7%	2,5%	2,2%	1,8%	2,7%
Nouvelle-Calédonie	4,1%	1,3%	2,0%	2,6%	2,0%	1,3%	1,8%	2,2%

Source : ISEE 2014.

Depuis 1969, la croissance démographique annuelle de la commune de La Foa s'établit à 2,2 %, ce qui représente un taux inférieur à celui des communes de Boulouparis et de Farino, mais bien supérieur à ceux de Thio, Canala, Saraméa et Moindou. A l'exception des périodes 1976-1983 et 1983-1989, La Foa a toujours connu un taux annuel d'évolution de la croissance démographique de plus 1%, franchissant même la barre des 6% pour la période 1969-1976. Néanmoins, pour la dernière période inter censitaire, sa population a augmenté plus faiblement (1,3%) en comparaison des trois décennies précédentes.

Globalement, la population de La Foa a augmenté du même taux que celui de la Nouvelle Calédonie (2,2%). Par contre le taux de la province Sud (2,7%) lui est nettement supérieur.

La croissance démographique de La Foa a ralenti sur la dernière période intercensitaire, seules celles des communes de Boulouparis et de Canala sont supérieures.

Les zones urbanisées de l'actuel Plan d'Urbanisme Directeur de La Foa, ont permis d'accueillir cette population supplémentaire.

IV.1.2 UNE POPULATION ESSENTIELLEMENT EN ZONES AGGLOMERES

On peut considérer qu'il existe sur le territoire de la commune, huit pôles d'habitats assez éloignés les uns des autres et de natures différentes.

- Le centre urbain du village,
- Les lieux dits de Méaré, Tiha, Forêt Noire et Ouano,
- Les tribus de OuiPoin, Koindé et Oua Tom.

Globalement, selon le Recensement Général de la Population (RGP) de 2014, les habitants de la commune de La Foa se répartissaient de la manière suivante :

Tableau 8 : La répartition de la population dans les principales zones d'habitation de LA FOA en 2014

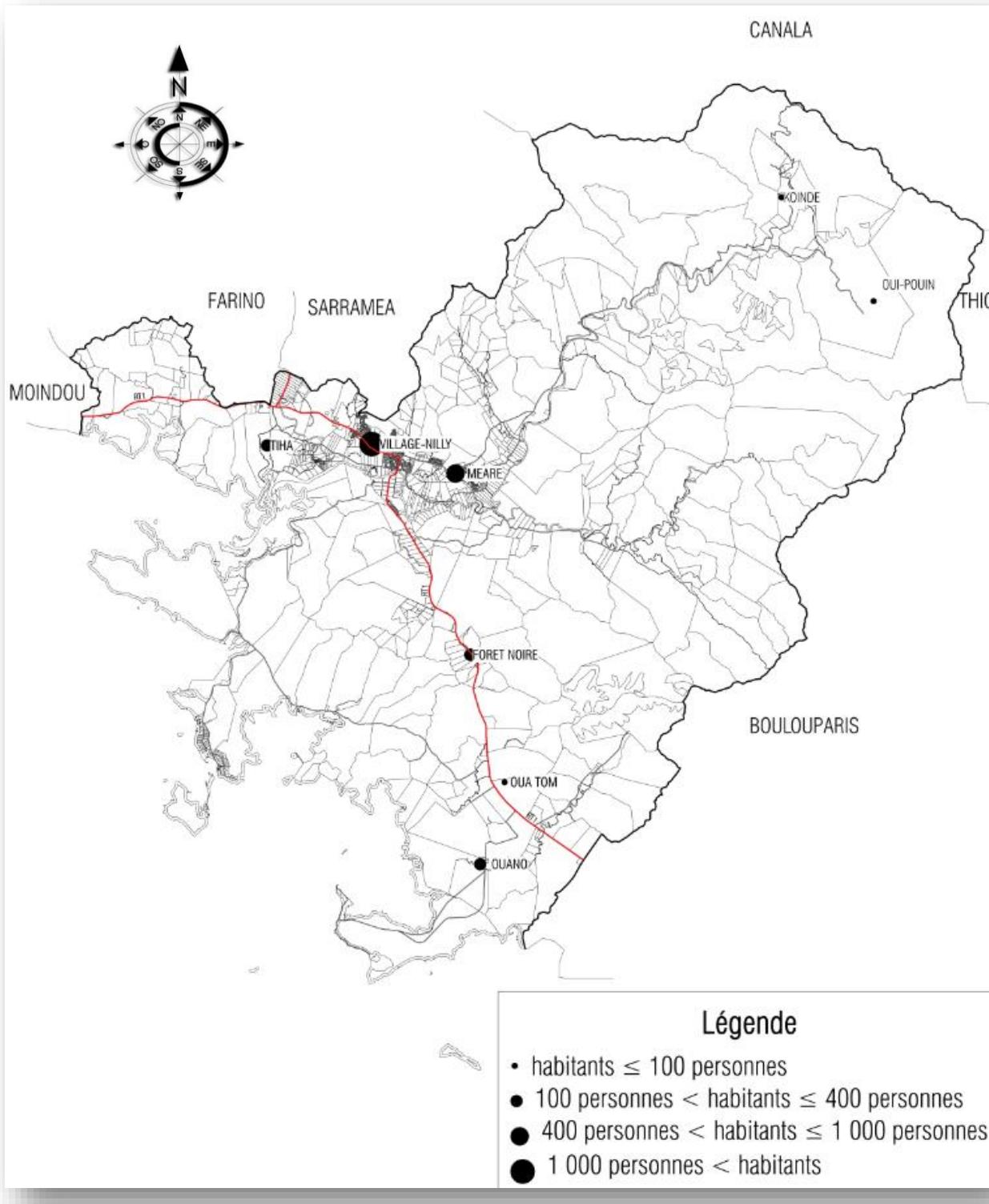
Zone d'habitation	Nombre	Pourcentage (%)
Lieux-dits		
Centre urbain-Nily	1681	47,5
Méaré	275	7,8
Tiha	327	9,2
Forêt noire	179	5
Ouano	201	5,7
Autres	696	19,6
Total lieux-dits	3359	94,7
Tribus		
OuiPoin	81	2,3
Koindé	66	1,9
OuaTom	36	1
Total tribus	183	5,2
Total commune	3 542	100

Source : ISEE RGP 2014

En 2014, plus de 94% de la population de La Foa vivait dans les zones agglomérés, hors des terres coutumières. Le secteur le plus habité est le centre urbain/Nily qui concentre presque la moitié des habitants.

Les terres coutumières qui représentent 14% de la surface de la commune accueillaient moins de 6% de la population communale en 2014.

Carte 34 : La localisation de la population de LA FOA en 2014



Source : ISEE RGP 2009 réalisée par DESIGN, 2015

IV.1.3 UNE POPULATION JEUNE

Tableau 9 : La répartition de la population de LA FOA en 2014

	0 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 89 ans	90 et plus	Total
Nombre	542	543	458	490	514	435	299	183	68	10	3542
Part (%)	15,3	15,3	12,9	13,8	14,5	12,3	8,4	5,2	1,9	0,3	

Source : ISEE RGP, 2014

La population de La Foa est caractérisée par la part importante des moins de 20 ans : 30,6%. Le nombre d'habitants ayant entre 20 et 59 ans représente 53,5% du total ce qui fait une quantité importante de personnes en âge de travailler. Les plus de 60 ans, quant à eux, comptent pour 15,8%. L'âge moyen de la population est de 35 ans.

IV.1.4 L'EVOLUTION DES MENAGES

La taille moyenne des ménages est en légère diminution. En effet lors du recensement de 2009 elle était de 3,1 individus par ménage (3 323 habitants et 1 062 ménages) et elle est descendue à 2,9 au recensement de 2014(3 542 habitants et 1 212 ménages). On constate ainsi une augmentation de près de 200 ménages sur la communes. Cependant sur cette période inter censitaire, le nombre de ménages a augmenté proportionnellement, plus rapidement que la population (14% contre 7%), ce qui induit un besoin de logements plus important qu'auparavant par rapport au nombre d'habitant global.

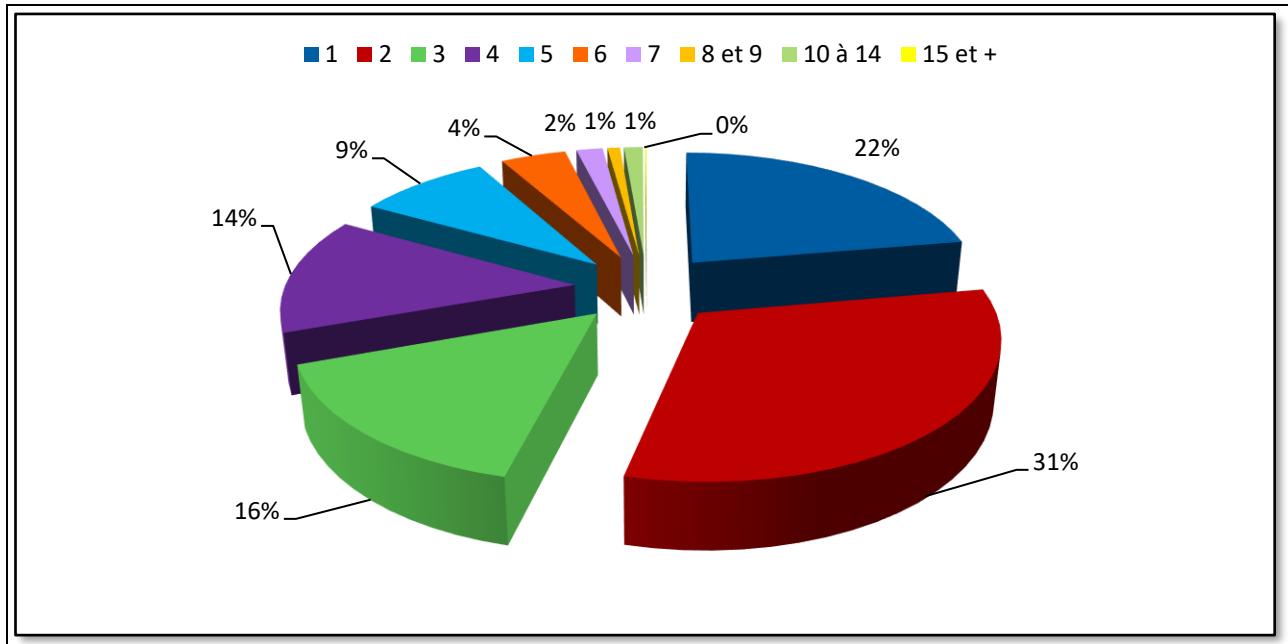
Tableau 10 : La taille des ménages en 2009 et 2014

Taille des ménages												
		1	2	3	4	5	6	7	8 et 9	10 à 14	15 et +	Total
La Foa	2014	270	382	190	166	105	52	21	10	15	1	1 212
	2009	230	273	179	172	102	45	27	23	9	2	1 062
province Sud	2014	14 057	18 290	12 663	10 506	5 154	2 447	1 316	1 064	526	71	66 094
	2009	10 775	14 826	10 295	9 550	4 908	2 480	1 419	1 300	675	87	56 315

Source : ISEE RGP, 2014

De ce fait, les plus fortes augmentations du nombre de ménages constatées lors du dernier recensement de la population en 2014 par rapport à 2009, concernent ceux ayant une (40 nouveaux ménages) ou deux personnes (109 nouveaux ménages). Outre un besoin plus important du nombre de logements par rapport à la population globale, on peut également supposer que le besoin concernera davantage des logements de petites tailles, du fait de l'augmentation significative de ménages de 2 personnes.

Sur la province Sud, ce sont également les ménages de petites tailles qui augmentent le plus.

Graphique 4 : La répartition de la taille des ménages en 2014 de LA FOA

Source : ISEE RGP, 2014

IV.2 L'HABITAT : UN DOMAIN BIEN STRUCTURE

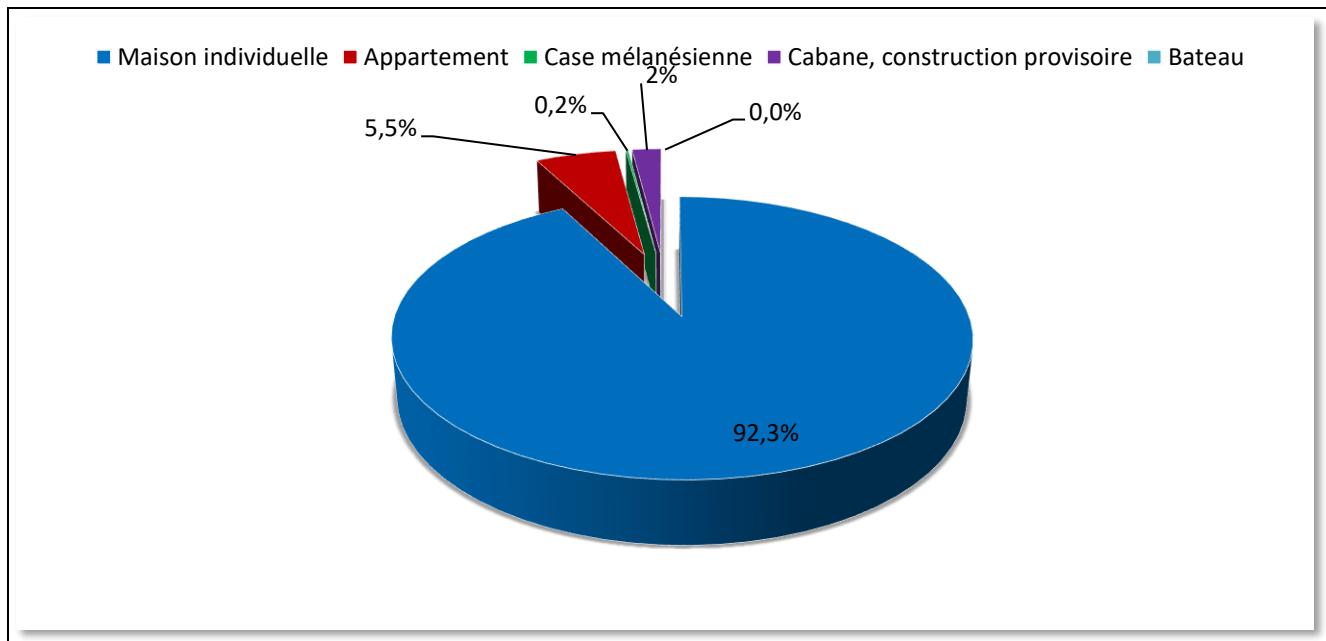
IV.2.1 DES RESIDENCES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES...

Lors du dernier recensement de la population, en 2014, il existait sur la commune de La Foa 1 212 logements résidences principales, ce qui correspond au nombre de ménages sur la commune.

Tableau 11 : Les résidences principales selon leur type en 2014

	Maison individuelle	Appartement	Case mélanésienne	Cabane, construction provisoire	Bateau	Total
Nombre	1 119	67	2	24	-	1 212
Part (%)	92,3	5,5	0,2	2,0	0,0	100,0

Source : ISEE RGP, 2014

Graphique 5 : La répartition des résidences principales selon leur type en 2014

Source : ISEE RGP, 2014

La maison individuelle est le type de construction largement favorisé (92,3%), par les habitants de la commune. La taille moyenne des ménages étant de 2,9 individus, on peut aisément conclure que la plupart des noyaux familiaux sont correctement logés et qu'il existe peu de cohabitation, sur la commune de La Foa.

Tableau 12 : Les résidences principales selon leur année d'achèvement en 2014

Année	Avant 1990	1990 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009	depuis 2010	Total
Nombre	547	234	122	125	184	1 212

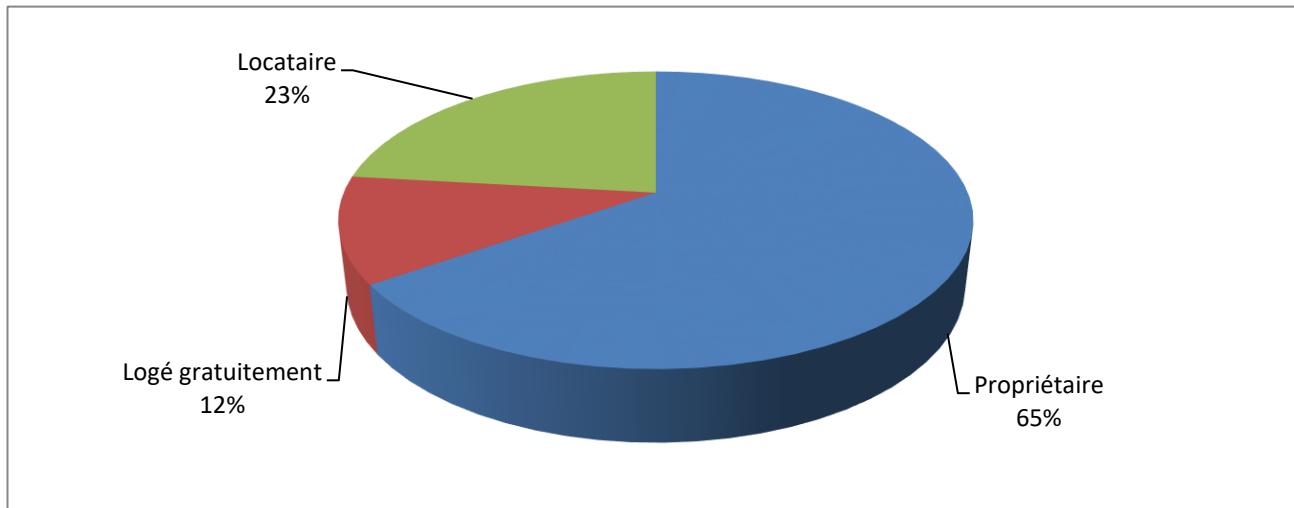
Source : ISEE RGP, 2014

On constate d'après le tableau précédent que le nombre de constructions à usage de logements a lentement augmenté depuis la décennie 1990 (entre 1990 et 1999, 23.4 logements par an en moyenne, entre 2000 et 2004 24.4 logements par an, entre 2005 et 2009, 25 logements par an). Par contre depuis 2010, il a connu une nette augmentation, avec une moyenne de 36.8 nouveaux logements par an.

Tableau 13 : Les résidences principales à LA FOA selon le statut d'occupation du ménage en 2014

	Propriétaire	Logé gratuitement	Locataire	Dont locataire avec bailleur social	Dont locataire avec bailleur privé	Total
Nombre	791	140	281	96	185	1 212

Source : ISEE RGP, 2014

Graphique 6 : La répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du ménage en 2014

Source : ISEE RGP, 2014

Sur 1 212 résidences principales en 2014, plus de la moitié sont occupées par leurs propriétaires. Les résidences en location représentent 23% des résidences principales dont pratiquement les deux tiers appartiennent à des bailleurs privés, le reste des locations appartenant à des bailleurs sociaux. La part de la population logée gratuitement représente 12% des habitants.

Tableau 14 : Les équipements des résidences principales en 2014

		Nombre de résidences sur 1 212	Part (%)
Alimentation en eau	Eau courante à l'intérieur du logement	1 122	92,6
	Point d'eau individuel (puits, citerne)	85	7,0
	Point d'eau collectif	5	0,4
Douche ou baignoire à l'intérieur	Oui	1 195	98,6
	Non	17	1,4
WC à l'intérieur	Oui	1 192	98,3
	Non	20	1,7
Chauffe-eau solaire	Oui	294	24,3
	Non	918	75,7
Climatisation	Oui	424	35,0
	Non	788	65,0
Mode d'éclairage	Réseau général	1 119	92,3
	Groupe électrogène	37	3,1
	Panneaux solaires	25	2,1
	Autres	31	2,6

Source : ISEE RGP, 2014

En grande majorité, les logements de résidence principale sont reliés aux réseaux collectifs (92,6% ont l'eau courante à l'intérieur et 92,3% sont alimentés par le réseau général d'électricité).

Ces logements sont également bien équipés en termes de sanitaires installés à l'intérieur (98,6% ont une salle d'eau ou de bain, et 98,3% ont un WC).

On remarque cependant que quelques logements dépendent d'un groupe électrogène (3,1%) et que d'autres ont des installations d'eau précaires (7% provenant d'un puits ou d'une citerne et 0,4% provenant d'un point d'eau collectif). Il existe aussi des logements ne disposant pas de sanitaire à l'intérieur (1,4% n'ont pas de salle d'eau et 1,7% n'ont pas de WC).

La localisation de ces logements n'a pas été détaillée dans le recensement 2014.

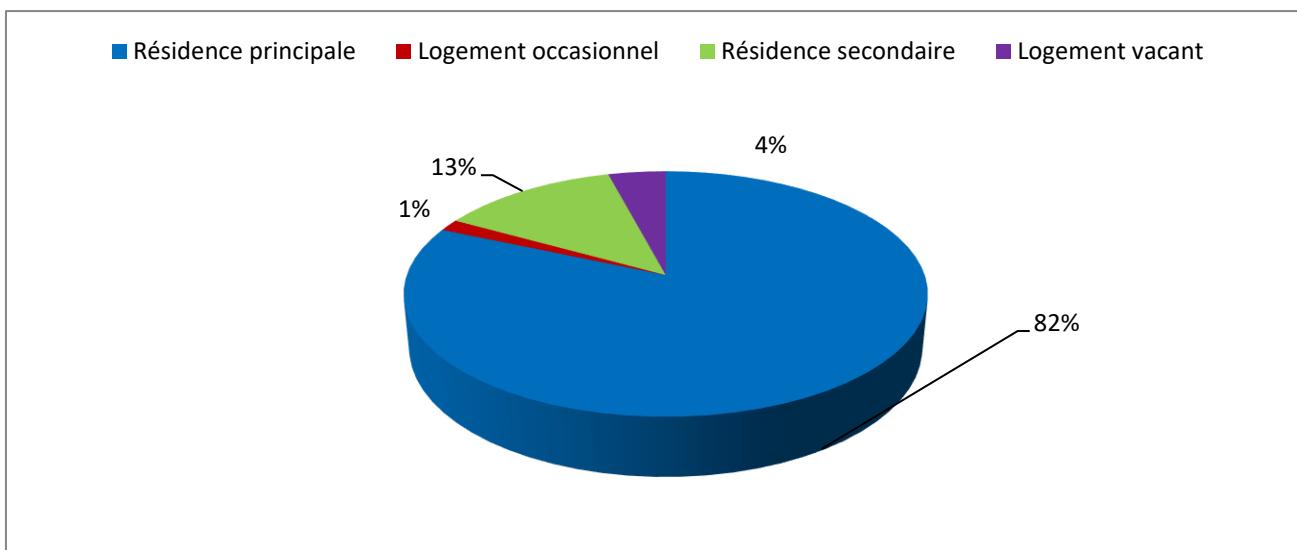
IV.2.2 ...DEVENANT DE PLUS EN PLUS DES RÉSIDENCES SECONDAIRES.

Tableau 15 : Les catégories de logements

	Résidence principale	Logement occasionnel	Résidence secondaire	Logement vacant	Total
Nombre en 2014	1 212	23	190	61	1 486
Nombre en 2009	1 062	23	131	44	1 260

Source : ISEE RGP, 2014

Graphique 7 : La répartition des catégories de logements en 2014



Source : ISEE RGP, 2014

En cinq ans, le nombre de logements à La Foa a augmenté de 14%. Les logements sont, en grande majorité, des résidences principales, cependant on constate une augmentation du nombre de résidences secondaires depuis quelques années. Lors du recensement de 2009, la commune de La Foa comptait 131 résidences secondaires (soit 10% de l'ensemble des logements), en 2014, ce nombre est passé à 190 (soit 13%), ce qui représente une augmentation de 45% en 5 ans. C'est la résultante des besoins en loisirs et éco tourisme d'une

partie de la population de l'agglomération nouméenne, qui s'est développé sur une partie du littoral et dans certaines zones rurales de la commune

D'autre part le nombre de logements vacants a considérablement augmenté sur la dernière période intercensitaire, passant de 40 à 61, ce qui représente une hausse de 52%.

IV.2.3 LE LOGEMENT PROPOSE PAR LES ORGANISMES SOCIAUX PUBLICS

La province Sud, la ville de La Foa, le Fond Social de l'Habitat (FSH), la Société Immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC), l'Office pour l'Amélioration du Logement (OPAL) et la Société d'Équipement de la Nouvelle Calédonie (SECAL), travaillent en partenariat pour permettre aux habitants de la commune de La Foa, d'accéder à un logement. La plupart des projets sont situés au niveau du village. On recense également un lotissement aux quatre routes.

Tableau 16 : Les types de logements proposés par la SIC à LA FOA en 2013

Logements SIC existants	ECO	LA	LTA	LAT	Total
TYPE I		4			4
TYPE II	4	19	6		29
TYPE II HANDICAPE		1			1
TYPE III	6	8	6	4	24
TYPE III DUPLEX		1	5	1	7
TYPE III HANDICAPE			1		1
TYPE IV DUPLEX	1	7	4		12
Total	11	40	22	5	78

(LA : Logement Aidé ; LTA : Logement Très Aidé ; LAT : Logement Aidé en Transition ; ECO : logement locatif libre, sans conditions de ressources à l'entrée).

Source : I-SCOPE, 2013.

En 2012, la SIC détenait 78 logements aidés en location sur la commune de La Foa, dont :

- 73 logements qu'elle exploite elle-même et 5 qui sont réservés par la province Sud,
- 2 logements qui sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite,
- 62 logements qui sont des F2, ou des F3,
- Il n'y a pas de F5 ou plus grand.

Ces 73 logements gérés par la SIC représentent 11% des ménages qui sont éligibles au logement aidé et 13% des 574 logements estimés du village.

En 2010, en partenariat avec la Maison de l'Habitat de la province Sud, la commune a également mis en promotion une vingtaine de lots dans le lotissement Calixte et Alphonse Poiwi, pour l'accession à la propriété. Elle souhaite proposer différents types de lots : très aidés, aidés et libres, pour répondre aux besoins en matière de logements des familles de la commune.

En 2013, Monsieur Lescaut de la Maison de l'Habitat constate « une hausse des demandes de logements très aidés (LTA) en raison d'une paupérisation de la population ». Les ménages éligibles au LTA font le vœu d'obtenir des logements de type F1, en raison du faible coût financier. Les logements de type F2 seraient en revanche mieux adaptés aux modes de vie actuels.

En 2012, la Maison de l'Habitat a répertorié 90 demandes de logement, ce qui représentait 8% de la population de La Foa à cette même date.

Par rapport au projet de la SIC, il y a une inadéquation entre l'offre et la demande de logement en terme de nature et de taille puisqu'en 2013, I-SCOPE souligne le manque d'offre de logements de petite taille, soit 11 demandes non-satisfaites pour des F1 (suite à la décohabitation et à la diminution de la taille des ménages.)

La province Sud intervient également sur la commune en termes de logements aidés. En effet, dans le domaine de l'accession à la propriété, 16 logements ont été construits grâce à son aide, ce qui a représenté 19,5% des 82 logements construit entre 2010-2012.

Par ailleurs, la mairie de La Foa s'est dotée d'un service des affaires sociales qui gère les questions concernant les droits et les démarches à accomplir en cas de maladie, de maternité, d'accident de travail, mais également les dossiers relevant de l'habitat social.

IV.2.4 PROJECTION DE L'EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS NECESSAIRES

L'étude sur les besoins en logement de la commune de La Foa, réalisée par I-SCOPE en février 2013, propose trois scénarios d'évolution en matière de logements à l'horizon 2022. Ces derniers se présentent de la sorte :

- 1^{er} scénario : « Une faible croissance de la démographie (1,9%) et un taux de desserrement des ménages élevé (2,9 personnes par foyer). »
- 2^{ème} scénario : « Une croissance moyenne de la démographie (2,2 % et correspondant à la moyenne entre 1969 et 2014) et un taux desserrement des ménages moyen (3,0 personnes par foyer). »
- 3^{ème} scénario : « Une croissance démographique élevé (2,7% et un taux de desserrement des ménages faible (3,1 personnes par foyer). »

Le scénario retenu pour effectuer une projection de l'évolution du besoin de logements sur la commune est le scénario n°1 : une croissance de 1,9% par an (le plus proche de la croissance démographique entre 2009 et 2014 qui est de 1.3% par an) et une moyenne de 2,9 personnes par ménage (identique au taux de 2014).

Tableau 17 : Projection de l'évolution de la population de LA FOA 2014-2040

	2014	2020	2025	2030	2035	2040
Evolution population avec un taux d'accroissement de +1.9% par an	3 542	3 965	4 357	4 787	5 259	5 778

Tableau 18 : Projection du nombre supplémentaire d'habitants à LA FOA par rapport à 2014

	2020	2025	2030	2035	2040
Habitants supplémentaires avec un taux d'accroissement de +1.9% par an	+423	+815	+1 245	+1 717	+2 236

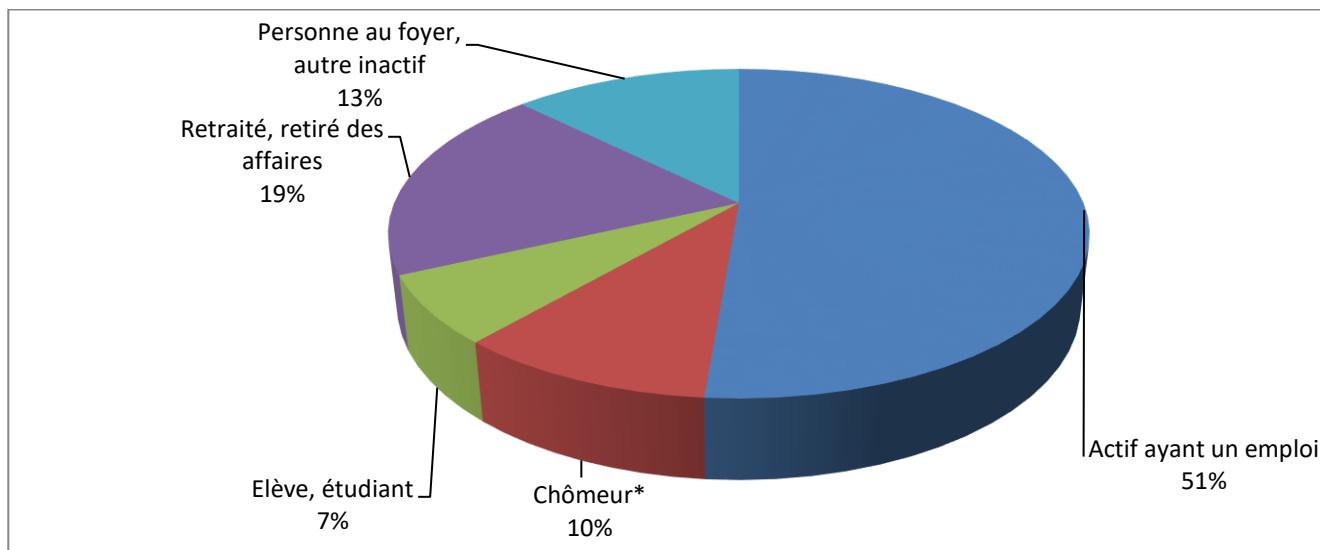
Si on divise ces chiffres par le nombre de personnes en moyenne par ménage en 2014 (2,9), cela nous permet d'extrapolé des besoins en logements pour les années à venir : environ 146 logements d'ici 2020, 429 logements d'ici 2030 et 771 logements d'ici 2040 pour une croissance démographique de 1,9% par an.

Ce qui correspondrait un besoin d'environ 24 à 30 logements supplémentaires par an.

IV.3 LES EMPLOIS

IV.3.1 LA REPARTITION DE LA POPULATION SELON LEURS CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES

Graphique 8 : La population selon la situation d'activité à LA FOA en 2014



Source : ISEE RGP, 2014

En 2014, 51% de la population active de La Foa avait un emploi, ce qui est légèrement en-dessous du taux de la Nouvelle Calédonie (55%) et correspond à 2% de plus que le taux de la province Nord. La province Sud en revanche a un taux d'actifs ayant un emploi supérieur (58%).

A cette même date, le taux de chômage de la commune était de 10%, soit environ le taux de chômage de la Nouvelle-Calédonie (9%). Il est plus important que celui de la province Sud (7%), mais beaucoup moins élevé que celui de la Province Nord (15%). Cela se justifie notamment par l'existence d'importants emplois saisonniers dans le domaine agro pastoral et de personnes manquant de qualification.

IV.3.2 UNE POPULATION TRAVAILLANT ESSENTIELLEMENT SUR LA COMMUNE

La Foa est une commune attractive en matière d'emplois. Effectivement, cette dernière a un rayonnement qui comprend Moindou, Boulouparis, et qui porte jusqu'à la Côte Est (Canala, Kouaoua, Farino et Saraméa).

Tableau 19 : Les actifs ayant un emploi et habitant la même commune en 2014

Commune	Nombre des actifs résidents
La Foa	1078
Boulouparis	651
Canala	819
Farino	85
Moindou	122
Saraméa	99
Thio	742
TOTAL	3596

Source : ISEE RGP, 2014

Tableau 20 : L'emploi et l'activité à LA FOA

Commune	1996	2009	2014
Emploi dans la commune	804	1251	1412
Occupés par des actifs habitant la commune	706	920	1078
Occupés par des actifs n'habitant pas la commune	98	331	334
Actifs travaillant hors de la commune	116	277	313

Source : ISEE RGP, 2014

En 2014, parmi les 1412 emplois existants sur la commune, les trois quarts sont occupés par des personnes résidant sur le territoire communal. Par ailleurs les actifs travaillant sur la commune et habitant une commune voisine sont plus nombreux que les habitants de La Foa allant travailler ailleurs.

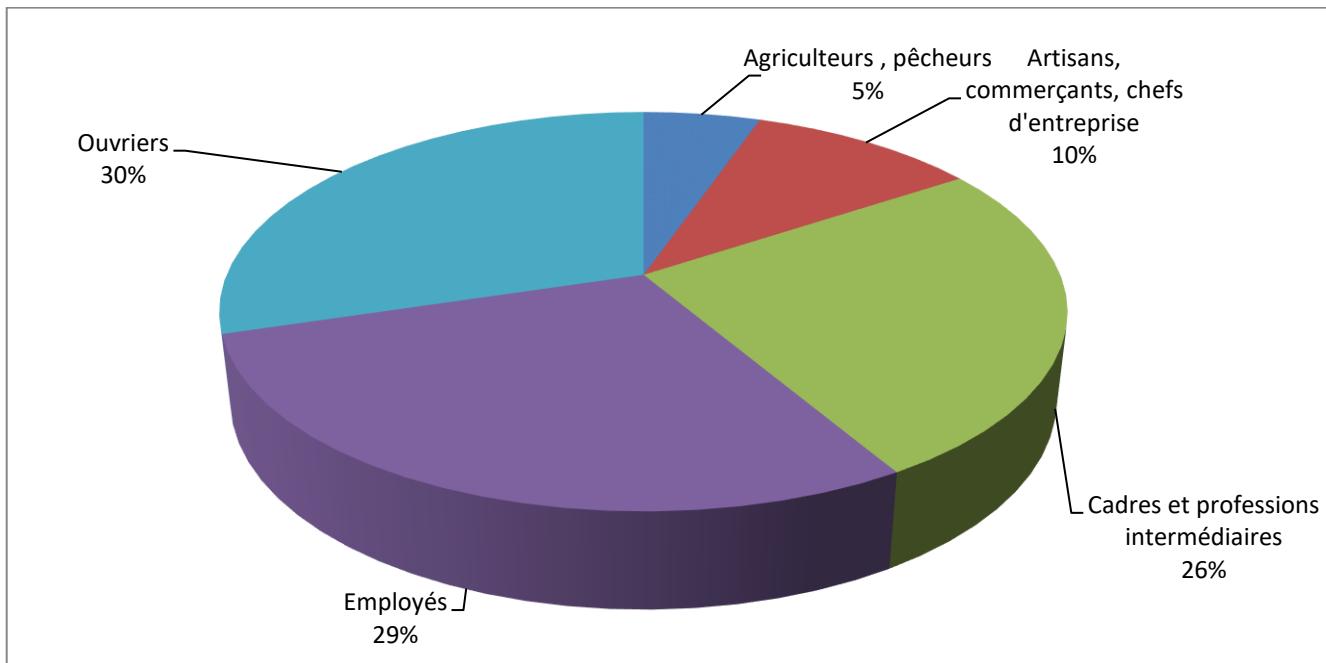
Ces constats témoignent d'une diversification des activités économiques et du dynamisme en la matière de la commune de La Foa. Cependant, on constate que par rapport à 2009, le nombre de résidents de la Foa travaillant sur une autre commune a davantage augmenté que celui des habitants d'une autre commune venant travailler à La Foa.

IV.3.3 LES STATUTS PROFESSIONNELS : UNE MAJORITÉ D'OUVRIERS

Tableau 21 : La population de 15 ans et plus selon la catégorie socio professionnelle à LA FOA, en province Sud et en Nouvelle Calédonie en 2014.

	Agriculteurs, pêcheurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
La Foa	74	145	358	401	413	1 391
	5.4%	10.4%	25.7%	28.8%	29.7%	100%
province Sud	751	9 614	30 599	27 895	20 436	113 609
	0.8%	10.8%	34.3%	31.2%	22.9%	100%
Nouvelle- Calédonie	2 890	11 210	36 693	33 807	27 503	112 103
	2.6%	10%	32.7%	30.2%	24.5%	100%

Source : ISEE RGP, 2014

Graphique 9 : La répartition de la population active par profession résidant à LA FOA en 2014

Source : ISEE RGP, 2014

En 2014, 30% des travailleurs de la commune de La Foa relevaient de la catégorie des ouvriers, ce qui est supérieur à ce qui se passe globalement en province Sud et en Nouvelle Calédonie (respectivement 23% et 24%). Par ailleurs, on remarque que le secteur agricole, avec 5% de la population active communale, est proportionnellement six fois plus important qu'en province Sud (0,8%) et le double de celle de la Nouvelle Calédonie (2,6%).

La population active de La Foa est relativement diversifiée. Effectivement, toutes les catégories socioprofessionnelles y sont représentées. Cependant, il est intéressant de constater que ce sont les 3 catégories suivantes, les agriculteurs/pêcheurs, les cadres et professions intermédiaires, ainsi que les employés qui composent la majeure partie des travailleurs, avec une répartition relativement équivalente entre ces 3 catégories.

En termes de retombées économiques, la part du tertiaire est extrêmement élevée sur La Foa, soit 66%. Toutefois cela représente un faible impact sur l'économie du territoire.

L'activité artisanale a également un faible impact sur l'économie du territoire, bien qu'elle représente tout de même 11% des actifs.

A l'inverse, 5% des actifs sont des agriculteurs, et pourtant cela représente une part conséquente sur l'économie du territoire, soit 15%.

IV.3.3.1 LA POPULATION AGRICOLE

L'agriculture (notamment dans le domaine des céréales, légumes frais, légumes de plein champ, tubercules tropicaux, cultures fruitière, vergers, fourrages) occupe une part prépondérante de l'activité locale. On comptait ainsi 172 exploitations agricoles qui utilisaient 19 257 ha en 2012 lors du recensement général agricole mené par l'ISEE. Environ 52% d'entre elles étaient dites marchandes.

En janvier 2013, la population communale était estimée à 3 400 personnes, dont 417 représentaient la population agricole, soit 12,3% de la population totale.

Tableau 22 : La population agricole de la commune de LA FOA en 2012

Population agricole		Nbre	%
Population de la commune (estimée au 01/01/2013)		3 400	
Population agricole familiale		417	12,3
dont :	Chefs d'exploitation	172	5,1
	Autres membres	245	7,2
		Nbre	UTA
Actifs familiaux		309	160
Salariés permanents non familiaux		85	75
dont :	Salariés travaillant à temps complet	68	68
Main d'œuvre saisonnière occasionnelle et entraide		223	11
Total		617	246

Source : RGA, 2015

IV.3.4 LE TAUX DE CHOMAGE

Tableau 23 : La population de 15 ans ou plus selon la situation d'activité à LA FOA, en province Sud et en Nouvelle Calédonie en 2014

Catégorie	La Foa	province Sud	Nouvelle Calédonie
Actif ayant un emploi	1 391	89 295	112 103
Chômeur	274	10 938	19 151
Elève ou étudiant	182	15 853	20 258
Retraité, retiré des affaires	522	24 314	30 177
Personne au foyer, autre inactif	342	13 695	23 380
Total	2 711	154 095	205 069
Taux d'activité (%)	61,4	69,5	67,3
Taux de chômage (%)	10,1	7,1	9,4

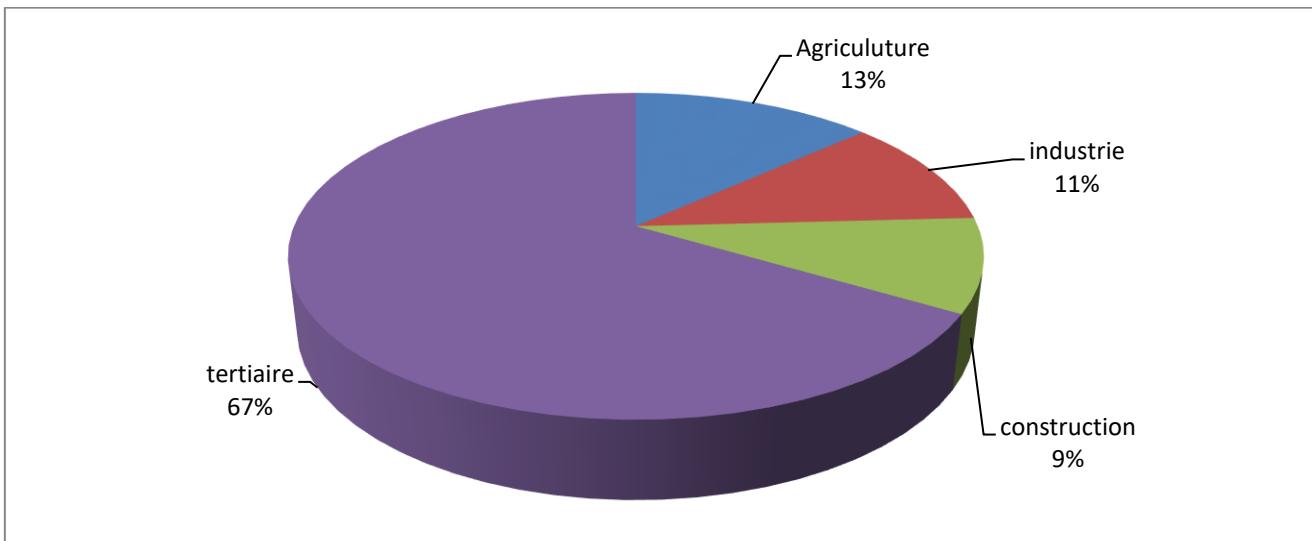
Source : ISEE RGP, 2014

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous et dans le graphique 9 du point précédent, le taux de chômage à La Foa en 2014 est de 10,1 %, ce qui représente un taux plus élevé que celui de la province Sud mais également que le taux général en Nouvelle-Calédonie bien que dans une moindre mesure.

IV.4 LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

IV.4.1 DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

Graphique 10 : Les activités économiques à LA FOA en 2014



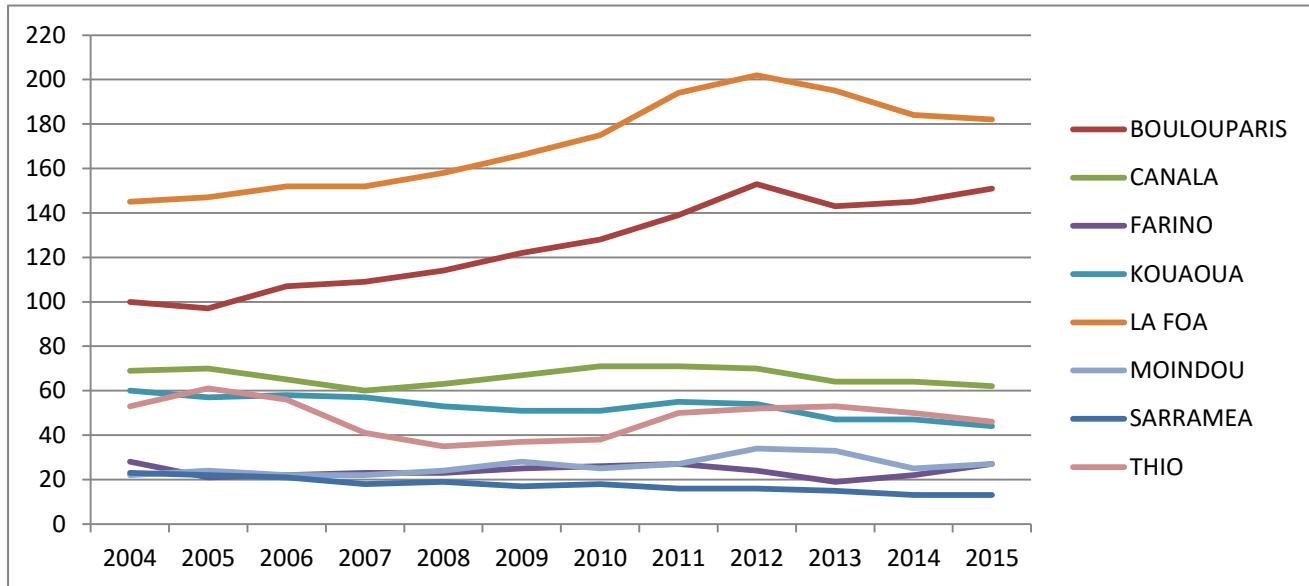
Source : ISEE RGP, 2014

Le graphique ci-dessus témoigne de la diversité des activités économiques sur le territoire, même si le secteur tertiaire reste prédominant, soit 67% des activités. Les secteurs de l'agriculture (13%) et de la construction (9%) ne sont pas négligeables bien qu'ils soient tous deux en diminution par rapport 2009 (respectivement 15% et 12% en 2009).

Tableau 24 : La répartition du nombre d'établissements artisanaux sur la commune de LA FOA et des communes voisines de 2009 à 2015

Communes	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
La Foa	145	147	152	152	158	166	175	194	202	195	184	182
Boulouparis	100	97	107	109	114	122	128	139	153	143	145	151
Canala	69	70	65	60	63	67	71	71	70	64	64	62
Farino	28	21	22	23	23	25	26	27	24	19	22	27
Moindou	22	24	22	22	24	28	25	27	34	33	25	27
Saraméa	23	22	21	18	19	17	18	16	16	15	13	13
Thio	53	61	56	41	35	37	38	50	52	53	50	46
TOTAL	440	442	445	425	436	513	481	524	551	522	503	508

Source : ISEE, 2015

Graphique 11 : nombre d'établissements artisanaux sur La Foa et les communes voisines

Source : CMA, 2015

L'activité artisanale est aussi importante sur le territoire communal. On remarque qu'entre 2004 et 2015, la commune a connu une augmentation de son nombre d'établissements artisanaux de 34%. Une augmentation qui diffère de celles des autres communes qui ont connues au cours de ces années au moins une période de déclin. Cependant durant ces trois dernières années, le secteur artisanal a vu son nombre d'établissements diminuer de 10%.

IV.4.2 UN NOMBRE D'ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS EN AUGMENTATION

Tableau 25 : La répartition des entreprises et des établissements de LA FOA inscrits au RIDET au 29 août 2016

Section	Entreprises	Etablissements
Agriculture, sylviculture et pêche	336	367
Industries extractives		1
Industrie manufacturière	37	38
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1	2
Construction	94	95
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	65	70
Transports et entreposage	28	30
Hébergement et restauration	23	28
Information et communication	5	5
Activités financières et d'assurance	4	7
Activités immobilières	93	98
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14	14
Activités de services administratifs et de soutien	43	44
Administration publique	2	11
Enseignement	25	35
Santé humaine et action sociale	50	54
Arts, spectacles et activités récréatives	99	100
Autres activités de services	130	138
Total	1 049	1 138

Source : ISEE/RIDET, 2016

Tableau 26 : Le nombre d'entreprises et d'établissements de LA FOA inscrits au RIDET au 29 août 2016

Public/Privé	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements
Privé	1 044	1 110
Public	5	28
Total	1 049	1 138

Source : ISEE/RIDET, 2016

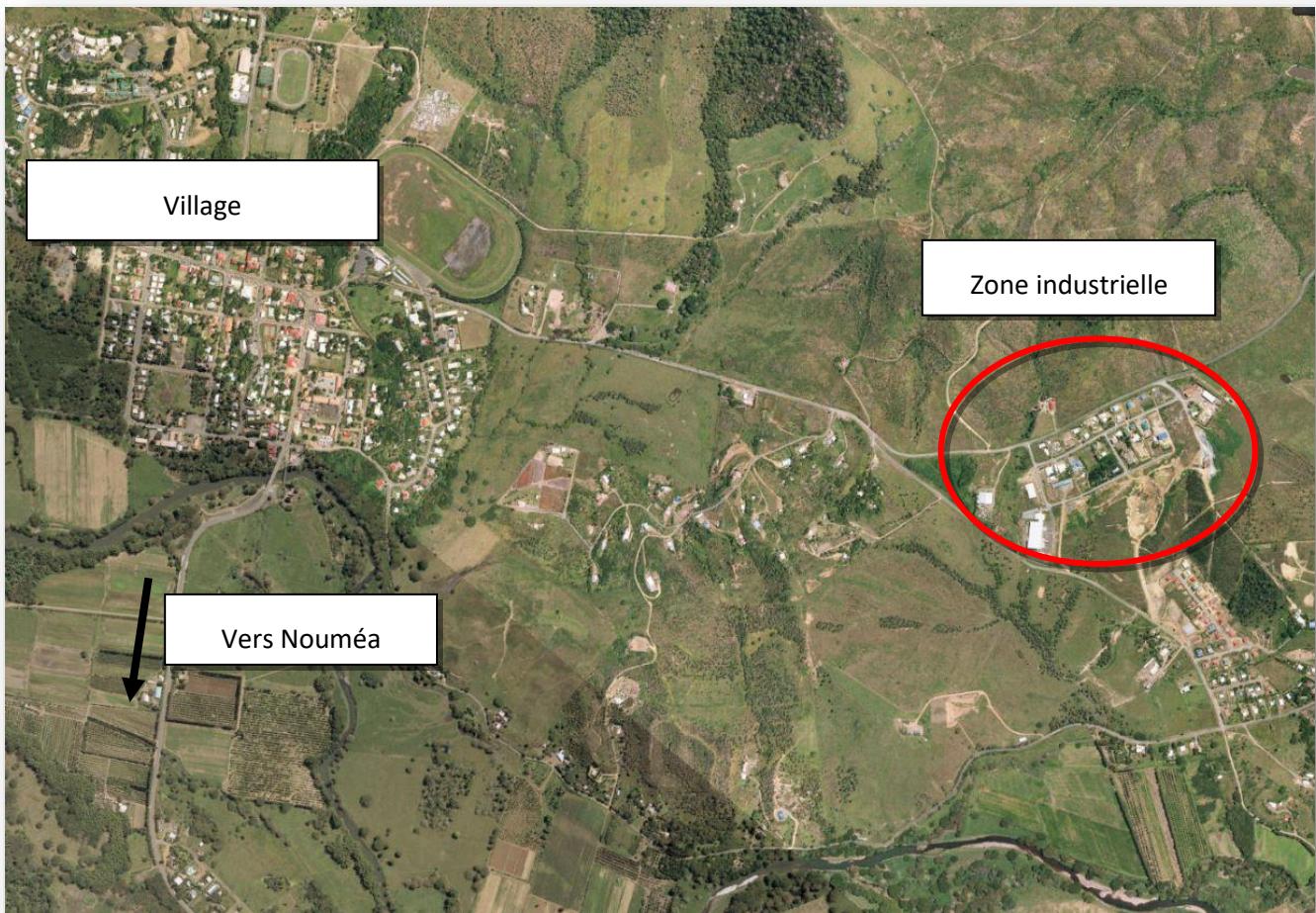
Les données du RIDET permettent de distinguer les activités dominantes de la commune.

Celle qui ressort le plus est l'agriculture avec un nombre important d'établissements (354 sur 1 121 soit 32%). On remarque aussi que le nombre d'établissements a tendance à croître (établissements essentiellement du privé).

IV.4.3 LE SECTEUR INDUSTRIEL ET ARTISANAL : ENTRE METALLURGIE ET AGROALIMENTAIRE

Les industries alimentaires et de réparation et installation de machines et d'équipements sont prépondérantes avec chacune un nombre important d'établissements. Elles représentent 57% du nombre d'établissements du secteur.

Carte 35 : La localisation de la zone industrielle dans le village de LA FOA



Source : Fond de carte GEOREP 2015.

La zone industrielle communale et artisanale se situe dans le quartier de Méaré à 3km de la mairie. De par les activités qui peuvent s'y trouver, cette zone induit potentiellement de multiples risques : incendie, déversement accidentel des produits dangereux ou insalubres, ou de nuisances : le bruit, les émissions atmosphériques gênantes ou polluantes, et les vibrations. Ces risques sont à prendre en compte dans le cadre du PUD afin d'établir une bonne cohabitation avec les zones urbaines qui se développent à proximité.

Aujourd'hui, la zone industrielle et artisanale est occupée à plus de 80% et concentre l'essentiel des activités du genre.

La commune de La Foa détient la plus forte densité artisanale sur le territoire, soit 51 établissements pour 1 000 habitants.⁵ Le territoire compte 182 établissements, 193 chefs d'établissements, et 35 nouvelles entreprises en moyenne par an depuis 2010⁶.

⁵Source : Fiche commune 2015 - spécial PUD, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle – Calédonie, Octobre 2015

La commune a connu pendant 10 ans une progression de ces établissements artisanaux soit la plus forte densité d'établissements artisanaux de la Province Sud. Conséquence d'un ralentissement économique, depuis 2012, ces établissements diminuent.

Tableau 27 : La dynamique artisanale de la commune de LA FOA selon les secteurs d'activité

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2010/2014 en %
Inscriptions	43	42	36	29	26	-40%
Alimentation	2	7	5	5	2	0%
Bâtiment	25	19	18	15	14	-44%
Production	6	7	1	3	1	-83%
Services	10	9	12	6	9	-10%
Radiations	24	34	43	40	28	17%
Alimentation	3	6	9	6	3	0%
Bâtiment	14	16	18	25	17	21%
Production	3	8	7	4	3	0%
Services	4	4	9	5	5	25%
Solde	19	8	-7	-11	-2	
Alimentation	-1	1	-4	-1	-1	
Bâtiment	11	3	0	-10	-3	
Production	3	-1	-6	-1	-2	
Services	6	5	3	1	4	

Source : Fiche commune 2015 - , CMA de la Nouvelle-Calédonie, 2015

Le tableau ci-dessus révèle qu'entre 2010 et 2014, l'inscription des établissements artisanaux a connu une diminution de 40%. Les secteurs d'activité qui rencontrent un ralentissement économique sont les secteurs de la production, et du bâtiment. 17% des entreprises artisanales ont été radiées entre 2010 et 2014. Cependant, le taux de radiation de la commune est plus faible comparé aux autres communes du territoire.

Près de 12% de la population active résidant à La Foa travaille dans le secteur du bâtiment. Cent-un établissements sont présents sur la commune de La Foa représentant 9% du nombre d'établissements sur la commune. En revanche, ce secteur connaît une diminution relativement importante de son activité.

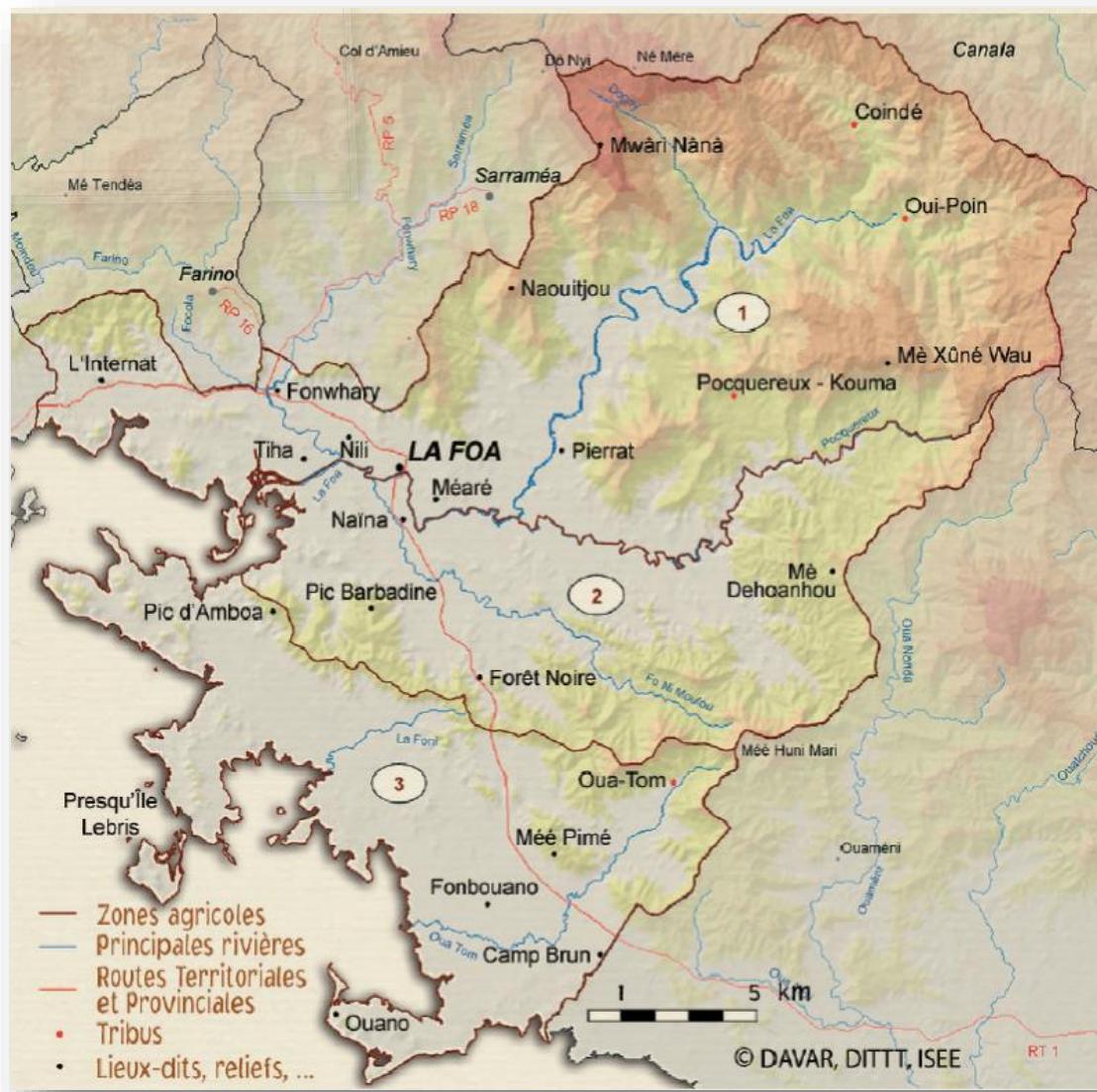
⁶Source : Fiche commune 2015 - spécial PUD, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle – Calédonie, Octobre 2015

IV.4.4 LE SECTEUR PRIMAIRE : ACTIVITE PHARE DE LA FOA

Avec 12 560 hectares hors aquaculture et sylviculture, La Foa compte comme la 3^{ème} zone de production agricole sur l'ensemble de la Province Sud. Le caractère rural de la commune est marqué par son paysage.

IV.4.4.1 IV.4.6.1 LA LOCALISATION ET LES CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LA COMMUNE

Carte 36 : La localisation des zones agricoles sur la commune de LA FOA



Source : ISEE, DAVAR, DITTT, dans RGA 2015

Les exploitations agricoles sont situées dans trois grandes zones :

- Fonwhary, Méaré, Pierrat (1),
 - Naïna, la Fonimoulou (2),
 - Le Bris ; Oua-Tom (3).

Carte 37 : Approches paysagères et entités spatiales

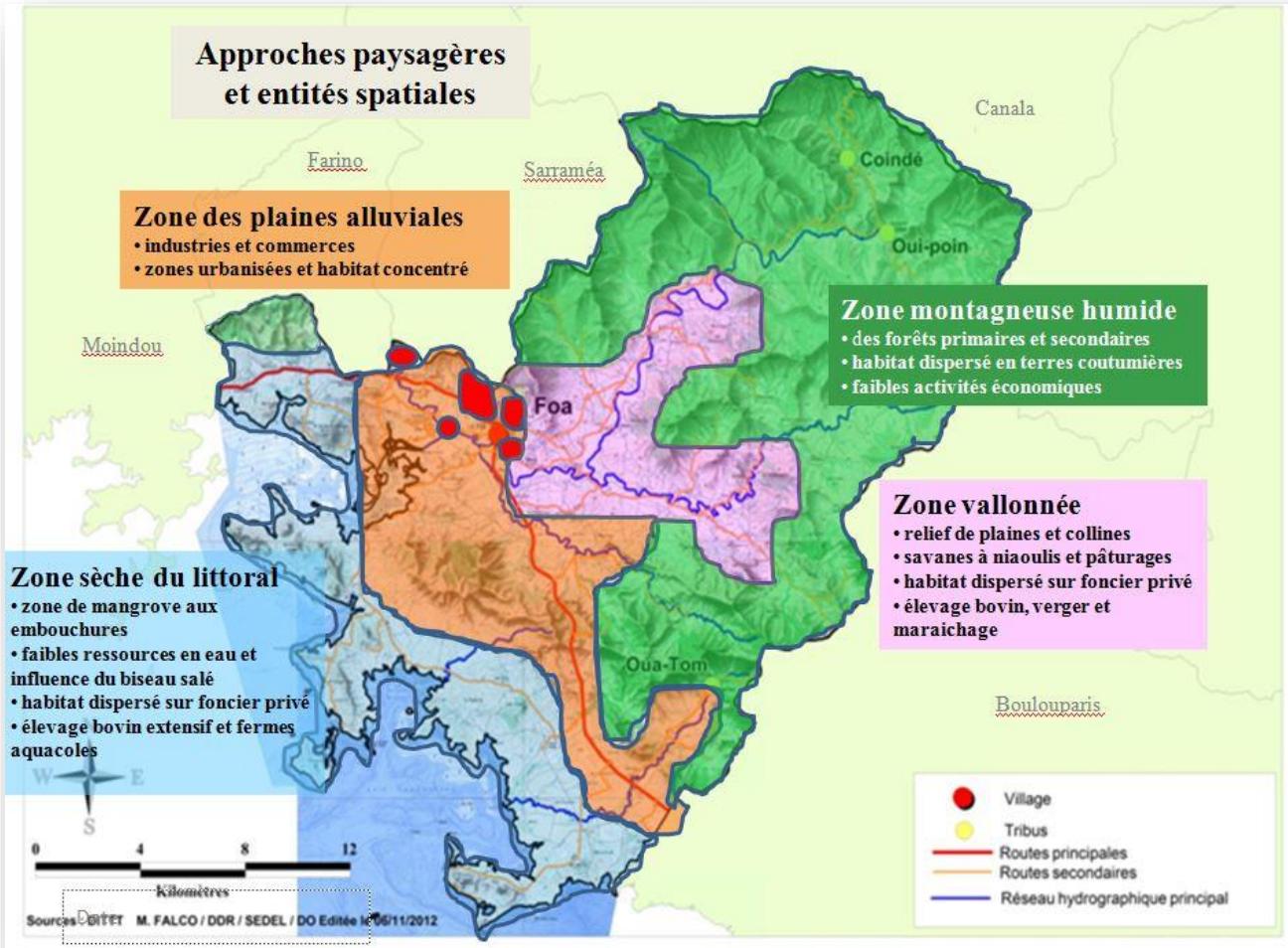


Tableau 28 : Les chiffres des trois grandes zones d'exploitations agricoles de la commune de LA FOA en 2012

	Zone 1 : Fonwhary, Méaré, Pierrat	Zone 2 : Naïna, la Fonimoulou	Zone 3 : Le Bris, Oua Tom
Les exploitations agricoles			
Exploitations agricoles (nbre)	97	33	42
Superficie totale (ha)	23 500	11 400	11 500
S.A Utilisée (ha)	9 315	2 626	7 317
S.A Entretenue (ha)	5 184	2 072	4 380
Les cultures (ha)			
Superficie toujours en herbe (STH)	8 798	2 544	7 184
Vergers et arbres fruitiers isolés	143	36	8
donc vergers	126	35	5
Tubercules tropicaux	10	3	4
Légumes et fruits de plein champ	155	9	5
donc légumes frais	35	5	3
La population			
Population agricole familiale (nbre)	222	79	116
Le cheptel (nb de têtes)			
Bovins	4 818	1 644	3 985
Porcins (hors porcelets)	59	13	73
Cervidés	67	1 259	452
Volailles	1 424	874	3 718
Le Foncier (ha)			
Terres coutumières	904	207	1
Terres de droit privé	9 195	2 224	6 151

Source : RGA, 2015

On constate que la zone agricole la plus exploitée est la zone Fonwhary, Méaré, Pierrat avec 97 exploitations agricoles contre 33 pour la zone 2 et 42 pour la zone 3. Pour les cultures on note le même constat. En effet la zone 1 compte au total 9 109 ha de cultures, la zone 2 2 592 ha et la zone 3 7 201 ha.

La population agricole y est également la plus importante avec 222 personnes en zone 1, contre 79 en zone 2 et 116 en zone 3. Par contre, un constat général montre une population agricole vieillissante.

Concernant, les cheptels les mêmes résultats apparaissent, sauf au niveau des cervidés et des volailles où, on peut relever des variations. En effet en terme de cheptel de cervidés, la zone 2 est majoritaire avec 1 259 têtes contre 452 têtes en zone 3 et seulement 67 têtes en zone 1. Pour le cheptel de volailles, la zone 3 compte 3 718 têtes contre 1 424 têtes en zone 1 et 874 têtes en zone 2.

Le milieu permet de diversifier l'activité agricole. Dans la zone vallonnée, l'agriculture est présente au travers de l'élevage bovin, la culture de verger et de maraîchage. L'élevage bovin est extensif sur la zone sèche du littoral, et l'installation de fermes aquacoles permet également cette diversification. Sur la façade maritime, l'élevage doit rester extensif en raison des pollutions liées à cette activité.

Ces exploitations se font, d'après les données, à 90% sur des terres relevant du statut privé (9 195 ha), dont 10% de la surface totale sur des terres coutumières (904 ha).

72% des exploitations agricoles, émanant d'entreprises individuelles, les sociétés civiles agricoles représentent 21% et le reste provient soit des GIE (3%), soit des SARL (3%) ou des GDPL (1%).

Afin de pouvoir être en possession de foncier pour leurs exploitations, les exploitants agricoles bénéficient de différentes formes d'apports financiers. Selon le diagnostic de la DDR, 49% des sources de financement pour l'achat du foncier émanent des emprunts bancaires, 41% des exploitants financent avec leurs propres moyens, 6% bénéficient d'une aide financière familiale et 4% n'ont donné aucune réponse.

D'après le RGA de 2012 la surface agricole totale était de 22 956 ha, soit 49,5% de la superficie totale du territoire communal. La superficie totale utilisée (SAU) était de 19 257 ha soit 41,5% de la surface communale et la superficie totale entretenue (SAE) 11 636 ha, soit 25,1% du territoire communal.

Tableau 29 : La superficie agricole utilisée en 2012

Généralités	Ha	%
Superficie totale du territoire communal	46 400	
dont: superficie agricole totale	22 956	49,5
dont: superficie agricole utilisée (SAU)	19 257	41,5
dont: superficie agricole entretenue (SAE)	11 636	25,1

Source : RGA, 2015

De nombreuses parcelles agricoles sont réparties autour du village et sur le reste du territoire communal. Elles représentent une surface conséquente sur le territoire. Les surfaces agricoles sont nombreuses et relativement bien réparties sur le territoire. On peut constater que si elles sont peu nombreuses (16 parcelles), les très grandes parcelles (>300ha) représentent pratiquement la moitié des parcelles agricoles de la commune.

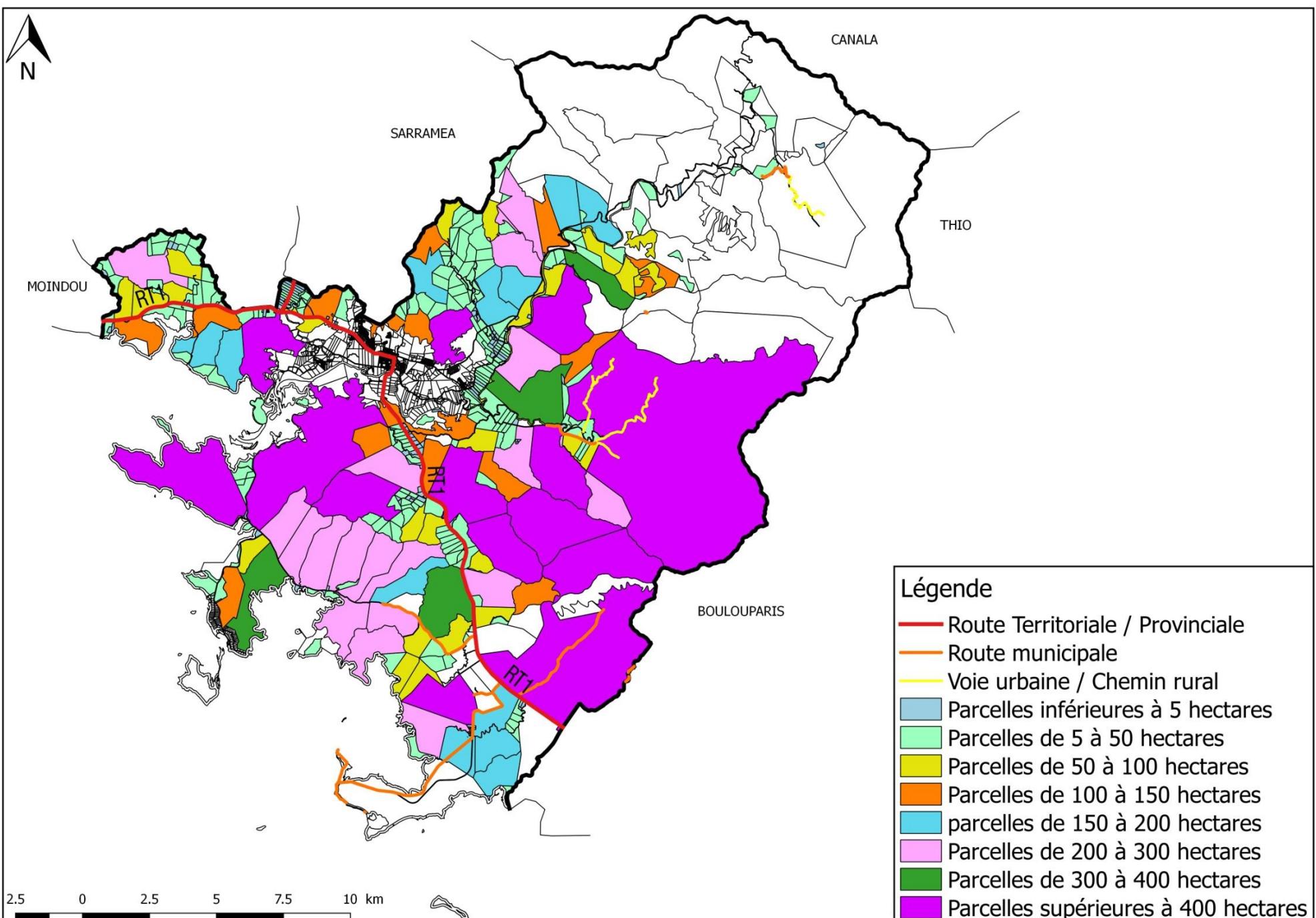
Tableau 30 : Les surfaces agricoles présentes sur le territoire de la Foa

Surface parcellaire	Nombre de parcellaire	Surface totale (ha)	%
P ≤ 5ha	318	593	2%
5 ha < P ≤ 50 ha	208	3 470	12%
50 ha < P ≤ 100 ha	30	2 272	8%
100 ha < P ≤ 150 ha	15	1 910	7%
150 ha < P ≤ 200 ha	13	2 305	8%
200 ha < P ≤ 250ha	14	3 128	11%
250 ha < P ≤ 300 ha	4	1 119	4%
Parcelle > 300 ha	16	13 887	48%
Total	618	28 684	100%

A noter qu'en 10 ans, 53 permis de construire ont été accordés sur des parcelles de zones agricoles (A)⁷. Parmi ces constructions, 75% sont destinés à des habitations et 25% sont à usage économique (dock, abattoir, laboratoire, bureaux, restaurant).

⁷ Note de présentation des zones agricoles (A), DESIGN 2015

Carte 38 : La taille des parcelles classées en zone agricole



Surface parcellaire	Nombre de parcelle	Surface totale (ha)	%
P ≤ 5ha	318	3 184	10%
5 ha < P ≤ 50 ha	208	5 552	20%
50 ha < P ≤ 100 ha	30	2 272	7%
100 ha < P ≤ 150 ha	34	4 192	13%
150 ha < P ≤ 200 ha	28	5 001	16%
200 ha < P ≤ 300ha	18	4 265	14%
300 ha < P ≤ 400 ha	6	2 225	7%
Parcelle > 400 ha	14	3 668	12%
Total	656	30 359	100%

Les parcelles agricoles couvrent la majeure partie du territoire communal, exception faites du village et ses hameaux, de la presqu'île de Ouano, des reliefs et de quelques zones réparties sur la commune.

Entre 2002 et 2012⁸, les parcelles de plus de 100 hectares ont considérablement diminué sur la commune de La Foa. De même, la surface agricole utilisée (SAU) des grandes parcelles s'est vu réduite, passant d'un peu moins de 24 000 hectares à environ 16 000 hectares entre 2002 et 2012 pour les exploitations supérieures à 100 hectares. La diminution des grandes exploitations (100 à 500 hectares) peut être la conséquence de terrains vendus, ce qui entraîne probablement une réduction de la surface agricole utilisée(SAU).

A contrario, les exploitations compris entre 5 à 100 hectares ont pour l'ensemble légèrement augmenté, montrant un intérêt pour l'exploitation agricole de plus petite taille (inférieur à la superficie de parcelle déterminée pour les zones agricoles, soit 200 hectares).

L'agriculture est essentiellement orientée vers l'élevage regroupant ainsi 90% des exploitants. En 2012, le nombre de bovins sur La Foa représente 20% du cheptel de la Province Sud, et 12% de celui du territoire calédonien. L'élevage de cervidés sur la commune est relativement important, soit près d'un tiers de l'ensemble de la province Sud, et 20% de la Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, il est fréquent que les terres d'élevage fassent également l'objet d'une ou plusieurs autres activités parallèles à l'élevage.

La culture sur la commune de La Foa occupe une faible proportion de la surface agricole utilisée (SAU), soit 3% de cette dernière. Les cultures représentent, quant à elles, 460 hectares d'exploitation. Le parc de vergers d'agrume est par contre vieillissant et nécessitera à plus ou moins court terme un renouvellement des arbres.

Trois fermes aquacoles sont situées au bord du littoral. Ces dernières représentent près de 70 hectares, avec une production qui correspond à 20% de l'ensemble de la production provinciale.

⁸Source : Recensement général agricole (RGA), ISEE au 30 juin 2015.

IV.4.4.2 L'IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ AGROPASTORALE

Le cheptel de bovins regroupait quant à lui 10 447 bêtes, classant ainsi la commune en deuxième position en matière de production bovine sur la province Sud, juste derrière Bourail (14 071). L'élevage bovin occupe un quart de la superficie communale. Sa commercialisation, notamment l'exportation des produits se fait essentiellement vers Bourail et une partie est destinée à la province Nord.

La commune fournit en 2012 plus de la moitié des pommes de terre de Nouvelle-Calédonie, un quart des fruits, tout en cultivant abondamment la canne à sucre.

Une station fruitière fonctionne à Pocquereux, à l'est du bourg, et l'OCEF possède une unité frigorifique.

La Foa accueille aujourd'hui trois fermes aquacoles :

Tableau 31 : Les fermes aquacoles de la commune de LA FOA

Nom	Surface (ha)	Nombre de bassins	Année de création
La Pénéïdede Ouano	30	8	1994
April	21	2	2001
Stylibleue	15	2	2001

Source : DDR, 2015



Source : DESIGN, 2016

L'une des grandes stations d'élevage de crevettes du pays, c'est la Pénéïde de Ouano du groupe Braun-Ortega.

Construite en 1994, elle a produit en 2004 plus de 154 tonnes de crevettes, un chiffre important pour une ferme qui est née il y a une vingtaine d'années. Par ailleurs, dans les bassins aquacoles, les groupes de pêcheurs de la commune ramassent les bêches de mer.

IV.4.5 DES SERVICES DYNAMIQUES

Le secteur tertiaire et les activités de services représentent la plus grande part des activités économiques de la Foa, soit environ 2/3 de celles-ci. Si elles ne génèrent pas des rentrées économiques aussi importantes que le domaine agricole et industriel, la proportion d'emploi qu'elles génèrent démontre une belle vitalité et une importance certaine de ce secteur dans la commune.

La commune compte notamment cinq magasins d'alimentation, une quincaillerie et un vendeur de matériel agricole. La majorité des commerces sont situés essentiellement sur le village. De plus, tous les samedis se tient le marché de La Foa.

Une agence et un distributeur de la BCI sont également implantés dans la zone, ainsi qu'une agence OPT et une agence Société Générale. En début 2015, une nouvelle agence BNC a ouvert ses portes à la population. Les stations-services proposant essence et service de distribution sont aussi présentes au village au nombre de trois, dont une (à l'entrée nord du village) propose également un service de réparation automobile.

La majorité de ses services sont implantés en bordure de la RT1, et bénéficient ainsi d'une bonne visibilité, ainsi que d'un accès facile.

Le tourisme est actif à La Foa, favorisé par les éléments d'intérêts patrimoniaux présents sur la commune et par la création en 1998 de l'association La Foa Tourisme. Le détail de l'offre touristique fait l'objet d'un point séparé ci-dessous (point IV.4.7)

De nombreux services publics (équipements sportifs, administratifs, médicaux, etc.) sont également disponibles sur la commune. Ceux-ci sont détaillés plus loin dans le rapport, au point V. « Equipements. »

Agence OPT de La Foa



Mairie La Foa



Centre de retraite



Antenne province Sud à La Foa



Source : DESIGN 2016

IV.4.6 DES ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES VARIES

En matière de tourisme, La Foa est une commune plutôt dynamique. Fondée en 1998, l'association La Foa Tourisme, qui comprend les communes de Moindou, La Foa, Sarraméa et Farino, joue un rôle important dans le développement du secteur touristique. Elle participe à la promotion des différents évènements présents sur ces communes et publie régulièrement des brochures sur l'offre touristique en matière d'hébergement, de restauration ou d'activités de la région. L'office du tourisme se situe au centre du village.

La Foa a un statut de « ville étape » pour les personnes qui se rendent dans le nord ou pour les touristes qui font le tour de la grande Terre. C'est également une porte d'accès vers la côte est.

Elle dispose d'un patrimoine intéressant, classé au titre de monuments historiques, qui peut favoriser le tourisme comme la passerelle Sainte Marguerite.

De nombreux évènements sont organisés en cours d'année et drainent du monde dans la région : festival du cinéma, fête du cheval à l'hippodrome, fête de l'eau, mégarando (randonnée VTT), journée du patrimoine, etc.

En 2016, pour la commune de La Foa, nous recensons une dizaine d'hébergements en dur, tous types confondus : gites, chambres d'hôte, hôtel ou accueil à la ferme, ainsi que deux possibilités de camping, à la ferme ou en tribu, le camping de Ouano, ayant fermé en juin 2015 pour une durée indéterminée.

Outre les tables d'hôtes des hébergements, La Foa dispose en 2016 de 4 restaurants –snacks, une table d'hôte en tribu et une roulotte.

Le panel d'activité proposées sur la commune est très varié : aéroclub et parachutisme à l'aérodrome de Oua Tom, activités nautiques, y compris plongée bouteille, piscine, arbrévolution, cinéma, tours en bateaux, randonnées équestres, initiation à l'apiculture, massages, visite de ferme ou d'élevage, balade en 4x4, chasses, etc.

IV.4.6.1 LA PRESQU'ILE DE OUANO

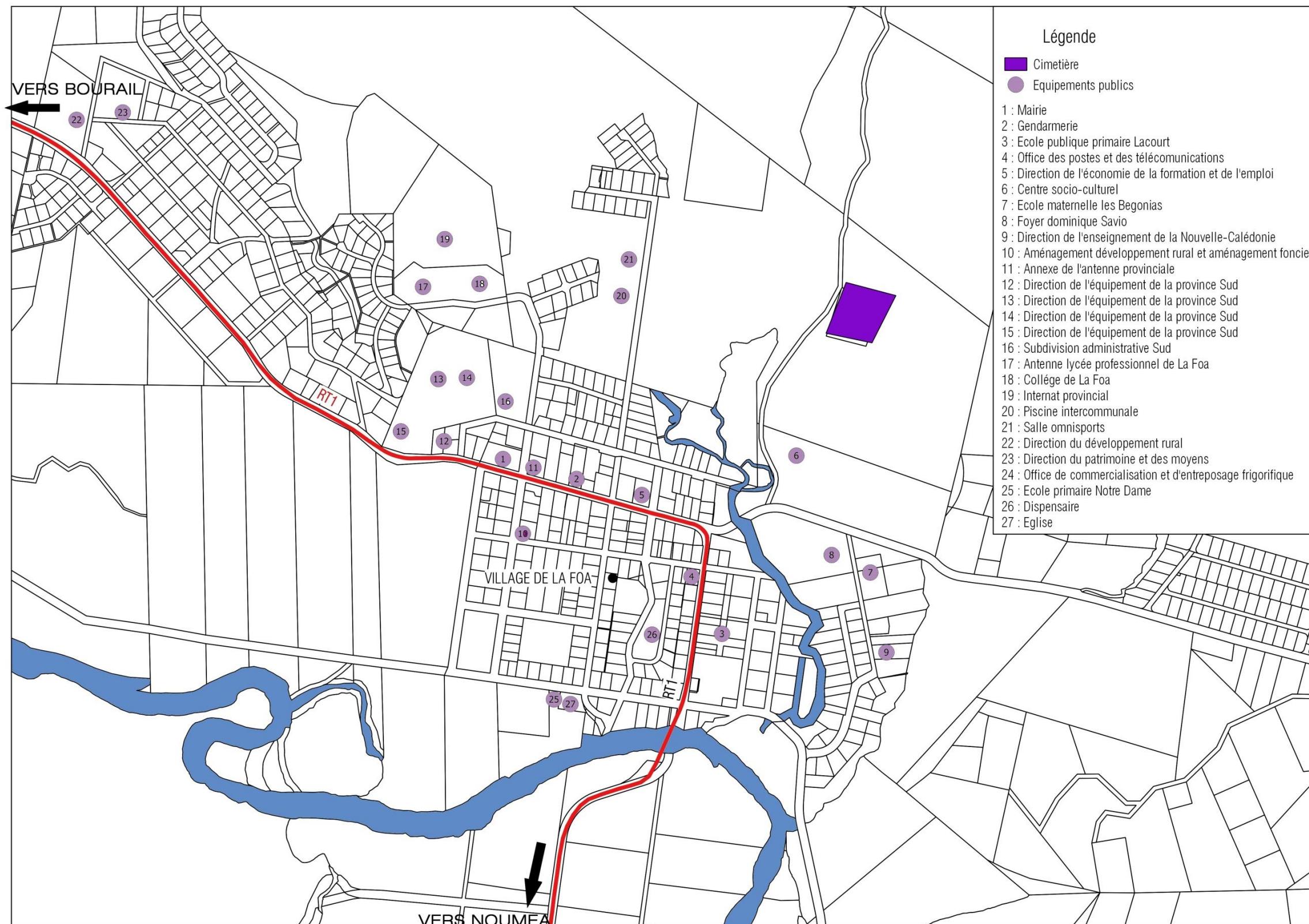
En matière de tourisme et de loisir, cette zone revêt un caractère particulier sur la commune. Située non loin de l'aérodrome accessible depuis la RT1 via une route municipale, la presqu'île de Ouano concentre différentes activités touristiques et de loisir, ainsi que des activités économique (ferme aquacole).

Par ailleurs, la presqu'île jouxte la réserve marine protégée et possède de grandes zones de mangroves, mises en valeur notamment par la réalisation de sentiers touristiques découverte.

Dans les points d'intérêts, on recense : la présence d'un quai d'amarrage, d'une rampe de mise à l'eau, d'une base nautique, d'un port à sec, d'un terrain de camping (à la recherche d'un repreneur en 2016), des cabanes de pêcheurs et de plusieurs plages aménagées. Notons aussi la pointe St-Sauveur qui surplombe le lagon et offre une vue incomparable sur celui-ci et sur ces environs.

IV.5 LES EQUIPEMENTS

Carte 39 : La situation des équipements publics dans la commune de LA FOA



Source : GEOREP, réalisée par DESIGN, 2016

IV.5.1 L'ADMINISTRATION ET LES SERVICES PUBLICS

La commune de La Foa dispose de nombreux équipements. L'analyse de ces équipements par thème permet une approche qualitative et quantitative.

Le territoire communal regroupe un certain nombre d'édifices publics, suivant leur domaine de compétence :

- **Aire de compétence communale** : mairie, collecte des déchets ménagers, morgue, cimetière.
- **Aire de compétence provinciale** : antenne administrative; direction de l'équipement; direction des affaires sanitaires et sociales; direction développement rural, subdivision administrative sud; Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier ADRAF.
- **Aire de compétence intercommunale** :
 - Brigade de Gendarmerie (La Foa, Sarraméa, Farino).
 - Compagnie de gendarmerie (Bourail, Thio, Canala, Kouaoua, Boulouparis, La Foa, Moindou, Sarraméa).
 - Trésor public (Bourail, Thio, La Foa, Sarraméa, Moindou, Farino, Boulouparis).Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique OCEF (Bourail, La Foa, Boulouparis).
 - Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour Développement CIRAD (ensemble du Territoire).
 - ENERCAL (La Foa, Moindou, Boulouparis, Farino, Sarraméa, Thio, Canala, Kouaoua).
 - Office des Postes et des Télécommunications (La Foa, Moindou, Sarraméa, Boulouparis, Thio, Farino).
- **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM)** :

Il s'occupe des domaines suivants:

 - Le transport pour les enfants scolarisés à Nouméa,
 - La lutte contre l'incendie (ELSA), contre les animaux errants et vectoriels (moustique...),
 - Le ravitaillement en eau des administrés non reliés au réseau,
 - La distribution des énergies électriques,
 - Le traitement des ordures ménagères,
 - La fourniture de matériaux pour les différentes manifestations de la commune,
 - La fourrière de véhicules,
 - La piscine municipale de la commune de La Foa est gérée par le SIVM, depuis janvier 2016.
- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)** :
 - Le centre aquatique intercommunal est géré par le SIVU.

Image 3 : Les équipements publics de la commune**Office des Poste et Télécommunications****Antenne administrative****La mairie****La gendarmerie****Le cimetière municipal****Direction de l'équipement**

IV.5.2 LES DIFFERENTS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

En 2015 la ville de La Foa compte deux écoles primaires et deux écoles maternelles. Par ailleurs, l'internat provincial de La Foa accueille une grande majorité de jeunes provenant de Boulouparis.

- L'école primaire Yvonne Lacourt compte 254 élèves répartis sur 12 classes.
- L'école primaire privée de Notre Dame compte 147 élèves répartis sur 8 classes.
- L'école maternelle privée de Notre Dame a un effectif de 70 élèves partagés en 3 classes.
- L'école maternelle les Bégonias accueille quant à elle 124 écoliers dans 5 classes.
- Le collège public accueille 420 élèves dans 16 classes dont 110 élèves internes.
- Le collège Dominique Savio accueille 187 élèves dans 8 classes dont 70 élèves internes.
- Le lycée professionnel ALP accueille pour l'ensemble des formations 72 élèves répartis en 8 classes (C.A.P, Bac professionnel).

L'analyse du tableau des âges de la population, a mis en évidence la reprise du taux de natalité depuis une vingtaine d'années mais également une stabilisation de l'âge éducatif en 2016. Le nombre d'enfants entre 0 à 9 ans est pratiquement identique à celui des jeunes entre 10 et 19 ans. Nous pouvons donc en conclure que la commune possède les équipements suffisants pour assurer la scolarisation des enfants jusqu'au collège pour les 5 années à venir.

Tableau 32 : Les établissements scolaires de LA FOA - Effectifs 2015

MATERNELLE	Petits		Moyens		Grands		Nombre total de classes	Effectif total
	Eff	Cl	Eff	Cl	Eff	Cl		
NOTRE DAME	30	1,0	13	0,7	27	1,3	3,0	70
LES BEGONIAS	35	1,3	52	2,1	37	1,6	5,0	124

PRIMAIRE	CP		CE1		CE2		CM1		CM2		Nombre total de classes	Effectif total
	Eff	Cl										
Yvonne LACOURT	41	2	54	2,4	53	2,6	55	2,6	51	2,4	12,0	254
NOTRE DAME	28	1,5	30	1,5	31	2,0	30	1,5	28	1,5	8,0	147

COLLEGES	6ème		5ème		4ème		3ème		Nombre total de classes	Effectif total
	Eff	Cl	Eff	Cl	Eff	Cl	Eff	Cl		
Collège public	95	4	118	4	109	4	98	4	16	420
SAINT DOMINIQUE SAVIO (DDEC)	48	2	46	2	45	2	48	2	8	187

ALP Publique	C.A.P ADAL (Agent de Développement des Activités Locales)							
	Cycle C.A.P ADAL				C.A.P 2 ans			Total
	Eff		Cl		Eff		Cl	
	11		2		61		6	72

Eff. : Nombre d'effectifs par section - Cl. : Nombre de classes par section,

Source : Vice recteurat, 2015.

Selon les données du vice rectorat de Février 2015, on constate que les enfants de La Foa ont le choix de débuter leur scolarité dans une école soit publique : les Bégonias, soit privée : Notre Dame. Près de deux tiers des enfants fréquentent l'école publique.

Pour ce qui est de l'école primaire, la majorité des enfants (70%) sont inscrits à Yvonne LACOURT, un établissement public qui a accueilli, en 2015, 254 élèves contre 147 élèves à Notre Dame (établissement privé).

La commune dispose également de deux établissements du secondaire accueillant 607 élèves et d'un Lycée professionnel ALP qui scolarisait 72 élèves dans deux filières distinctes.

Image 4 : Établissements scolaires de la commune

Le collège public



Yvonne LACOURT



Ecole « Notre Dame »



Collège Saint Dominique Savio



Ecole maternelle Bégonias



Tableau 33 : La population de 15 ans et plus selon le niveau d'études atteint par commune, province Sud et Nouvelle Calédonie en 2014

	Pas de scolarisation	Primaire	Secondaire (6 ^{ème} à 3 ^{ème})	Secondaire (après la 3 ^{ème})	Supérieur	Total
La Foa	113	467	570	897	482	2 529
Boulouparis	122	351	494	814	361	2 142
Canala	166	528	731	965	191	2 581
province Sud	5 151	16 208	23 838	47 446	45 269	138 242
Nouvelle-Calédonie	7 956	25 414	34 429	64 932	52 080	184 811

Source: ISEE, 2014.

La population de La Foa, au dernier recensement de 2014, dénombre 1 509 résidents ayant une scolarisation au-delà de la classe de 3^{ème} (soit 55%) alors qu'en province Sud et en Nouvelle-Calédonie, leur nombre est légèrement supérieur avec respectivement un taux de 69% et 65%.

Avec une population de 15 ans et plus, pratiquement équivalente, La Foa (2 711) et Canala (2 766), on constate qu'il y a beaucoup moins de personnes à La Foa qui ont un niveau scolaire inférieur à la 3^{ème} (1 202) qu'à Canala (1 498). Mais ils sont plus du double à La Foa (496) à avoir un niveau d'étude relevant du supérieur en comparaison de Canala (202).

Plus du quart de la population de La Foa ne possède aucun diplôme (au nombre de 778, soit 29%). Cependant ce taux est inférieur à celui de la province Sud (36%) et quelque peu supérieur à celui de la Nouvelle-Calédonie (24%).

25% de la population lafoyenne possèdent une formation du niveau baccalauréat ou plus, ce qui est supérieur à la province Sud (20%). En Nouvelle-Calédonie, ce taux est de plus du tiers de la population (35%).

Tableau 34 : Niveau de diplôme de la population de 15 ans en 2014

En 2014	Ensemble									Total
	Aucun diplôme	CEP, CFG	BEPC	CAP BEP	Bac général	Bac techno	1er cycle	2, 3e cycle		
La Foa	778	255	358	645	168	172	205	130		2 711
Boulouparis	626	257	248	646	130	149	130	90		2 276
Canala	1 259	280	328	616	64	143	49	27		2 766
province Sud	30 582	10 500	20 249	31 289	15 376	13 217	15 239	17 643		154 095
Nouvelle-Calédonie	49 172	14 981	26 742	42 850	18 023	16 527	17 273	19 501		205 069

Source: ISEE RP, 2014.

IV.5.3 LES EQUIPEMENTS SANITAIRES

Il existe une structure de santé (centre médico-social « Joël PIME ») de première importance sur la commune, puisque celle-ci accepte la population des communes avoisinantes (Farino, Saraméa).



Source : Design, 2015

Il y a également un centre médical privé avec deux médecins libéraux, trois médecins privés, une pharmacie et deux cabinets d'infirmiers au village. Deux dentistes, une sage-femme libérale et un troisième médecin libéral y sont aussi.

De plus, une compagnie d'ambulance disposant de plusieurs véhicules est installée à l'entrée Sud du village au niveau de la passerelle Marguerite.

IV.5.4 LESEQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Le centre urbain de La Foa possède notamment une salle omnisport, deux terrains de football, deux plateaux sportifs, trois terrains de tennis, un terrain de tir à l'arc, une salle permettant la pratique des arts martiaux et de la danse, une piscine, une salle de musculation, un boulodrome et un hippodrome. On constate que les équipements sont conséquents sur la commune. L'offre est importante et variée et satisfait les volontés des habitants, des clubs de sports locaux, ainsi que les habitants de certaines communes voisines.

La presqu'île de Ouano dispose d'un aérodrome pour le parachutisme et les ULM et d'un stand de tir découvrable, par ailleurs, un spot de surf reconnu à côté de la passe, au niveau du grand récif de corail.

Au niveau des tribus :

- La tribu de Koindé dispose d'un plateau sportif. Il y existe une cascade qui permet la pratique du canyoning,
- La tribu de Oua Tom dispose d'un terrain de volley-ball et d'un terrain de football,
- La tribu de OuiPoin possède, un plateau sportif multi sports et un terrain de football.

Image 5 : Les équipements sportifs de la commune

Piscine « Grand Bleu »



Salle omnisports



Stade Xavier MEDIARA



Hippodrome de la commune



IV.5.5 LES EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS ET COMMUNAUTAIRES

Dans la commune il existe notamment un centre socioculturel (Francis Rossi) qui sert de salle de concerts, de spectacles et de théâtre, une bibliothèque, une médiathèque et d'une vidéothèque.

Ce qui marque l'aspect culturel de la commune, c'est l'existence d'un cinéma qui chaque année, est le siège d'un festival cinématographique, durant une semaine, entre les mois de juin et de juillet.

Les tribus de Koindé, OuiPoin, Oua Tom, possèdent chacune une maison commune pour les réunions coutumières.

Il existe plusieurs équipements communautaires culturels sur la commune de La Foa :

- Une mission catholique,
- Une église évangélique de Pentecôte,
- Une chapelle à Oua Tom,
- Des édifices religieux dans les autres tribus.

A nouveau, l'offre est satisfaisante pour la population communale, et profite également à certaines communes voisines plus petites.

Image 6 : Quelques équipements socio-culturels et communautaires

L'Eglise catholique



Centre socioculturel

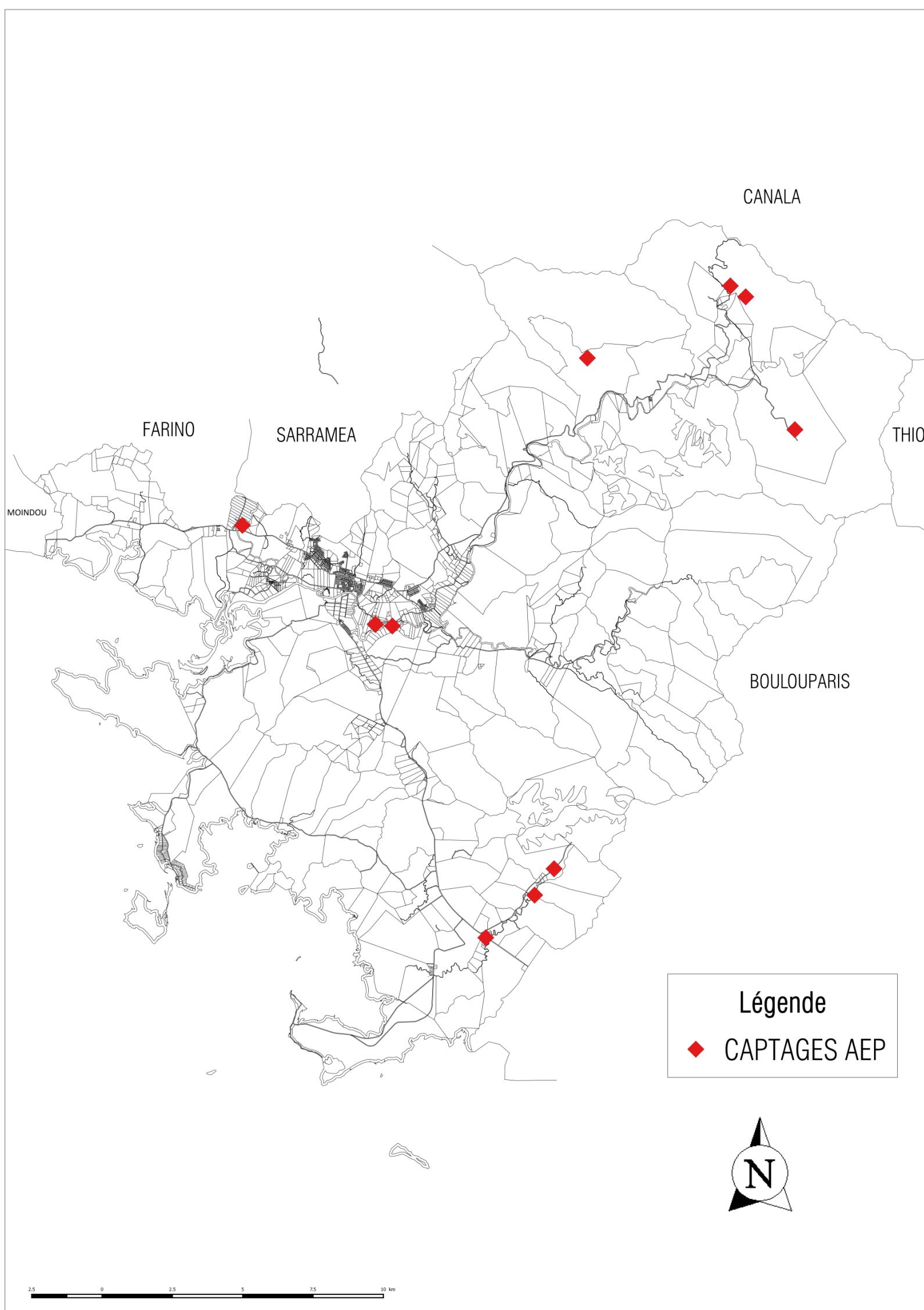


Cinéma de La Foa



Maison commune et chapelle de Oua Tom



IV.6 DES RESEAUX PRESENTS**IV.6.1 L'ADDUCTION EN EAU POTABLE : UN ENJEU PRIMORDIAL POUR LA COMMUNE****Carte 40 : Captages AEP de la commune de LA FOA**

MICA environnement NC 2005, SD AEP Mairie 2016, réalisée par DESIGN 2016

La production et la distribution de l'eau potable de la commune de La Foa sont assurées par la Calédonienne des eaux (CDE) excepté pour les réseaux des tribus de Kouma-Pocquereux, Koindé et OuiPoin qui sont gérés par l'autorité coutumière. Le réseau AEP de la commune a un débit de 6 000 m³/jour, dont une utilisation estimée à 2 800 m³/jour par les usagers. Ce réseau sera utilisable, d'après les estimations de la commune, jusqu'en 2035.

Certaines zones de la commune restent non desservies en eau potable en raison de leur éloignement, du peu d'habitations qui s'y trouvent et de la vocation première d'habitat secondaire de la première zone. Il s'agit de la presqu'île Lebris et de la tribu de Kouma. En 2016, la commune dispose d'un schéma directeur d'AEP et des projets de développement de plus de 120 millions sont prévus entre 2017 et 2021 pour raccorder ces zones.

L'alimentation du réseau de la commune repose sur (cf. schéma ci-dessous):

- 5 captages : OuiPoin, Koindé 1, Koindé 2 dit « Bambou », Kouma et Dogny.
- 7 forages : Méaré (2 ouvrages), Fonwhary, Oua Tom 1 et 2, forage Mathieu (utilisé en cas de sécheresse) et forage Leroi.

La production de la station de Méaré est dirigée vers le réservoir de Méaré. Ce réservoir alimente directement :

- Le « haut » et le « bas » du village,
- Les secteurs de Naïna et Unger,
- Le lotissement social des Quatre routes,
- La zone artisanale de Méaré,
- Les habitations situées en bordure de la route municipale N°3 et la route municipale N°4 en direction de Pierrat,
- Les habitations situées près de la route municipale N°16 dans la vallée de Pocquereux.

Il alimente également des réservoirs secondaires suivants :

- Nily (330 m³) qui alimente l'extrême Nord de la commune,
- Taïchen (100 m³) qui alimente les habitations de Taïchen, de la vallée de Fo Ni Moulou et de Popidéry, et sécurise également l'AEP de Oua Tom.

D'autres ouvrages assurent également l'adduction en eau potable de secteurs plus ou moins éloignés de la commune, tel que :

- Les lieux dits de Fonwhary et de Nily, qui sont alimentés par le forage de Fonwhary,
- Les vallées de Oua Tom et Ouano, qui sont alimentées par les forages de OuaTom 1 et 2,
- La tribu de OuiPoin, qui est alimentée par le captage de OuiPoin,
- La tribu de Koindé, qui est alimentée par le captage de Koindé.

Néanmoins et du fait de l'étendue de la commune, certains secteurs sont dépourvus d'adduction en eau potable comme Lebris ou la tribu de Kouma. Cependant, il existe un schéma directeur d'AEP sur la commune et des projets de contrat de développement à hauteur de plus de 120 millions sont prévus entre 2017 et 2021 sur ces secteurs.

Les captages des tribus de Koindé et OuiPoin ne sont pas reliés au réseau principal de la commune et alimentent directement les tribus concernées, via leurs réservoirs propres.

La carte du biseau salé ci-dessous nous montre les zones à interdire au forage pour éviter une contamination de la nappe. En rouge, la zone contaminée par le biseau salé. Les ouvrages situés dans cette zone sont contaminés et condamnés et aucun nouveau forage ne peut être réalisé dans cette zone.

La zone orange est une zone à risque qui fait l'objet d'une surveillance et d'un suivi du biseau salé. Les forages dans cette zone sont étudiés au cas par cas en vue de mettre en œuvre des prescriptions d'utilisation pour éviter la contamination par le biseau salé.⁹

Le 13 décembre 2007, **le Conseil de l'Eau de la rivière de La Foa** est créé dont le but d'améliorer la gestion de la ressource en eau de façon durable. La Côte « Ouest » est la côte qui reçoit le moins de précipitations en raison de **l'effet de Foehn**. Le bassin versant de la rivière La Foa reçoit des précipitations annuelles moyennes comprises entre 1 100 et 1 600 mm. Enjeu majeur pendant les périodes de grande sécheresse, la ressource en eau est à maîtriser de façon viable par l'ensemble des usagers.

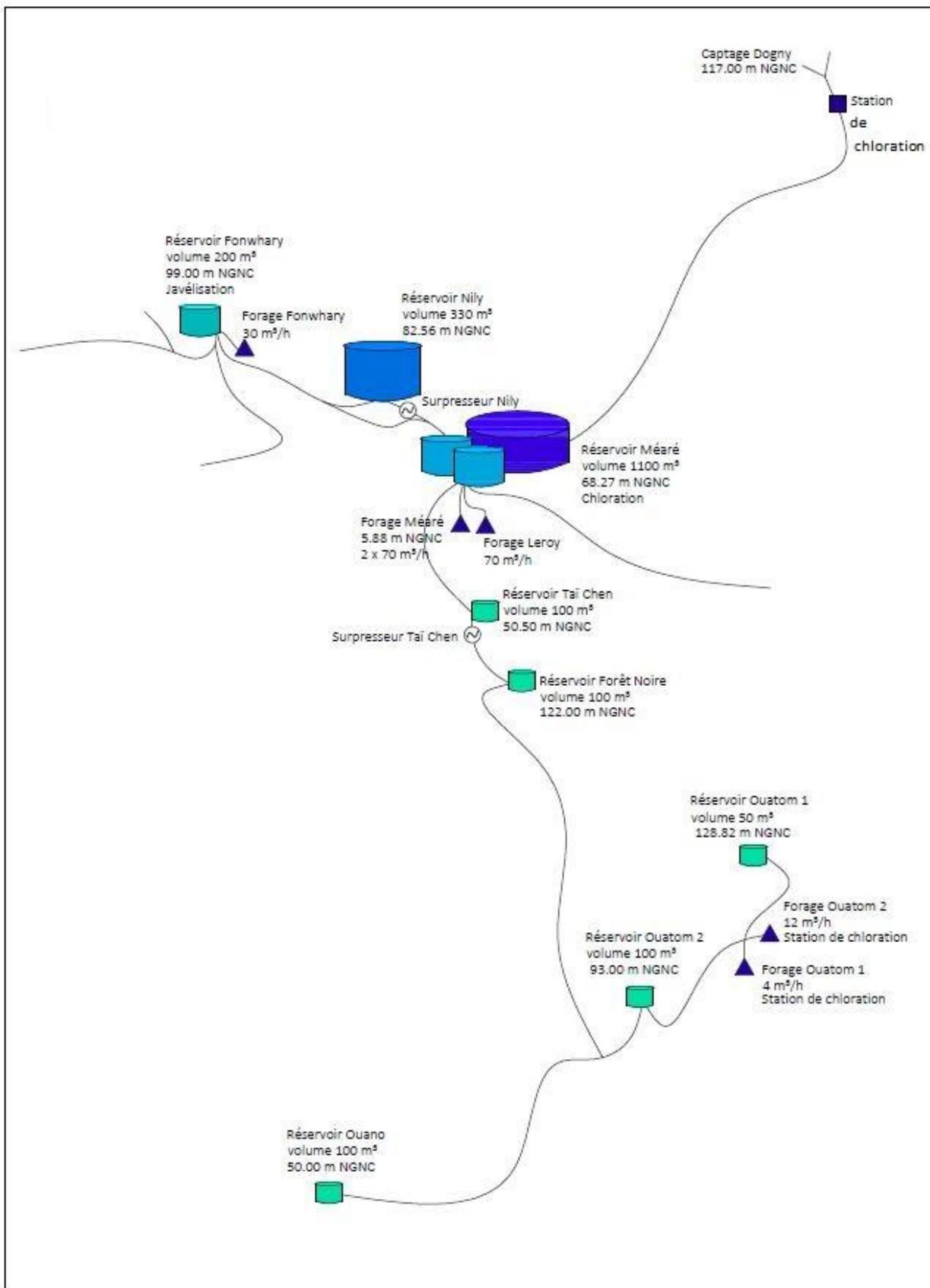
Le Conseil de l'Eau est une structure de **gestion participative** qui comprend trois collèges : **les usagers, les sociétés civiles et les institutions.**

4 projets sont actuellement à l'étude :

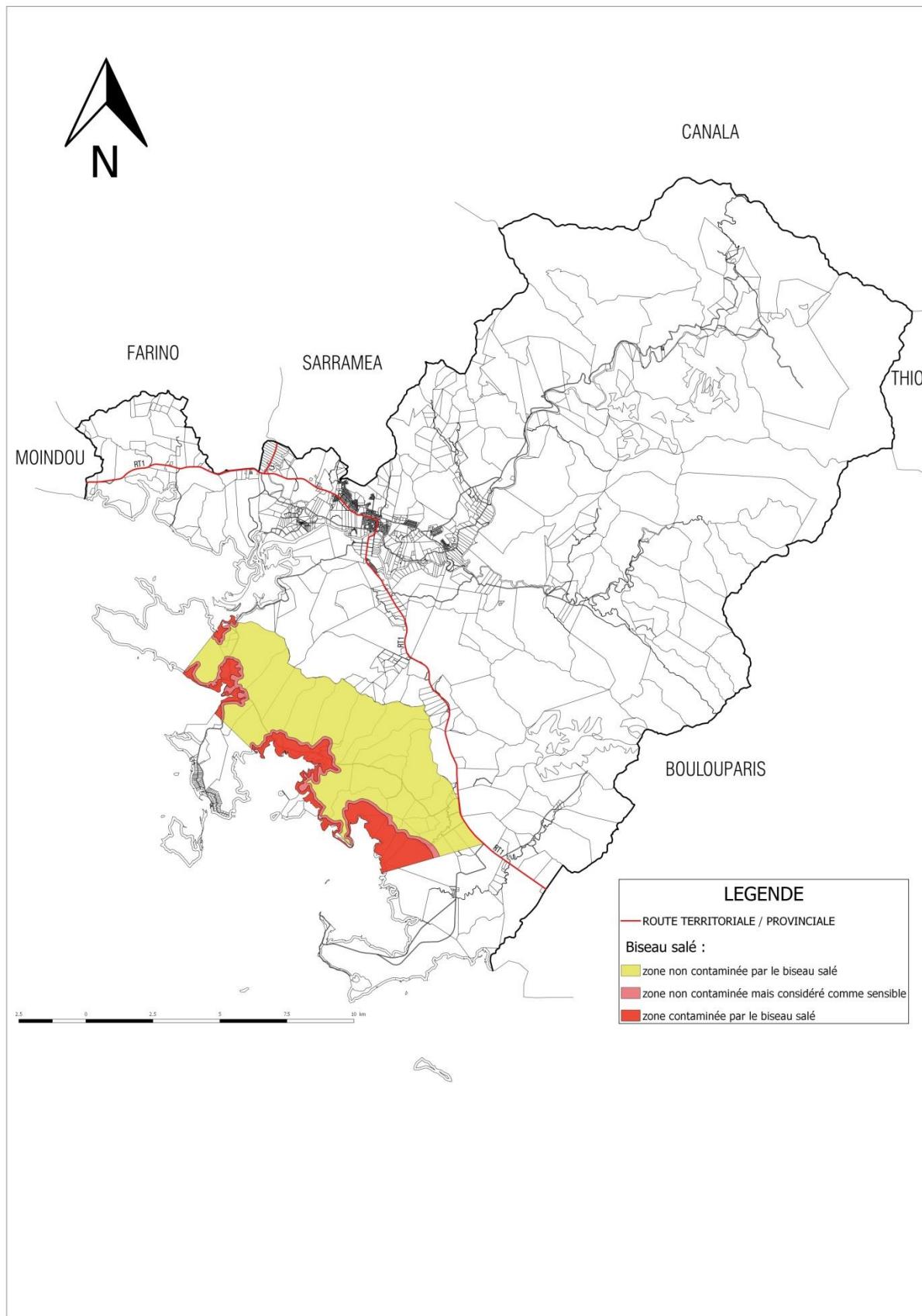
- La création d'un barrage à Pocquereux,
- La construction d'une écluse sur la rivière de La Foa,
- La remise en état du barrage anti-sel et de la passe à poissons,
- La redynamisation de la Fête de l'eau.

⁹*Recommandations DDR sur les captages dans les zones soumises au biseau salé*

Figure 12 : Le synoptique du réseau AEP de la commune de LA FOA



Source : SD AEP 2015-2035, IDR, 2016

Carte 41 : Biseau salé de la commune de La Foa

Source : DDR 2016, réalisée DESIGN 2016

IV.6.2 UN TRANSPORT ET UNE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE FONCTIONNELS:

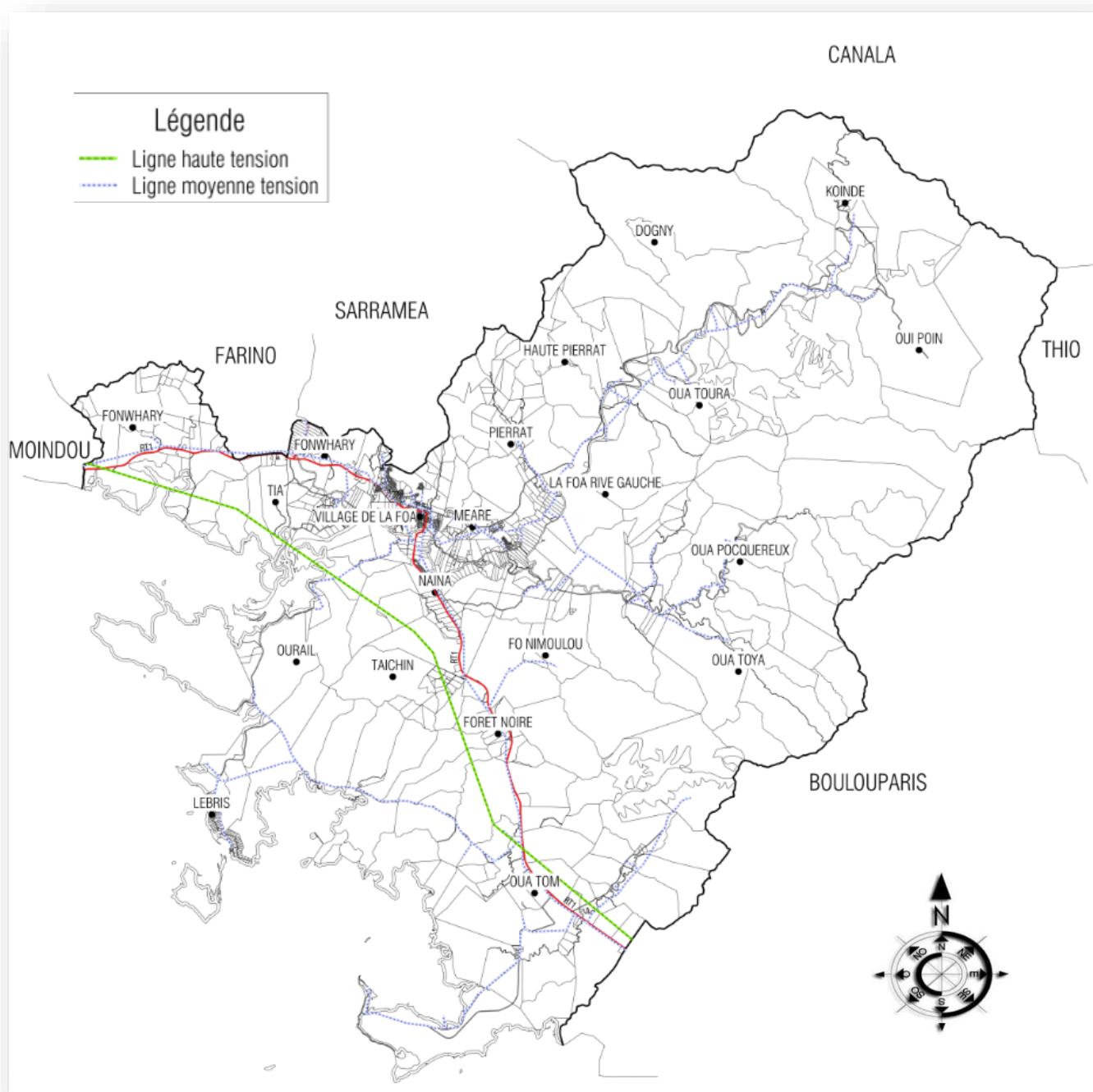
C'est la société ENERCAL qui s'est vue concéder le transport et la distribution de l'énergie électrique sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie et donc sur la commune de La Foa, par la convention en date du 25 août 1972 et ce, pour une durée de 75 ans. Ce transport se fait en utilisant des lignes de 150 et 33 KV.

Sur le territoire de la Foa, jusqu'en 2014 Enercal assurait la distribution publique de l'énergie électrique (33 KV) pour tous usages par la convention en date du 12 juillet 1974, convention qui a été approuvée par l'arrêté n°736 du Haut-commissariat daté du 15 Avril 1975 pour une durée de 40 ans.

Le 1^{er} janvier 2015, la distribution d'électricité a de nouveau été confiée à Enercal pour une durée de 20 ans par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM de La Foa) sur les communes qu'il représentent, c'est-à-dire les communes de La Foa, Païta, Boulouparis, Moindou, Farino, et Saraméa.

En raison du danger potentiel représenté par le réseau électrique, tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique seront précédés d'un contact avec l'agence d'exploitation d'Enercal La Foa qui vous informera des consignes de sécurité et de mesures de prévention à mettre en œuvre.

Carte 42 : Le réseau électrique de la commune de LA FOA



Source : DITTT, réalisée par DESIGN, 2015

IV.6.3 UN RESEAU VIAIRE DE BONNE QUALITE ET UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

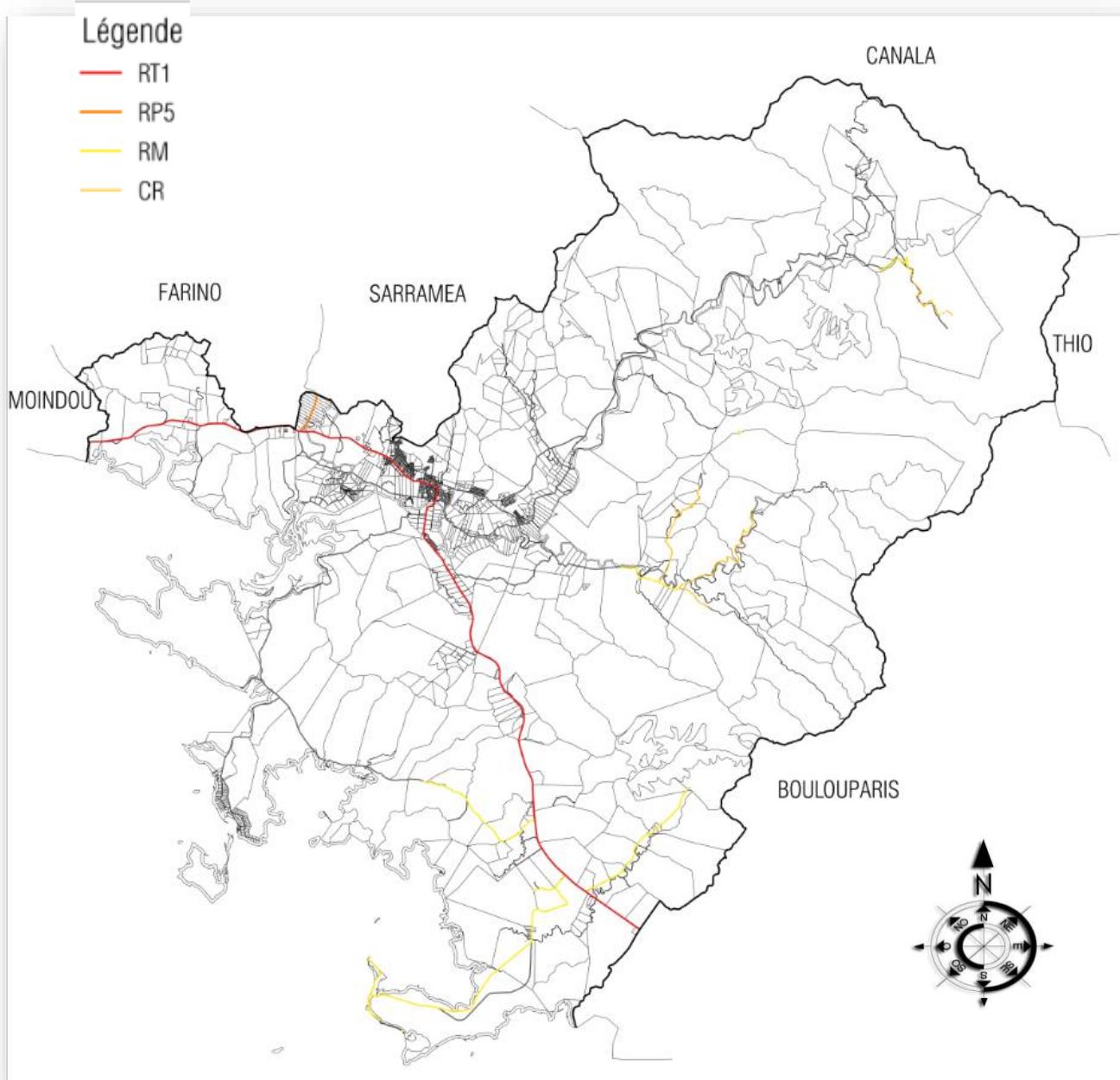
La Foa compte environ 110 km de voirie recensée.

La RT1, gérée par la Nouvelle-Calédonie, a fait l'objet de nombreux travaux de revêtement afin de permettre une traversée de qualité pour les usagers de la route. Cette route est essentielle pour la commune car c'est le point de passage de toutes les personnes qui transitent par La Foa. Elle permet de donner une visibilité à la commune et aux activités et commerces qui s'y trouvent par rapport aux personnes non résidentes. On constate d'ailleurs que le village s'est développé en priorité le long de cette route et que les commerces continuent de privilégier l'implantation de leurs établissements le long de la RT1.

Alors que les chemins ruraux dans l'ensemble ne sont pas revêtus, les routes municipales et les voies urbaines sont majoritairement bitumées.

Les chemins ruraux et les routes municipales desservent les différents lieux d'habitations et les tribus.

Elle est également traversée par la Route Provinciale 5 (RP5), qui relie les communes de Saraméa- Farino-Kouaoua – Canala en formant un nœud de communication avec la côte Est et la côte Ouest. Elle revêt donc une position d'accès stratégique à l'échelle du territoire.

Carte 43 : Le réseau viaire de la commune de LA FOA

Source : DITTT, réalisée par DESIGN, 2015

IV.6.4 UN TRANSPORT PUBLIC PERMETTANT UNE CONNEXION AUX PRINCIPAUX CENTRES URBAINS DE NOUVELLE CALEDONIE

La commune est desservie (65 arrêts par jours) par le réseau de bus géré par la Nouvelle Calédonie, via le Syndicat Mixte de Transports Interurbains (SMTI-RAÏ), qui transite par la commune à partir de Nouméa et rejoint Koumac ainsi que les autres communes de la côte Est. Les rotations de ces bus sont régulières. Ainsi tous les jours, plusieurs dizaines de bus transitent par La Foa depuis, Canala, Kouaoua, Bourail, Koumac, Voh, Ponérihouen, Houaïlou, Pouébo, Poum, Poindimié, Koné et Hienghène pour rejoindre Nouméa et vice versa. La commune est dotée de deux arrêts de bus dans chaque sens à Oua Tom et au village. Un autre arrêt est implanté sur le territoire de la commune de La Foa, il est principalement destiné à la population de Farino.

Au niveau communal, la mairie assure, par l'intermédiaire du SIVM, le ramassage scolaire des élèves des différentes zones urbaines de manière hebdomadaire. Des navettes hebdomadaires publiques desservent les tribus et les zones agglomérées telles que Tiha ou Méaré, avec la participation financière des usagers, jusqu'au village. De manière quotidienne, la population se déplace grâce à des prestataires communaux. Les habitants de Moindou peuvent aussi se rendre au village grâce à ces bus. Enfin il existe des véhicules de location avec chauffeur (VLC) dans la commune.

Il n'existe pas d'autre transport public interne à La Foa, les déplacements intra-communaux restent donc limités aux véhicules privés.

Dans ce domaine, le SIVM effectue un travail de réflexion afin de résoudre les problèmes de mobilité et principalement au niveau des transports scolaires. Cette réflexion doit permettre l'accès à l'éducation, au plus grand nombre d'administrés.

IV.6.5 UN RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS DE QUALITE :

L'Office Public des Télécommunications (OPT) s'est depuis quelques années, lancé dans une véritable démarche d'optimisation de ses services en renforçant notamment ses infrastructures.

Ainsi l'unité de service (US) de La Foa, est une des premières du territoire calédonien à bénéficier de locaux spacieux qui sont localisée dans le village. Par ailleurs, l'agence OPT de la commune est rattachée à l'USD de Canala. Ce rattachement a pour but de:

- garantir la production et la maintenance des installations des clients et des accès aux services télécoms, dans sa zone opérationnelle qui s'étend sur 8 communes : Bouloparis, Thio, La Foa, Sarraméa, Farino, Moindou, Canala et Kouaoua,
- garantir la maintenance et le bon état de fonctionnement de l'ensemble des systèmes permettant l'accès aux services des réseaux mobiles, Internet, fixe et transmission de données.

IV.6.6 L'ASSAINISSEMENT : UNE PROBLEMATIQUE TRAITEE DANS LE CADRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR POUR UNE GESTION QUALITATIVE DES EAUX

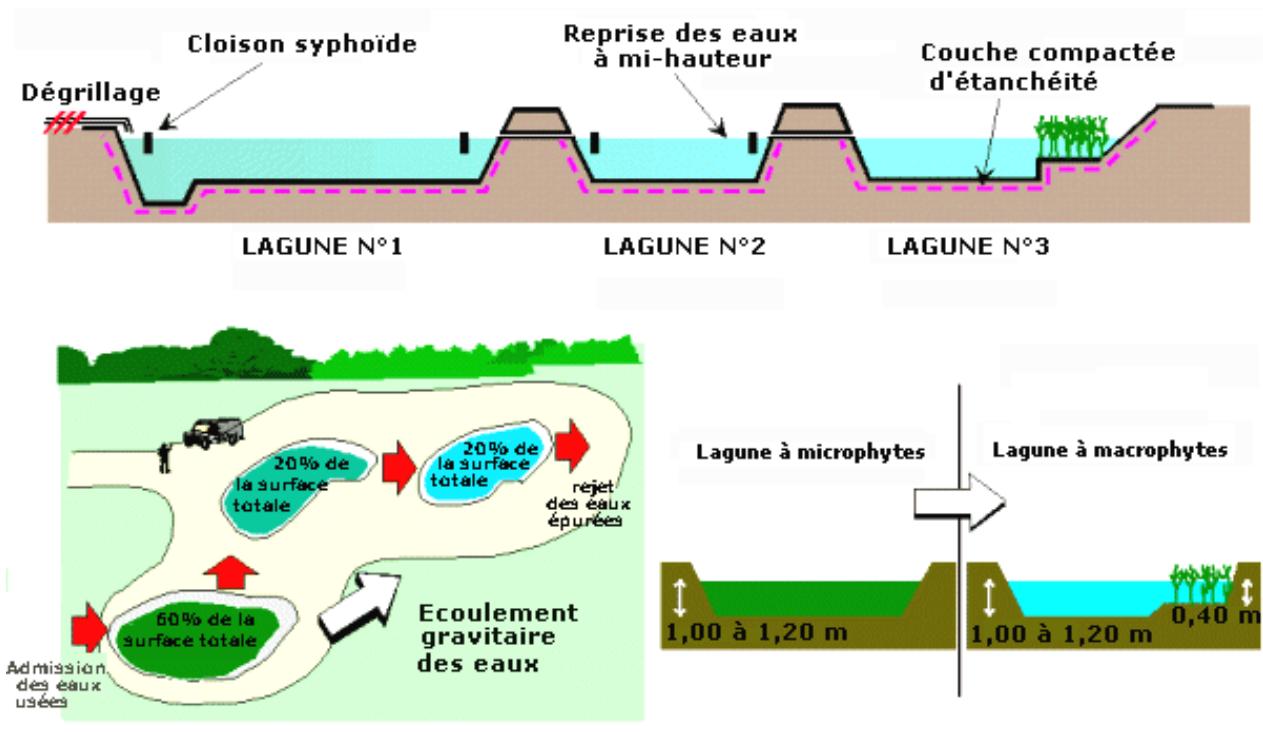
L'eau, ressource mal répartie dans le temps et dans l'espace, doit être utilisée de façon économe et respectueuse de l'écologie des milieux aquatiques, tout en satisfaisant les besoins individuels et collectifs. La protection de la ressource est primordiale pour permettre aux générations actuelles et futures de disposer de l'eau en quantité et en qualité. L'action humaine a des impacts sur les milieux et certains aménagements et prélevements abusifs ou rejets polluants ont pour effet de modifier le régime des eaux, de dégrader la qualité des ressources, ou de perturber les écosystèmes.

L'assainissement a pour but la collecte et le traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel des différentes eaux.

Les filières de traitement sont adaptées à la nature des eaux à rejeter ainsi qu'au niveau de protection recherchée des milieux récepteurs.

Dans ce cadre, à la fin des années 1990, confrontée au constat de la dégradation de la qualité des eaux de la rivière de La Foa mise en évidence par les cartes de la qualité élaborées par les services de la Nouvelle-Calédonie, et dans la perspective du développement de la municipalité et d'une utilisation de la rivière La Foa pour des usages ludiques, la commune, dans le cadre des compétences qui sont les siennes en tant que maître d'ouvrage des réseaux d'assainissement de par le code des communes, a fait réaliser un schéma directeur d'assainissement, avec l'appui de la province Sud. Ce document fut adopté en 2001 par la commune, comprenant la réalisation d'une installation de traitement des eaux usées par lagunage naturel d'une capacité de 4 000 équivalents-habitants correspondant à la population du centre urbain à l'horizon 2025.

Carte 44 : Schéma de principe de lagunage naturel à LA FOA

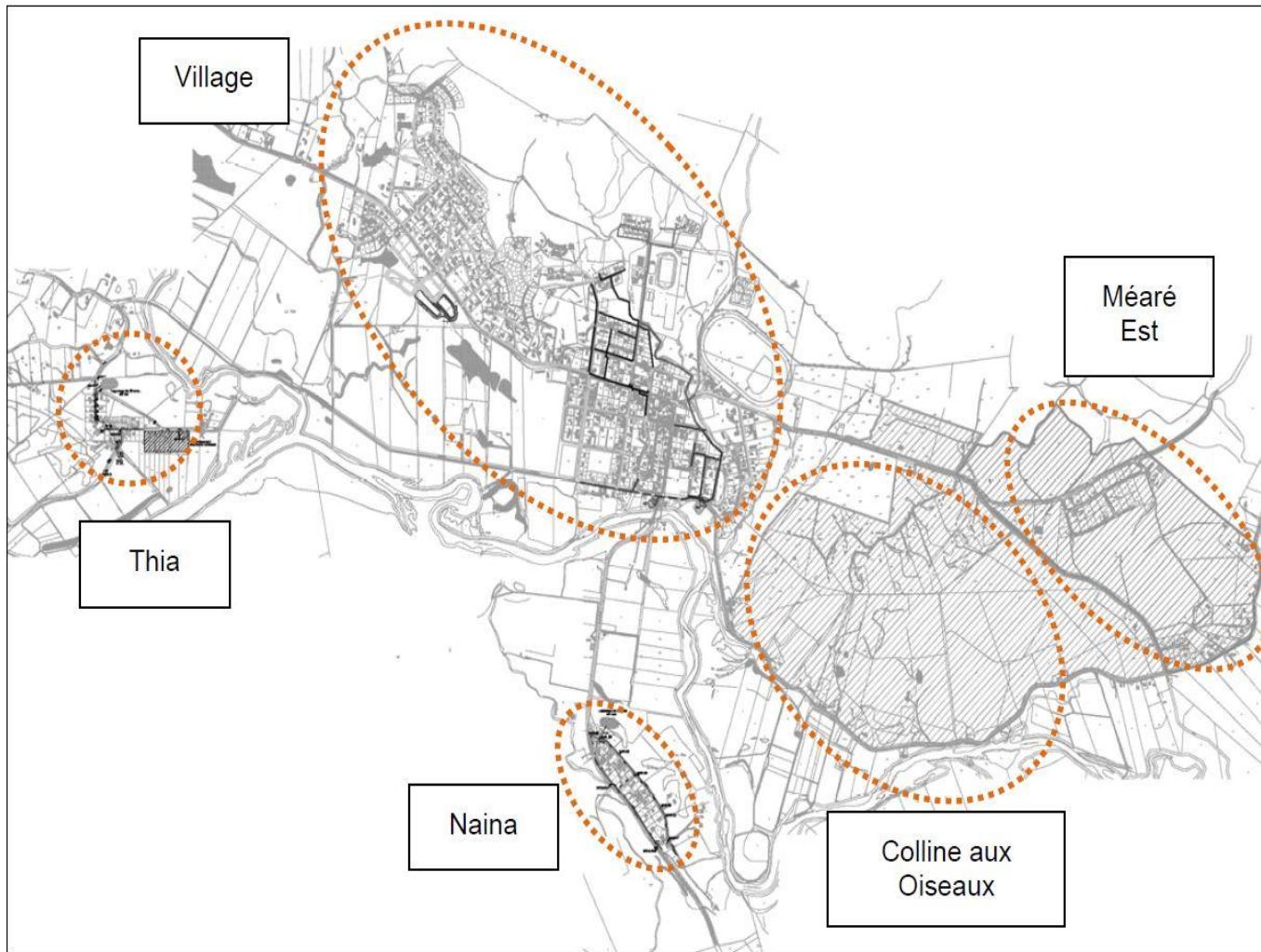


Source : B.E. « *La Bouraillaise des eaux* », 2011

Un lagunage naturel consiste en une épuration à « microphytes ». Cette dernière s'effectue grâce à un équilibre biologique, auquel participent des bactéries, du zooplancton et des algues selon le schéma de principe, ci-dessus.

La commune de La Foa peut être divisée en 5 secteurs d'études concernant l'assainissement :

- Secteur du Village,
- Secteur de Méaré Est, comprenant le lotissement artisanal et industriel,
- Secteur de Méaré Ouest qui englobe le lotissement de la Colline aux Oiseaux,
- Secteur de Tiha,
- Secteur de Naïna.

Carte 45 : Localisation des secteurs d'études concernant l'assainissement de la commune de LA FOA

Source : SOPRONER 2011

Des études sur chacune de ces zones ont approfondi différents scénarios de système d'assainissement pour chacune d'entre elles (autonome, collectif,...) sur base de prévision d'évolution de la population et en établissant des scénarios budgétaires pour la réalisation, l'entretien, etc. de chaque solution envisagée.

Ces études ont permis de dégager les solutions d'assainissement les plus adaptées à chaque secteur et d'élaborer un plan de travaux pour la commune.

Ainsi, il a été décidé :

- Pour le secteur du Village, de réaliser un assainissement collectif avec la mise en conformité des branchements en domaine privé.
- Pour le secteur de Méaré Est, comprenant le lotissement artisanal et industriel, de réaliser un assainissement collectif avec la mise en conformité des branchements en domaine privé. Cette solution est la plus onéreuse, mais elle a néanmoins été retenue suite à l'appréciation des paramètres suivants qui ont influencés la décision : la taille minimale des parcelles, le traitement d'effluents industriels et la présence de périmètre de protection de captage AEP de la commune.
- Pour le secteur de Méaré Ouest qui englobe le lotissement de la Colline aux Oiseaux, de réaliser un assainissement autonome (SDA SOPRONE 2001) avec des dispositifs type filtre à sable vertical drainé.
- Pour le secteur de Tiha, de réaliser un assainissement collectif avec la mise en conformité des branchements en domaine privé.
- Pour le secteur de Naïna, de réaliser un assainissement collectif avec la mise en conformité des branchements en domaine privé.

En 2016, une première phase de travaux en matière d'assainissement est réalisée. Elle concerne essentiellement le village avec une station de lagunage d'une capacité de 2000 EH, de nouveaux exutoires, postes de relevage et réseaux. Une extension est prévue à l'horizon 2025 afin d'atteindre une capacité de 4000 EH au total.

Cependant, les travaux d'assainissement encore à réaliser sur la commune sont importants :

- 3 lagunages dans les hameaux (1 800 EH pour Méaré, 200 EH et 250 EH pour Tiha et Naïna),
- une extension de lagunage (+ 2 000 EH pour le village),
- près de 17 km de réseaux à poser dont 11,5 km pour le seul village,
- 13 postes de relevage et 2,3 km de réseaux de refoulement.

Ces travaux sont normalement prévus pour être réalisés entre 2012 et 2027.

Image 7 : Le lagunage de Nily



Photo : DESIGN, 2015

IV.6.7 LES DÉCHETS COMMUNAUX

On distingue 3 sortes de déchets : les ordures ménagères, les déchets verts non ménagers et les encombrants.

Les ordures ménagères sont collectées par l'entreprise Veolia. La tournée de ramassage s'effectue chaque lundi et jeudi sans horaires fixes, selon un circuit précis aux alentours du village.

Les déchets verts font l'objet d'un ramassage effectué par la mairie.

Depuis la mise en place du code de l'environnement en 2009, en province Sud, qui impose aux communes une nouvelle organisation concernant la gestion des déchets, la commune s'est lancé dans une opération de sensibilisation à la réduction des déchets. Le centre de tri et des transferts de déchets (CTT) a remplacé la décharge de Pocquereux, et sa gestion a été confiée à l'entreprise Caléco. Ce dernier est aussi chargé du transport des ordures ménagères des communes de Farino, Saraméa, et Moindou.

Le syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVM), s'occupe de la transformation des déchets verts. Le reste des déchets après une procédure de tri, avec ou sans l'aide de l'agent présent sur chaque déchèterie, sont envoyés à l'installation de stockage des déchets (ISD) de Gadjî (Païta) pour être enfouis.

La collecte des déchets encombrants, qui se faisait une fois par semaine, a été interrompue, ainsi les habitants doivent directement les porter au centre de tri et de transfert de Pocquereux.

CONSTATS DEMOGRAPHIQUES :

- **La population de La Foa croît régulièrement.** Son **taux de croissance de la population est égal à 1,3% entre 2009 et 2014.**
- La majorité de la population se concentre dans les zones agglomérées du village, de Méaré et de Tiha.
- La population de La Foa est une population jeune, avec 30% de sa population qui a moins de 20 ans.
- Le nombre de jeunes de 0-9 ans est pratiquement identique à celui de 10-19 ans.
- **Une population en âge de travailler.**
- Le nombre de ménages augmente proportionnellement **deux fois plus vite que la population.** Ce qui induit une **demande en logement plus importante** qu'auparavant par rapport à la population totale.
- En effet, le nombre de ménages comprenant 1 ou 2 personnes a fortement augmenté, et conduit également à une demande plus importante de logements de taille modeste.

CONSTATS EN MATIERE D'HABITAT :

- Une **majorité de maisons individuelles** dont l'occupant est souvent le propriétaire
- Une constante **augmentation du nombre de constructions** à usage de logement et **notamment des résidences secondaires.**
- Des **logements plutôt bien équipés.**

CONSTATS EN MATIERE D'EMPLOIS :

- Une **prédominance de la catégorie des ouvriers.**
- Les **employés représentent une part conséquente**, soit plus d'un quart des actifs.
- La représentation des **agriculteurs** sur le territoire est **relativement faible et vieillissante, soit 5% des actifs.** Pourtant, le secteur agricole a un réel impact sur la commune car c'est la deuxième activité économique, soit **une part de 15% dans l'économie de La Foa.**
- Les artisans représentent **11% des actifs** de la commune.
- Un taux de chômage plus élevé que celui de la province Sud, mais inférieur à la moyenne de l'ensemble du Pays.

CONSTATS ECONOMIQUES :

- **Les activités économiques sont diversifiées sur le territoire avec un secteur tertiaire dominant (2/3).** L'agriculture est bien présente, avec 15% de l'activité économique de la commune mais en déclin. En revanche, le secteur artisanal, même s'il ne représente qu'une faible part des activités économiques de la commune est bien développé avec de nombreux actifs travaillant dans le secteur. L'industrie manufacturière est dominée par le domaine alimentaire.
- Une **part importante de l'agroalimentaire** et de réparation et d'installation de machines et d'équipements.
Une zone industrielle proche des zones urbanisées et futures zones urbaines et qui engendre des risques et des nuisances. Cette problématique est à prendre en compte dans le PUD.
- Un secteur agricole très important, **dominé par l'élevage de bovins**, qui alimente une grande partie des besoins du Pays.
- **Trois fermes aquacoles** situées sur le littoral.
- Des **établissements touristiques et de loisirs variés** qui offrent un large panel de choix et d'activités et qui collaborent avec les communes avoisinantes en matière de développement touristique (association La Foa tourisme).

CONSTATSEN MATIERE D'EQUIPEMENTS :

- Des **établissements scolaires** publics et privés en suffisance qui permettent une scolarisation jusqu'au **second degré**.
- Des **équipements sportifs, culturels et éducatifs suffisants** dont la zone de **rayonnement** s'étend **aux communes voisines**.

CONSTATS EN MATIERE DE RESEAUX :

- L'adduction en eau potable opérationnelle jusqu'en 2035, mais certains secteurs comme la presqu'île de Lebris ou la tribu de Kouma restent non desservis. Des projets sont prévus sur ces zones.
- Une **bonne accessibilité** et un réseau de **transport satisfaisant** sur la commune :
 - La RT1, un axe principal de circulation intercommunal, qui traverse toute la commune.
 - La RP5, un nœud de communication vers la côte Est (Farino, Saraméa, Canala, Kouaoua).
 - Une bonne connexion de bus avec les différentes communes voisines et du Pays tout entier.
 - Un réseau de transport intra communal peu développé mais suffisant.
 - Un travail de réflexion lancé autour du transport scolaire.
- Un réseau de **télécommunications de qualité**.
- les enjeux en matière **d'assainissement** ont été pris en compte depuis plusieurs années et l'ensemble du territoire de la commune fait l'objet depuis 2001 de divers études et projets d'assainissement. **Une première installation d'assainissement** du village par **lagunage** est déjà réalisée et **opérationnelle**. D'autres **travaux sont prévus entre 2012 et 2027** pour équiper l'ensemble de la commune.
- Une commune lancée dans une **opération de sensibilisation à la réduction des déchets**, prenant en compte le développement durable

V. SYNTHESE ET ENJEUX

THEMATIQUE	ATOUTS/ FORCES	MENACES / CONTRAINTES	ENJEUX
OCCUPATION DU TERRITOIRE MILIEU HUMAIN POPULATION PRESSION URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> - Position géographique intéressante (proximité géographique avec Nouméa, RT1 et transversale) - Une démographie dynamique - Le foncier communal bien situé sur la commune - un patrimoine historique de valeur (bâtiments classés et/ou inscrits), notamment en lien avec agriculture. - Village central bien équipé et hameaux urbanisés à proximité - Beaucoup de foncier privé, pouvant favoriser l'acquisition d'un terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de zones à risques naturels (zone inondable, amiantifères, feux de brousse) - Zone inondable très importante et très proche des zones urbaines laissant réduire la marge de manœuvre pour l'urbanisation. (mais potentiel pour activités connexes, comme aire de jeu). - Risque de vieillissement de la population, - Risque d'un étalement urbain non maîtrisé - Conflit d'intérêt entre les installations agricoles et les zones urbanisées - Risque de mitage urbain en lien avec le nombre important de parcelles de taille moyenne ou grande sur la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques - Renforcer la mixité sociale - Planifier et structurer les zones d'extension urbaine pour éviter le mitage et renforcer le centre urbain. - Mettre en valeur les éléments patrimoniaux (classement) - Gérer les transitions entre zones urbaines, industrielles et agricoles
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Des milieux naturels riches (réserves naturelles de N'Digoro et de Ouano, forêt sèche, mangrove, etc.) propices au tourisme vert - Appartenance à la ZCO et la zone tampon terrestre de celle-ci, valorisant le territoire et amenant une gestion à large échelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de destruction des écosystèmes d'intérêt patrimonial par les activités humaines et difficulté de protection et de valorisation des zones situées en terres privées. - Attention à la pollution de la zone tampon pour préservation ZCO. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux gestes éco citoyens (tri sélectif, etc.) - Préserver l'environnement naturel et valoriser les écosystèmes d'intérêt patrimonial, notamment en zone privée. - créer des sentiers pédagogiques (Ouano)
LOGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Un rythme de construction qui s'accélère : attractivité de La Foa - Une augmentation du nombre de résidences secondaires, qui indique un potentiel de tourisme et loisir - Des logements bien équipés 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des surfaces imperméabilisées et des remblais qui induisent des risques d'inondation et un déplacement de la zone inondable dans les zones d'habitat. - Nombre de logements de taille modeste insuffisant 	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir aux éco-quartiers. - Développer le parc immobilier en tenant compte de l'augmentation du nombre de ménage et de la diminution de leur taille - Développer les commerces de proximité
ACTIVITES ECONOMIE EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités économiques diversifiées et viables (agriculture, pêche, élevage, aquaculture, tourisme, commerce, industrie) et une ZIZA existante. - Le développement du tourisme vert - Un secteur agricole encore présent à consolider, (production du terroir, circuit commercial court producteur /consommateur) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mitage du foncier et besoins en réseaux (VRD) - Pollutions liées aux exploitations (ressource en eau, odeurs, bruits), particulièrement à proximité de zone urbaine. - Population agricole en déclin et vieillissante, avec risque de perte de foncier agricole à terme suite à divisions et/ou revente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les activités existantes : (marque/ ou label : produits calédoniens) - Valoriser et labéliser la production locale - Favoriser l'installation de nouvelles activités commerciales et artisanales - Eviter la dispersion et le mitage des bonnes terres agricoles et d'élevage. - Gérer la cohabitation avec les zones d'habitat.
GRANDS EQUIPEMENTS ET DEPLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements et des réseaux publics bien développés : attractivité pour commune et communes voisines - "ville-étape", au cœur des dynamiques de déplacements territoriaux (Nord/Sud/Est/Ouest) - Des navettes intra-communales entre tribus et village. 	<ul style="list-style-type: none"> - Éloignement de certains lotissement et tribus dont certains dépourvus actuellement de réseau AEP (tribu « Kouma » et Lebris) mais pour lesquels des projets sont prévus (Schéma directeur d'AEP sur la commune et projet de contrat de développement de plus de 120 millions entre 2017 et 2021). 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les modes de déplacements doux et pour les personnes à mobilité réduite

Le tableau ci-dessus récapitule et met en évidences les atouts, les menaces et les contraintes que les différentes observations du diagnostic ont mis en évidence. Cela permet de dégager les grands enjeux de la commune en matière de développement et d'urbanisation. On peut résumer ainsi les enjeux principaux pour chaque problématique:

En matière d'**environnement**, l'enjeu se concentre essentiellement sur la préservation des zones de mangroves et de forêts sèches qui se situent principalement dans des zones privées, ainsi que sur la bonne gestion écologique de l'ensemble de la commune, située en zone tampon de la ZCO. Il importe donc de mener des actions de sensibilisation auprès de la population pour la protection et la valorisation à la fois de la commune en général, et de ces zones particulières, (actions pouvant aller de la sensibilisation au tri collectif à la promotion du tourisme vert). Il est également important de réfléchir à la manière d'occuper le littoral de façon à préserver une harmonie entre les activités humaines dues à l'attractivité du littoral et la préservation de la nature particulière.

En matière de **logements**, l'enjeu principal est de développer le parc immobilier en tenant compte de la donnée diminution de la taille des ménages, et donc davantage de ménages proportionnellement à la population, qui induit à la fois une demande de logements de plus petite taille et davantage de logements qu'auparavant par rapport au nombre d'habitant

En matière de **développement économique**, nous recensons deux enjeux principaux : d'une part, il paraît nécessaire de consolider les activités industrielles et artisanales existantes et favoriser les nouvelles installations tout en maîtrisant les nuisances engendrées par celles-ci ; par exemple, via un accueil structuré des activités au sein du village, une réglementation adaptée, la prise en charge de la pollution engendrée et/ou la gestion d'une zone de tampon de transition avec les zones urbanisées pour permettre un développement harmonieux des deux zones. Et d'autre part, il est important de consolider le secteur agricole, toujours présent mais en déclin et d'éviter la dispersion et le mitage des terres agricoles.

En matière d'**occupation du territoire et d'évolution de la population**, l'enjeu primordial en termes de développement urbain est de définir et planifier celui-ci de façon à maîtriser les risques dus aux inondations, à éviter le mitage urbain et à structurer les zones d'extension. Ceci de façon à renforcer la cohésion du village et éviter l'étalement urbain. D'autre part, il est important de gérer la cohabitation du développement urbain avec les zones agricoles et industrielles de la commune.

En matière d'**équipement**, l'enjeu est de conserver la dynamique de service existante et de favoriser le développement des zones qui sont bien situées pour l'accès à ces services et alimentées par les réseaux par rapport aux zones éloignées dépourvues d'adduction en eau. L'autre thématique mise en valeur est la mobilité parallèle à la voiture qui est peu développée dans la commune et qui pourrait être encouragée (par des transports en commun ou le développement des déplacements en mode doux).

VI. LE PROJET DE TERRITOIRE

VI.1 PREAMBULE – RAPPEL DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX DE LA FOA.

VI.1.1 SITUATION DE LA COMMUNE

La Foa a une position stratégique, située à 120 Km de Nouméa, le long de la RT1, elle est également un point d'accès vers la côte Est (Canala, Kouaoua) et les communes de Saraméa et Farino via la RP5.

La commune a une superficie de 464 km². Elle se compose de 3542 habitants (simple compte) en 2014 et comporte 4 tribus (Koindé, OuiPoin, Oua-tom et Kouma.)

La commune a une vocation agricole et de tourisme. La majorité de son territoire appartient à des propriétaires privés. Le foncier communal est relativement réduit mais idéalement situé à proximité du village et dans les plaines de Oua Tom.

VI.1.2 LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

La commune de La Foa est constituée de différents pôles d'habitats caractérisés :

- le village, centre urbain principal de la commune et concentrant les équipements publics et la majorité des commerces nécessaires à la population. Ce dernier est entouré de hameaux proches à caractère essentiellement péri urbain.
- L'habitat en tribu, assez éloigné du village, mais desservis par des voies correctement entretenues.
- Quelques zones d'habitats excentrés, dont la plus importante est située sur la presqu'île de Lebris, en bordure du littoral.

Au niveau du village et des hameaux, il existe des lotissements relativement denses, avec des parcelles de plusieurs dizaines d'ares, notamment en direction de la zone d'activités artisanales de Méaré (ZIZA) et de ses environs. De ce fait, des enjeux de cohabitation sont à prendre en compte entre ces différentes occupations de l'espace.

Au niveau des activités économiques, le diagnostic a montré des activités très diversifiées et caractérisées notamment par :

- Une agriculture encore très présente mais en diminution, avec une population vieillissante. L'enjeu étant de garantir la pérennité de cette activité agricole, en tenant compte des risques de diminution de l'activité et de la situation du foncier agricole.
- De nombreuses activités industrielles et artisanales qui constituent un bassin d'emplois important qui participe à l'autonomie et au dynamisme économique de la commune. Ces activités sont à consolider, à renforcer, mais aussi à diversifier, tout en gérant les nuisances et les pollutions engendrées. Cette problématique est particulièrement importante au vu de la position géographique de La Foa, classée au patrimoine mondial de l'Humanité.
- Un tourisme existant, qui pourrait être renforcé, en complémentarité et partenariat avec les communes voisines et les tribus, notamment avec les possibilités agro-touristique, éco touristique ou balnéaire de la commune.

La population de la Foa est caractérisée par une croissance moyenne de 1.3% par an sur la dernière décennie et un âge moyen assez jeune (en âge de travailler et également de fonder une famille). La taille des ménages à tendance à diminuer. Ces facteurs induisent une demande plus importante de logements orientée vers des petites tailles (F1 à F3).

En matière d'équipement sportifs, culturels et éducatifs, ainsi qu'en matière de services à la population, la commune est bien desservie et est d'ailleurs un pôle d'attractivité pour les communes environnantes (Farino, Saraméa, Moindou). Les équipements sont centralisés au niveau du village. Des transports en commun régionaux desservent la commune (RAI).

Les différents secteurs d'habitats sont globalement bien desservis au niveau des différents réseaux, à l'exception de la presqu'île de Lebris qui manque d'adduction en eau potable mais dont le raccordement au réseau public est planifié pour les années à venir. D'après le schéma directeur, la ressource en eau potable du réseau existant en 2016 est estimée viable jusqu'en 2035.

Le système d'assainissement a également fait l'objet d'un schéma directeur, qui a mis en place un traitement collectif des eaux usées du village par lagunage et un traitement en autonomie pour les lotissements et les habitats péri urbains.

La commune dispose également d'un centre de tri des ordures à Pocquereux.

En matière d'**environnement**, le diagnostic a permis de mettre en évidence, des zones de mangroves et de forêts sèches d'intérêt patrimonial de première importance. Certaines de ces zones sont d'autant plus sensibles qu'elles se situent sur le domaine privé.

La présence de la zone côtière ouest (**ZCO**) et de sa zone tampon sur la commune induit des attentions particulières à porter sur la question de la protection de l'environnement et de la pollution, liée notamment aux ICPE. Ce classement au patrimoine mondial de l'Humanité accroît également le potentiel d'attractivité pour le tourisme vert et l'éco-tourisme, tout comme le tourisme balnéaire lié au littoral dont la **réserve marine de Ouano** fait partie intégrante.

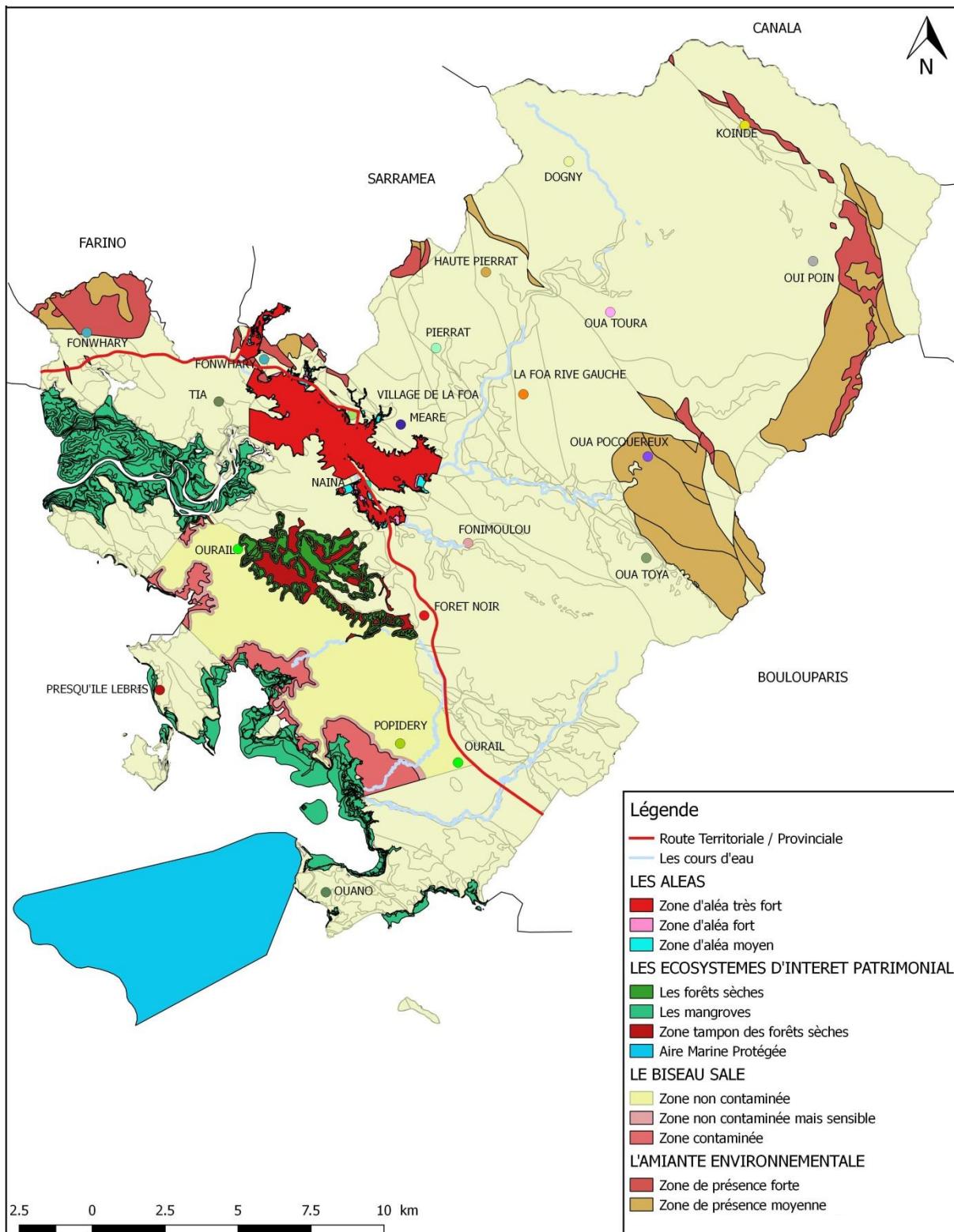
La commune de La Foa présente de différents **risques naturels** dont le plus conséquent est le risque d'inondation. En effet il a un impact important sur le développement territorial de La Foa. Les zones inondables sont grandes et nombreuses du fait de l'importance des cours d'eau provenant des reliefs et de la vaste plaine agricole. Cette contrainte est d'autant plus importante que les zones inondables se développent à proximité immédiate des secteurs urbanisés et notamment le village et doivent donc être intégrée à la réflexion de leur développement.

On retrouve également un risque d'amiante environnemental, essentiellement situé sur les reliefs, notamment au nord du village en limite des lotissements résidentiels. Ce risque est à prendre en compte lors des travaux réalisés dans ces zones. Il existe également sur les terres coutumières et influencera le développement des tribus.

Enfin, le problème du biseau salé sur une partie du littoral et de la plaine agricole empêche de réaliser des forages sur la zone affectée, amenant des contraintes d'adduction en eau potable au niveau des terres agricoles ou des zones d'habitat, notamment la presqu'île de Lebris.

VI.1.3 CARTE VISUALISATION DES ENJEUX

Carte 46 : Les enjeux sur la commune de La Foa



Source : DESIGN 2016

VI.2 PROJET DE TERRITOIRE

VI.2.1 FINALITE

Le projet de territoire a pour ambition de permettre à la commune de se développer de façon harmonieuse en gardant notamment son caractère agro-pastoral, tout en tenant compte des points soulevés ci-dessus.

VI.2.2 LES OBJECTIFS COMMUNAUX

Le plan d'urbanisme directeur de La Foa vise à définir les orientations d'aménagement et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal qui s'inscrivent dans une stratégie de développement durable. Ainsi, les objectifs visés concernent les thématiques suivantes:

- **Conserver le caractère agro-pastoral « perle verte », de la province Sud**
 - Renforcer l'identité agricole de la commune
 - Traiter les espaces de transition entre le village et les zones naturelles
- **Renforcer le centre urbain**
 - Maintenir une logique de proximité pour les zones de services à la population et les équipements.
 - Planifier les zones futures d'habitat en harmonie avec le bâti actuel, l'environnement et les équipements.
 - Préserver et améliorer l'image de la commune à travers l'architecture.
 - Faciliter les déplacements dans la commune (modes doux).
 - Améliorer le cadre de vie.
- **Poursuivre le développement économique du territoire**
 - Prévoir l'accueil de nouvelles activités en utilisant les potentialités du site.
 - Structurer les activités économiques et l'agriculture en particulier.
- **Protéger l'environnement**
 - Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel.
 - Mettre en place les moyens d'intégration dans le paysage.

VI.2.3 LES MOYENS D'ACTIONS ENVISAGES

En tenant compte des différents constats et enjeux tirés du diagnostic, le PUD permettra de poursuivre les objectifs cités ci-dessus aux travers de différents moyens d'action.

VI.2.3.1 CONSERVER LE CARACTÈRE AGRO-PASTORAL « PERLE VERTE »

Le caractère agro-pastoral de La Foa est notable en 2016. Les activités agricoles sont garantes du maintien d'un mode de vie rural et permettent la diversification du tissu économique, tout en assurant à une partie de la population de la commune d'avoir du travail sur place.

La commune souhaite maintenir et favoriser les activités agricoles au travers le développement des zones agricoles et la diversification de celles-ci et plus particulièrement:

- En luttant contre le morcellement des tènements et en garantissant le maintien de grandes parcelles agricoles dans certaines zones réputées pour leurs qualités agro pastorales.
- En permettant le développement d'une agriculture à plus petite échelle dans des zones aux alentours du village avec des parcelles agricoles de taille inférieure.
- En mettant en place les conditions pour favoriser le développement du tourisme vert (dont l'agro-tourisme), source d'un complément de revenu.
- En favorisant l'urbanisation hors des grandes zones agricoles.

Le diagnostic a mis en évidence un centre urbain entouré de hameaux ruraux (Tiha, Méaré, Naïna, Les quatre routes), afin de préserver cette atmosphère, la commune souhaite :

- Concentrer l'urbanisation à proximité du village en densifiant celui-ci (coeur de ville et dents creuses) et en développant une urbanisation plus dense à proximité directe du village.
- Maintenir un caractère rural à proximité des hameaux, avec des parcelles de plus grande taille assurant une bonne cohabitation avec les activités agro-pastorale. Ce qui permet de faire une transition entre les grandes plaines alluvionnaires agricoles de la commune et son centre urbain.

VI.2.3.2 RENFORCER LE CENTRE URBAIN

La croissance démographique et le desserrement des ménages entraînent un besoin en logement sur le territoire communal. Sur la base du taux de croissance de 1,3 %/an et de la taille moyenne des noyaux familiaux soit 2,9 personnes/ménage en 2014, ce besoin se chiffrerait à environ 80 logements d'ici 2019, 160 logements d'ici 2024 et 238 logements d'ici 2029.

Le but de la commune est d'intégrer ces nouveaux logements dans le tissu urbain existant, de façon à renforcer la cohésion des différentes zones agglomérées en général et du village en particulier.

Pour ce faire, l'objectif est :

- De continuer à développer les équipements suivant la logique actuelle, c'est-à-dire au centre du village ou à proximité de celui-ci. Il a été constaté que le foncier communal se situait précisément dans ces zones et permettrait ainsi d'augmenter l'offre de services sur le village.
- De densifier le cœur de ville par la construction des parcelles dites « dents creuses ».
- D'assurer la cohésion de la zone urbaine par l'intégration de nouveaux lotissements dans la continuité du tissu urbain existant.
- De développer la mobilité suivant les modes doux sur le village, au travers de l'aménagement des trottoirs et de pistes cyclables, pour favoriser et faciliter les déplacements sans voiture.

La route territoriale n°1 (RT1) joue un rôle essentiel dans le développement urbain du territoire communal. Effectivement, le village s'est développé principalement de part et d'autre de cette voie

structurante de première importance. Elle est également le passage des véhicules en transit vers le Nord ou la côté Est. La plupart des commerces de la commune ont choisi de s'y implanter.

Dans une logique de renforcement de son image communale, comme nœud urbain stratégique de l'intérieur du territoire, de par sa position et de par son rayonnement en matière d'équipements, d'offre culturelle, etc., le projet a pour objectif :

- De permettre l'implantation au Nord du village d'activités économiques le long de la RT1 ce qui permettrait à ces dernières d'avoir une bonne visibilité et un bon accès tant pour les riverains que pour les personnes de passage.
- De limiter l'implantation de constructions au niveau de la porte d'entrée Sud, en grande partie recouverte par la zone inondable.

C'est pourquoi le développement du village veillera :

- à favoriser l'urbanisation hors des zones à risques, vers le Nord et l'Est du village, tout en tenant également compte du risque d'amiante environnemental, présent sur les reliefs au Nord du village.
- À valoriser la zone inondable au cœur du village, en proposant des aménagements extérieurs sans construction, compatibles avec le risque d'inondation (zone UE inondable).

VI.2.3.3 POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

La commune accueille déjà de nombreuses activités artisanales et industrielles, principalement dans la ZIZA de Méaré). Cette dernière est idéalement située à 2-3 km du village, accessible par la route municipale dite de Méaré qui rejoint le centre du village. Elle est située hors de la zone inondable avec des possibilités d'extension. La ZIZA était en 2016 construite à plus de 80%.

L'ambition communale est donc de développer la ZIZA existante pour permettre d'accueillir jusqu'au double d'activités tout en assurant une transition avec les pôles urbains, qui se développent à proximité, notamment avec des implantations d'activité sur des parcelles de plus petite taille vers le hameau « Les 4 routes. »

Comme dit plus haut, une ambition principale de la commune est de conserver son caractère agro-pastoral notamment par le maintien et le développement de son activité agricole. Les moyens retenus sont la définition de deux types de zones agricoles :

- Des zones avec des parcelles de plusieurs dizaines d'hectares, en vue d'éviter le mitage du foncier agricole des bonnes terres agraires.
- Des zones avec des parcelles de quelques hectares, en vue de favoriser le développement d'activités agricoles à petite échelle et de permettre ainsi la diversification de l'activité agricole, notamment pour l'installation des jeunes générations.

Le secteur du tourisme présente un potentiel réel en matière de tourisme vert (éco-tourisme, agrotourisme, accueil à la ferme ou en tribu) mais aussi du tourisme balnéaire avec un littoral de plusieurs dizaines de kilomètres, que la commune souhaite exploiter : zone maritime classée au patrimoine de l'Humanité (ZCO), réserve marine, présence d'écosystèmes d'intérêts patrimoniaux (mangrove et forêts sèches).

Le projet vise :

- À requalifier les zones de loisirs et tourisme du littoral avec notamment la presqu'île de Ouano.
- Encourager la cohabitation des activités touristiques au sein des exploitations agricoles avec une diversification économique et valorisation du patrimoine agricole.

VI.2.3.4 PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Cette volonté se traduit par un classement en zones naturelles protégées (NP), d'une grande partie du domaine public situé sur la commune qu'il soit dans la chaîne ou sur le littoral (zone des pas géométriques). La réflexion a été menée de la même manière sur les terres de droit coutumier, qui en fonction des enjeux relèvent d'un classement adapté.

La Zone Côtier Ouest (ZCO) inscrite au Patrimoine mondiale de l'Humanité couvre l'ensemble du lagon de la commune, c'est notamment à ce titre que le littoral est un enjeu fort pour la commune de La Foa. La presqu'île de Ouano est également, en partie, classée réserve naturelle marine et a un potentiel de développement touristique qu'il convient de requalifier.

VII. LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

VII.1 LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT

Le zonage présenté dans les documents graphiques, traduit la volonté des responsables communaux, sur la destination souhaitée des sols de La Foa pour la décennie à venir.

Le zonage tient compte d'objectifs d'aménagements fonctionnels et structurels définis lors d'entretiens menés notamment avec les responsables des commissions techniques et lors des réunions du groupe de travail.

Dans le cadre de la prévention des risques, la prise en compte de ceux-ci implique d'intégrer des contraintes réglementaires dans l'utilisation des sols.

VII.1.1 LA DIVISION DU TERRITOIRE COMMUNAL EN ZONES

Afin d'établir le zonage, une méthode en trois étapes a été suivie.

Dans un premier temps, sur la base d'une lecture du régime foncier et de l'utilisation du territoire, les grands ensembles géographiques homogènes ont été identifiés :

- Les espaces naturels renfermant des ressources naturelles préservées mais pouvant être valorisées selon les principes du cadre législatif et réglementaire en vigueur.
- Les espaces naturels des vallées à vocation agropastorale et à potentiel d'écotourisme.
- les espaces d'habitat.

Dans un second temps, en ce qui concerne la zone rurale, les limites d'emprise de l'espace destiné à l'habitat ont été définies, sur la base de la desserte en réseaux, notamment eau et électricité.

En conclusion, le découpage de l'espace est basé sur des critères de proximité des infrastructures et des équipements. Il répond à l'objectif de la municipalité **de pouvoir cadrer un minimum, notamment le développement de l'habitat**, dans un **souci de maîtrise des dépenses**, tout en programmant les extensions de réseaux à prévoir pour desservir les futures zones.

Le plan d'urbanisme directeur divise le territoire communal en cinq zones.

- les zones urbaines (U),
- les zones à urbaniser (AU),
- les zones naturelles, (N),
- les zones agricoles (A),
- Les terres coutumières (TC).

VII.1.1.1 LES ZONES URBAINES (U)

▪ La zone urbaine centrale (UA)

Elle constitue le centre administratif et économique de La Foa, elle comprend les principaux équipements publics et privés de la commune ainsi que de l'habitat individuel. Il s'agit d'une zone mixte de forte densité accueillant également les activités de « centre-ville ».

▪ Les zones urbaines résidentielles (UB)

Cette zone est dédiée à de l'habitat et correspond aux secteurs occupés par les constructions à caractère résidentiel, des équipements publics ou privés, des activités et des commerces.

- **Les zones d'habitat rural (UR)**

Cette zone accueille des constructions à vocation d'habitat périurbain de faible densité. Cette zone autorise également des productions vivrières.

- **Les zones urbaines d'équipements (UE)**

Cette zone correspond à des espaces comprenant des équipements collectifs publics ou privés, d'intérêt général, dont l'objectif est de structurer la vie dans la commune.

- **Les zones urbaines d'activités économiques (UAE)**

Cette zone accueille les activités artisanales et industrielles, notamment celles dont l'implantation dans d'autres zones n'est pas autorisée du fait des nuisances spécifiques. Elle accueille également des commerces, des bureaux et de l'habitat lié à la vocation de la zone.

Il existe un secteur particulier dénommé UAE1, dans lequel les parcelles sont de plus petite taille, que celle de la zone UAE.

- **Les zones urbaines de loisirs et de tourisme (ULT)**

Cette zone correspond aux équipements collectifs, publics ou privés concernant les loisirs, le sport et les activités liées au tourisme.

VII.1.1.2 LES ZONES A URBANISER (AU)

Les zones AU "indiquées" sont destinées à être ouvertes à l'urbanisation à moyen terme sous conditions. Leur vocation dominante est précisée dans le règlement correspondant (UB pour AUB, UR pour AUR, ULT pour AULT). Les voies publiques, les réseaux d'eau potable, d'électricité, de télécommunication et le cas échéant d'assainissement existent à proximité de la zone. Elles ne remettent pas en cause l'existant, mais permettent de planifier les projets à venir, sans recouvrir un caractère d'obligation.

VII.1.1.3 LES ZONES NATURELLES (N)

- **Les zones naturelles de loisirs et de tourisme (NLT)**

Il s'agit des secteurs de la commune, équipés ou non, à aménager ou à mettre en valeur en raison notamment de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, du point de vue esthétique, historique ou environnemental.

- **Les zones naturelles protégées (NP)**

Il s'agit des secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger ou à mettre en valeur en raison notamment de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou environnemental.

Il existe un secteur particulier : NPfs naturelle protégée de forêts sèches, qui a pour vocation de préserver les forêts sèches qu'elle englobe.

Par ailleurs sur les terrains pentus de plus de 30% toute construction est interdite, autres que celles nécessaires aux services publics ou d'intérêt général.

VII.1.1.1 LES ZONES AGRICOLES (A)

C'est une zone à vocation principale d'activités agricoles (cultures, élevage.), d'exploitations forestières et d'activités liées notamment au tourisme et aux carrières.

Il s'agit des secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger ou à mettre en valeur en raison notamment du potentiel agronomique, biologique ou économique du sol, des terres agricoles.

- **Les zones agricoles (A) :**

Il s'agit des zones agricoles dans lesquelles les constructions sont autorisées. Il existe un sous-secteur AC1, à proximité du centre urbain, où la taille minimum des parcelles est inférieure à celle de la zone A principale.

- **Les zones agricoles non constructibles (ANC) :**

Il s'agit des zones agricoles dans lesquelles les constructions ne sont pas autorisées. Elles correspondent à la zone inondable d'aléas très forts.

VII.1.1.2 LES ZONES DE TERRES COUTUMIERES (TC)

Ces zones sont soumises au droit coutumier et de ce fait non réglementées par le PUD.

VII.1.1.3 LE RECAPITULATIF DU ZONAGE DU PUD

ZONES		SURFACE (ha)	%
UA	ZONE URBAINE CENTRALE	38	0,08
UB	ZONE URBAINES RESIDENTIELLES	168	0,35
UE	ZONES URBAINES D'EQUIPEMENTS	265	0,6
UAE	ZONES URBAINES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	18	0,04
UAE 1	ZONES URBAINES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	21	0,03
ULT	ZONES URBAINES DE LOISIRS ET DE TOURISME	24	0,05
UR	ZONES URBAINES D'HABITAT RURAL	141	0,3
Total des zones urbaines		675	1,45
AUB	ZONES A URBANISER RESIDENTIELLES	104	0,2
AUR	ZONES A URBANISER D'HABITAT RURAL	160	0,35
AULT	ZONES A URBANISER DE LOISIRS ET DE TOURISME	177	0,4
Total des zones à urbaniser		441	0,95
NP	ZONES NATURELLES PROTEGEES	7719	16,4
NPfs	ZONES NATURELLES PROTEGEES DE FORETS SECHES	710	2
NLT	ZONES NATURELLES DE LOISIRS ET DE TOURISME	196	0,4
Total des zones naturelles		8 802	18.8
A	ZONES AGRICOLES	28 812	62,0
AC1	ZONES AGRICOLES CONSTRUCTIBLES	195	0,4
ANC	ZONES AGRICOLES NON CONSTRUCTIBLES	1 145	2,5
Total des zones agricoles		30 102	64,9
TC	ZONE DE TERRES COUTUMIERES	6 507	13,9
Total des zones de terres coutumières		6 507	13,9
TOTAL		46 400	100,00

Les zones urbaines (U) représentent 651 hectares soit 1.28% de la superficie communale, les zones naturelles (N) totalisent 7 552 hectares soit 16,25 % et les zones de terres coutumières (TC) couvrent une superficie de 6 350 hectares soit 13,7 %.

Toutes les zones urbaines de la commune ne sont que partiellement construites, il subsiste ça et là des capacités résiduelles qu'il conviendrait d'inciter à utiliser afin de densifier au mieux le centre urbain et renforcer la cohésion du village.

VII.1.2 LES 14 ARTICLES APPLICABLES AUX DIFFERENTES ZONES

- Article 1 : Occupations et utilisations du sol interdites
- Article 2 : Occupations et utilisations du sol autorisées
- Article 3 : Desserte
- Article 4 : Desserte par les réseaux
- Article 5 : Caractéristiques des parcelles
- Article 6 : Hauteur des constructions
- Article 7 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- Article 8 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- Article 9 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
- Article 10 : Emprise au sol des constructions
- Article 11 : Aspect extérieur des constructions
- Article 12 : Stationnement
- Article 13 : Espaces libres et plantations
- Article 14 : Coefficient d'occupation des sols

VIII. TABLE DES ILLUSTRATIONS

VIII.1 CARTES :

Carte 1 : La situation de La Foa en Nouvelle-Calédonie.....	12
Carte 2 : Présentation générale de la commune.....	13
Carte 3 : Présentation générale de la commune.....	14
Carte 4 : Les tribus de la commune	15
Carte 5 : Les lieux dits de la commune	16
Carte 6 : Répartition des pentes.....	17
Carte 7 : Approches paysagères et entités spatiales.....	19
Carte 8 : Le relief de la Foa	20
Carte 9 : Les milieux naturels sur la commune	24
Carte 10 : Intérêt écologique des milieux sur la commune	26
Carte 11 : Les écosystèmes d'intérêt patrimonial.....	27
Carte 12 : Indice de conservation de la biodiversité	28
Carte 13 : Maquis minier au niveau de la commune	30
Carte 14 : La zone côtière Ouest	32
Carte 15 : Réserves naturelles de OUANO et N'DIGORO	34
Carte 16 : L'occupation du littoral.....	36
Carte 17 : Structure paysagère du village de la Foa	40
Carte 18 : Les dents creuses sur le village et la presqu'île Lebris.....	41
Carte 19 : Le hameau de Tiha.....	42
Carte 20 : le hameau de Naïna	43
Carte 21 : le hameau de Méaré	44
Carte 22 : Le hameau des quatre routes	45
Carte 23 : Structure paysagère du hameau de Lebris	46
Carte 24 : Les monuments historiques de La Foa.	49
Carte 25 : Les cinq cours d'eau sur la commune	52
Carte 26 : Les zones d'aléas de la commune La Foa	53
Carte 27 : La présence d'amiante sur la commune	57
Carte 28 : La répartition du foncier sur la commune de LA FOA.....	61

Carte 29: La répartition de terres privées sur la commune	63
Carte 30 : Localisation des terres communales.....	65
Carte 31 : Localisation des stocks de l'ADRAF	66
Carte 32 : La répartition des terres coutumières sur La Foa.....	67
Carte 33 : La superficie des parcelles de la commune	70
Carte 34 : La localisation de la population de LA FOA en 2014.....	75
Carte 35 : La localisation de la zone industrielle dans le village de LA FOA.....	90
Carte 36 : La localisation des zones agricoles sur la commune de LA FOA	92
Carte 37 : Approches paysagères et entités spatiales.....	93
Carte 38 : La taille des parcelles classées en zone agricole.....	96
Carte 39 : La situation des équipements publics dans la commune de LA FOA	101
Carte 40 : Captages AEP de la commune de LA FOA.....	111
Carte 41 : Biseau salé de la commune de La Foa	115
Carte 42 : Le réseau électrique de la commune de LA FOA	117
Carte 43 : Le réseau viaire de la commune de LA FOA.....	119
Carte 44 : Schéma de principe de lagunage naturel à LA FOA	121
Carte 45 : Localisation des secteurs d'études concernant l'assainissement de la commune de LA FOA	122
Carte 46 : Les enjeux sur la commune de La Foa	131

VIII.2 IMAGES :

Image 1 : Station de Nily (village)	21
Image 2 : Station de Pocquereux (Institut Agronomique Néo-Calédonien - IAC)	22
Image 3 : Les équipements publics de la commune	103
Image 4 : Établissements scolaires de la commune.....	105
Image 5 : Les équipements sportifs de la commune.....	108
Image 6 : Quelques équipements socio-culturels et communautaires	110
Image 7 : Le lagunage de Nily.....	123

VIII.3 GRAPHIQUES ET FIGURES:

Graphique 1 : La moyenne des précipitations mensuelles entre 1955 et 2014 à LA FOA	22
Graphique 2 : La moyenne des températures quotidiennes entre 1955 et 2014 à LA FOA	23
Graphique 3 : Répartition du foncier de la commune	62
Graphique 4 : La répartition de la taille des ménages en 2014 de LA FOA.....	77
Graphique 5 : La répartition des résidences principales selon leur type en 2014	78
Graphique 6 : La répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du ménage en 2014.....	79
Graphique 7 : La répartition des catégories de logements en 2014	80
Graphique 8 : La population selon la situation d'activité à LA FOA en 2014	83
Graphique 9 : La répartition de la population active par profession résidant à LA FOA en 2014.....	85
Graphique 10 : Les activités économiques à LA FOA en 2014	87
Graphique 11 : nombre d'établissements artisanaux sur La Foa et les communes voisines.....	88
Figure 12 : Le synoptique du réseau AEP de la commune de LA FOA.....	114

VIII.4 TABLEAUX :

Tableau 1 : La répartition ethnique des populations de LA FOA en 2014.....	11
Tableau 2 : L'occupation des sols par le milieu naturel	24
Tableau 3 : La situation foncière de la commune	60
Tableau 4 : La répartition des terres domaniales sur la commune.....	60
Tableau 5 : La taille des parcelles en fonction de leur nombre sur LA FOA.....	69
Tableau 6 : La population de la commune de LA FOA, des communes voisines, de la province Sud et de la Nouvelle Calédonie entre 1969 et 2014.....	72
Tableau 7 : Le taux annuel de l'évolution de la croissance démographique entre 1969 et 2014.....	73
Tableau 8 : La répartition de la population dans les principales zones d'habitation de LA FOA en 2014	74
Tableau 9 : La répartition de la population de LA FOA en 2014.....	76
Tableau 10 : La taille des ménages en 2009 et 2014.....	76
Tableau 11 : Les résidences principales selon leur type en 2014.....	77
Tableau 12 : Les résidences principales selon leur année d'achèvement en 2014.....	78
Tableau 13 : Les résidences principales à LA FOA selon le statut d'occupation du ménage en 2014 .	78
Tableau 14 : Les équipements des résidences principales en 2014.....	79

Tableau 15 : Les catégories de logements	80
Tableau 16 : Les types de logements proposés par la SIC à LA FOA en 2013	81
Tableau 17 : Projection de l'évolution de la population de LA FOA 2014-2040	82
Tableau 18 : Projection du nombre supplémentaire d'habitants à LA FOA par rapport à 2014.....	82
Tableau 19 : Les actifs ayant un emploi et habitant la même commune en 2014	83
Tableau 20 : L'emploi et l'activité à LA FOA	84
Tableau 21 : La population de 15 ans et plus selon la catégorie socio professionnelle à LA FOA, en province Sud et en Nouvelle Calédonie en 2014.	84
Tableau 22 : La population agricole de la commune de LA FOA en 2012	86
Tableau 23 : La population de 15 ans ou plus selon la situation d'activité à LA FOA, en province Sud et en Nouvelle Calédonie en 2014.....	86
Tableau 24 : La répartition du nombre d'établissements artisanaux sur la commune de LA FOA et des communes voisines de 2009 à 2015	87
Tableau 25 : La répartition des entreprises et des établissements de LA FOA inscrits au RIDET au 29 août 2016	89
Tableau 26 : Le nombre d'entreprises et d'établissements de LA FOA inscrits au RIDET au 29 août 2016.....	89
Tableau 27 : La dynamique artisanale de la commune de LA FOA selon les secteurs d'activité	91
Tableau 28 : Les chiffres des trois grandes zones d'exploitations agricoles de la commune de LA FOA en 2012.....	94
Tableau 29 : La superficie agricole utilisée en 2012.....	95
Tableau 30 : Les surfaces agricoles présentes sur le territoire de la Foa.....	95
Tableau 31 : Les fermes aquacoles de la commune de LA FOA	98
Tableau 32 : Les établissements scolaires de LA FOA - Effectifs 2015	104
Tableau 33 : La population de 15 ans et plus selon le niveau d'études atteint par commune, province Sud et Nouvelle Calédonie en 2014	106
Tableau 34 : Niveau de diplôme de la population de 15 ans en 2014	106

IX. LEXIQUE

- ADRAF : Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier
- AEP : Adduction en Eau Potable
- BRGM : Bureau de la Recherche Géologique et Minière
- CR : Chemin Rural
- DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales
- DIMENC : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie
- DITTT : Direction des Infrastructures de la Topographie et des Transports Terrestres
- FER : Fonds d'Electrification Rurale
- FSH : Fonds Social de l'Habitat
- GDPL : Groupement de Droit Particulier Local
- GIE : Groupement d'Intérêt Economique
- IAC : Institut agronomique néo-calédonien
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ISEE : Institut de la Statistique et des Etudes Economiques
- IRD : Institut de Recherche pour le Développement
- OPT : Office des Postes et des Télécommunications
- PUD : Plan d'Urbanisme Directeur
- PPE : Périmètre de Protection des Eaux
- RGA : Recensement Général Agricole
- RM : Route Municipale
- RP : Recensement de la Population
- RT : Route Territoriale
- SIC : Société Immobilière de Nouvelle Calédonie
- SECAL : Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie



PLAN D'URBANISME DIRECTEUR